



Rapports de l'Assemblée Plénière

Le Syndicat, Énergies Haute-Vienne

Séance ordinaire

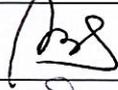
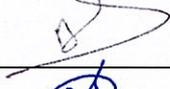
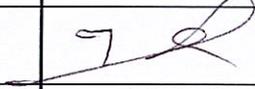
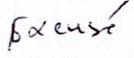
Jeudi 21 MARS 2024

à 9H30

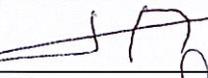
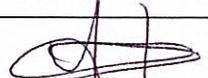
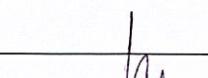
SEHV
8 rue d'Anguernaud
87410 LE PALAIS SUR VIENNE
Le Palais-sur-Vienne

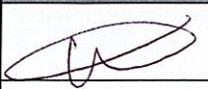
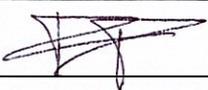
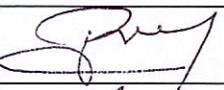
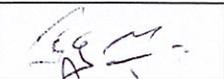
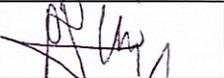
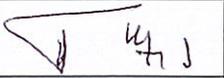
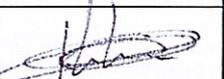
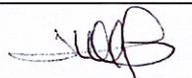


LISTE DES PRÉSENTS
ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 21 mars 2024

SECTEURS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		réponse	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT		SIGNATURE
	Prénom	Nom		Prénom	Nom	
OUEST	Xavier	ABBADIE	Excusé	Jean	PUYHARDY	Excusé
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Anne-Marie	ALMOSTER- RODRIGUES	Excusé	A donné pouvoir à Stéphane VEYRIRAS		
OUEST	siège vacant		René ARNAUD convoqué > présent	/	/	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Alain	AUZEMERY	Excusé	Stéphane	VEYRIRAS	
CENTRE	Christophe	BARBE	présent	/	/	
EST	Max	BASCANS	présent	/	/	
SUD EST	Dominique	BAUDEMONT	présent	/	/	
EST	Eric	BERGERON	Excusé	Manuel	PERTHUSIOT	
SUD	Christophe	BREUIL	Excusé	Bernard	TOURNIEROUX	
SUD EST	Didier	BROUSSE	Excusé	Luc	JEGOUE	Excusé
CENTRE	Claude	BRUNAUD	Excusé	/	/	
EST	Gérard	CHADELAUD	Excusé	Kevin	GOUDARD	
SUD EST	Michel	CHADELAUD				
OUEST	Jean-Pierre	CHALARD	présent	/	/	
CENTRE	Patrice	CHAUVET	Excusé			
SUD	Christian	CHIROL	Excusé	Guillaume	SEDEUIL	
OUEST	Edouard	COQUILLAUD	Excusé	Jean-Claude	LATHIERE	Excusé
NORD	Jean-Louis	COUNORD	Excusé	Aurélie	MANNEQUIN	
SUD	Georges	DARGENTOLLE	Présent	/	/	
NORD	Roland	DAVID	Excusé	Jean-Luc	MAUDUIT	
OUEST	Didier	DELAVERGNAS	Présent	/	/	



	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		réponse	DÉLÉGUÉ		SIGNATURE
	Prénom	Nom		Prénom	Nom	
SUD EST	Roger	DESROCHE	Présent	/	/	
SUD	Jean-Bernard	DOGNON	Présent	/	/	
SUD	André	DUBOIS	Présent	/	/	
NORD	Jacques	DUFOURD	Excusé	Didier	JUSIAK	
EST	Jean-Jacques	DUPRAT				
EST	Laurent	FALCON	présent	/	/	
OUEST	Gilbert	FAUPIN	présent	/	/	
CULM	Joël	GARESTIER	Excusé	/	/	
SUD	Emilie	GILLET	Excusé	René	PARAUD	
OUEST	Jean-Pierre	GRANET	présent	/	/	
CENTRE	Guillaume	GUERIN	Excusé	/	/	
NORD	Jean-Claude	GUILLON	présent	/	/	
SUD	Jean-Philippe	GUYOT	présent	/	/	
CENTRE	Philippe	HENRY	présent	/	/	Excusé
CENTRE	Fabien	HUSSON	Excusé	/	/	
NORD	Alain	JOUANNY				
OUEST	Bernard	LAGRANDANNE	présent	/	/	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Marlène	LALOGÉ	Excusé	Pouvoir donné à Jean-Louis NOUHAUD		
OUEST	Patrick	LAMBERT	présent	/	/	
CENTRE	Armand	LAPLAUD	Excusé	/	/	
CENTRE	Alain	LAURENT	Excusé	/	/	
EST	Jean-Marc	LEGAY	présent	/	/	
NORD	Jean-Paul	LETANG				

	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		réponse	DÉLÉGUÉS SUPPLÉMENTAIRES		SIGNATURE
	Prénom	Nom		Prénom	Nom	
SUD	Jean-Paul	LONGEQUEUE	présent	/	/	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Patrick	MALET				
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Lydie	MANUS	Excusé	/	/	
SUD EST	Dominique	MARQUET	Excusé	Dominique	DAUDE	
NORD	Claude	MARTIN				
NORD	André	MAURY	Excusé	Michel	BOUX	
SUD	Michel	MOURET	Excusé	Jaques	BARRY	
SUD	Guy	NOEL	présent	/	/	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Jean-Louis	NOUHAUD	présent	/	/	
EST	Bernard	PEIGNER	présent	/	/	
SUD EST	siège vacant		Philippe SIMON convoqué > présent	/	/	
SUD EST	Emmanuel	PINEDA	présent	/	/	
EST	Jacques	PLEINEVERT	présent	/	/	
CENTRE	François	POIRSON				
NORD	Jean-François	POMMIER	Excusé	/	/	
NORD	Jocelyne	PORTOLAN	Excusé	Jean-Claude	DEMANGHON	
CENTRE	Fabrice	RECORD	Excusé	/	/	
OUEST	Jean-Claude	SAINTONGE	Excusé	Fabien	HABRIAS	
CENTRE	Bernard	THALAMY		/	/	
OUEST	Francis	THOMASSON	présent	/	/	
CULM	Gilles	TOULZA		/	/	
SUD EST	Jean-Marie	VILLACHON	présent	/	/	
OUEST	siège vacant		Christian VIMPERE convoqué > excusé	Francis	ROCHE	excusé



REPRESENTANTS DES ADMINISTRATIONS	SIGNATURE	SON	REPRESENTANT / Prénom
Monsieur François PESNEAU Préfète de Haute-Vienne	Excusé		
Monsieur Franck BENOIT Trésor Public	excusé		

POUVOIR

Je soussigné·e (Nom, Prénom) ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

demeurant à 53 route de Juillac à ROCHECHOUART

donne pouvoir à (Nom, Prénom) VEYRIRAS Stéphane

pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom lors de l'Assemblée Plénière du
SEHV du .21.mars.2024

Le/la mandant·e,
Date et signature
le 20 mars 2024



Le/la mandataire
Pour acceptation,
Date et signature
le 20 mars 2024



POUVOIR

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) LALOGÉ Marlène
demeurant à 24 rue Marie Laurencin à LIMOGES
donne pouvoir à (Nom, Prénom) NOUHAUD Jean-Louis
pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom lors de l'Assemblée Plénière du
SEHV du 21 mars 2024

Le/la mandant(e),
Date et signature

Le 20/03/2024



Le/la mandataire
Pour acceptation,
Date et signature

Le 20/03/2024



ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024.

Ordre du jour

Nombre de membres en exercice : 67

1. Procès-verbal de l'Assemblée plénière du 25 janvier 2024.

COMMUNICATION

2. **COM 2024-06** Décision du Président : souscription d'une ligne de trésorerie de 2 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne.
3. **COM 2024-07** Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'achat d'électricité, de gaz naturel et de fioul en groupement de commandes 2024-2026
4. **COM 2024-08** Convention ADEME dans le cadre du CCRT
5. **COM 2024-09** Programme Fonds CHENE 2
6. **COM 2024-10** Marché des assurances : déclaration d'infructuosité des lots 1-2 et 4
7. **COM 2024-11** Renewat : attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage

MARCHES PUBLICS

8. **2024-14** Renewat : Adhésion à la Centrale d'Achat du Conseil régional des Hauts-de-France pour la réalisation des contrôles de 1er niveau obligatoire sur le Programme INTERREG EUROPE
9. **2024-15** Marché d'assurances : attribution du lot n°3 « Protection juridique »

INFRASTRUCTURES ET DEVELOPPEMENT

10. **2024-16** Acceptation par le SEHV du transfert de compétence IRVE par les communes de Pierre-Buffière et Nexon.

INSTITUTIONNEL :

11. **2024-17** Participation du SEHV au congrès de la FNCCR 2024 en coordination avec l'Entente TENAQ.
12. **2024-18** Réception de la Maison de l'Énergie - Inauguration
13. **2024-19** Convention avec l'Organisation du Tour du Limousin – Edition 2024.

FINANCES

14. **2024-20** Facturation des demandes d'extension des réseaux de télécommunication

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 03/04/2024

ODJ – Assemblée plénière – 21 MARS 2024

Qualité : Président

Page 1 sur 2



Ordre du jour



15. **2024-21** Reprise anticipée des résultats 2023 du budget principal et des budgets annexes ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC et PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE.
16. **2024-22** Reprise anticipée des résultats 2023 du budget annexe INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE).
17. **2024-23** Budgets Primitifs 2024 : Budget PRINCIPAL / Budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC / Budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE.
18. **2024-24** Budget Primitif 2024 : Budget annexe INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE).
19. **2024-25** Subvention au Budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE 2024 par le Budget PRINCIPAL 2024.
20. **2024-26** Subvention au Budget ANNEXE IRVE 2024 par le Budget PRINCIPAL 2024.
21. **2024-27** Autorisation de virements de chapitre à chapitre par l'exécutif dans le cadre du Budget PRINCIPAL 2024 et du Budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC 2024
22. **2024-28** Autorisation de virements de chapitre à chapitre par l'exécutif dans le cadre du Budget ANNEXE IRVE 2024
23. **2024-29** Autorisations de programme AP 2022-01 : Actualisation.
24. **2024-30** Autorisations de programme AP 2023-01 : Actualisation.
25. **2024-31** Autorisations de programme AP 2024-01
26. **2024-32** Provisions pour risques contentieux
27. **2024-33** Provisions pour dépréciation d'actif

RESSOURCES HUMAINES

28. **2024-34** Création d'un poste d'adjoint technique (départ à la retraite).
29. **2024-35** Création d'un poste d'agent de maîtrise (suite à promotion interne).
30. **2024-36** Création d'un poste de rédacteur (suite à concours).
31. **2024-37** Création d'un poste d'adjoint administratif principal / rédacteur tout grade au pôle Administration générale-Finances (suite à mutation).

Dossier supplémentaire : 2024-38 Contrat de groupe risque statutaire avec le CDG 87

Questions diverses

Prochaine Assemblée Plénière : 21 juin 2024.

Le Président du SEHV
Georges DARGENTOLLE

**ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024.

Présents titulaires : Christophe BARBE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Bernard LAGRANDE, Patrick LAMBERT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : René ARNAUD, Stéphane VEYRIRAS, Manuel PERTHUSIOT, Jean-Luc MAUDUIT, Didier JUSIAK, Dominique DAUDE, Jacques BARRY, Fabien HABRIAS, Philippe SIMON.

Pouvoirs : AMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane, LALOGUE Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis.

Excusés : Xavier ABBADIE, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Guillaume GUERIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

**Nombre de membres
en exercice : 67**

**Présents : 36
Pouvoirs : 2
Votants : 38**

Représentant

**Secteur Centre : 2
Secteur Est : 6
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 7
Secteur Sud Est : 7
Conseil départemental : 2**

COM 2024-06

Objet : COMMUNICATION

**SOUSCRIPTION D'UNE
LIGNE DE TRESORERIE
AUPRES DE LA CAISSE
D'EPARGNE
1/3**

DECISION N°2024-01

Souscription d'une ligne de trésorerie de 2 500 000 €

Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu la délibération n°2020-50 en date du 1^{er} octobre 2020 et portant élection du Président du S.E.H.V. ;

Vu la délibération n°2020-56 en date du 1^{er} octobre 2020 et portant délégation de compétences du Comité syndical au Président du S.E.H.V. ;

Considérant l'échéance du contrat 22023900191M001 souscrit auprès de la Banque Postale et relatif à une ligne de trésorerie de 2 500 000 € ;

Considérant la nécessité de contracter une ligne de trésorerie de 2 500 000 € pour répondre au financement des besoins ponctuels de trésorerie ;

Considérant la consultation, en date du 11 janvier 2024, des établissements bancaires suivants :

- La Caisse d'Epargne ;
- Le Crédit Agricole ;
- La Banque postale.
- Crédit Coopératif ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 03/04/2024

Qualité : Président

COM 2024-06

Objet :COMMUNICATION**SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE
DE TRESORERIE AUPRES DE
LA CAISSE D'EPARGNE**

Considérant l'analyse des offres proposées ;

Considérant l'offre de financement 9624871053 établie le 11 mars 2024 y
attachées proposées par la Caisse d'Epargne ;

Il informe avoir décidé la souscription d'une ligne de trésorerie auprès de la
Caisse d'Epargne dont les principales caractéristiques du contrat sont les
suivantes :

- Prêteur : Caisse d'Epargne
- Emprunteur : Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV)
- Objet : Financement des besoins de trésorerie
- Nature : Ligne de Trésorerie utilisable par tirages
- Montant maximum : **2 500 000 €**
- Durée maximum : 12 mois
- Base de calcul : 30/360 jours
- Taux d'intérêt : **Taux fixe : 3.99%**
- Modalités de remboursement : Paiement trimestriel des intérêts et de la
commission de non-utilisation et remboursement du capital à tout
moment et au plus tard à l'échéance finale
- Date de prise d'effet du contrat : **2 avril 2024**
- Commission d'engagement : **1 250 €**
- Commission de non-utilisation : **0.05 %** du montant non utilisé.
- Modalités d'utilisation :
 - L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est
effectué par internet, via la mise à disposition du service « CE net
SP » de La Caisse d'Epargne.
 - Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée
 - Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en
J+1.

**Il précise qu'en corolaire et de manière régulière, il est autorisé à signer
l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie
décrite ci-dessus à intervenir avec La Caisse d'Épargne, et est habilité à
procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses
opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs
à cet effet.**



COM 2024-06

Objet :

COMMUNICATION

**SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE
DE TRESORERIE AUPRES DE
LA CAISSE D'EPARGNE**

Il informe être surpris et mal comprendre l'attitude du Crédit Agricole ne répondant pas pleinement à la demande du SEHV au prétexte d'un manque d'avoir de notre collectivité au sein de leur établissement.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, invite les membres du Comité syndical à bien vouloir prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 21 mars 2024.*

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024.

Présents titulaires : Christophe BARBE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Bernard LAGRANDE, Patrick LAMBERT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : René ARNAUD, Stéphane VEYRIRAS, Manuel PERTHUSIOT, Jean-Luc MAUDUIT, Didier JUSIAK, Dominique DAUDE, Jacques BARRY, Fabien HABRIAS, Philippe SIMON.

Pouvoirs : AMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane, LALOGUE Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis.

Excusés : Xavier ABBADIE, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Guillaume GUERIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

**Nombre de membres
en exercice : 67**

**Présents : 36
Pouvoirs : 2
Votants : 38**

Représentant

**Secteur Centre : 2
Secteur Est : 6
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 7
Secteur Sud Est : 7
Conseil départemental : 2**

COM 2024-07

Objet : COMMUNICATION

**ASSISTANCE A MAITRISE
D'OUVRAGE POUR L'ACHAT
D'ELECTRICITE, DE GAZ
NATUREL ET DE FIOUL EN
GROUPEMENT DE
COMMANDES**

1 / 2

Monsieur André DUBOIS, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu la délibération n°2020-50 en date du 1^{er} octobre 2020 et portant élection du Président du SEHV ;

Vu la délibération n°2020-56 en date du 1^{er} octobre 2020 et portant délégation de compétences du Comité syndical au Président du SEHV.

Considérant la nécessité de missionner une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'achat d'électricité, de gaz naturel et de fioul dans le cadre d'un groupement de commandes pour le renouvellement des marchés sur la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 ;

Considérant la consultation publiée en la forme d'une procédure adaptée en date du 22 décembre 2023 par le bais du profil acheteur du SEHV ;

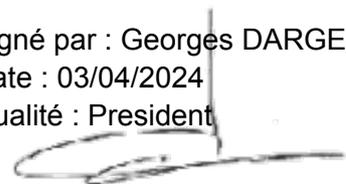
Considérant que cinq offres ont été reçues dans le cadre de cette consultation :

- **C&T PARTNERS**
- **KAREL NAVROT**
- **UNIXIAL**
- **MC MA SOLUTIONS**
- **ENERGES**

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 03/04/2024

Qualité : Président





COM 2024-07

Objet :

COMMUNICATION

**ASSISTANCE A MAITRISE
D'OUVRAGE POUR L'ACHAT
D'ELECTRICITE, DE GAZ
NATUREL ET DE FIOUL EN
GROUPEMENT DE
COMMANDES**

Considérant qu'après analyse, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle proposée par le candidat **MC MA SOLUTIONS** ;

Monsieur le Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, informe les membres du Comité syndical que le marché a été attribué au candidat mentionné ci-dessous dans les conditions suivantes :

MC MA SOLUTIONS

19, RUE CARROS, 33800 BORDEAUX

Tél : 06 95 13 92 39

Courriel : m.avedikian@mcma-solutions.com

SIRET : 79086590100041

- Montant HT simulé du marché : **38 491,25 €HT**.
- Durée du marché et conditions de reconduction : L'accord-cadre prendra effet dès sa notification jusqu'à la fin des missions pour lesquels l'assistance est sollicitée.

Monsieur André DUBOIS, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 21 mars 2024.*

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024.

Présents titulaires : Christophe BARBE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Bernard LAGRANDE, Patrick LAMBERT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : René ARNAUD, Stéphane VEYRIRAS, Manuel PERTHUSIOT, Jean-Luc MAUDUIT, Didier JUSIAK, Dominique DAUDE, Jacques BARRY, Fabien HABRIAS, Philippe SIMON.

Pouvoirs : AMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane, LALOGUE Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis.

Excusés : Xavier ABBADIE, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Guillaume GUERIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 36
Pouvoirs : 2
Votants : 38

Représentant

Secteur Centre : 2
Secteur Est : 6
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 7
Secteur Sud Est : 7
Conseil départemental : 2

COM 2024-08

Objet : COMMUNICATION

**CONTRAT CHALEUR
RENOUVELABLE TERRITORIAL
(CCRT) AVEC L'ADEME –
PROGRAMME ET
CONDITIONS
CONTRACTUELLES**

1 / 2

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu la délibération n°2023-61 en date du 19 octobre 2023 autorisant le Président à renouveler le Contrat Chaleur Renouvelable Territorial avec l'ADEME, pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2026, et exécuter les démarches pour la finalisation et adoption des documents contractuels afférents :

- Une convention de mandat déléguant au SEHV une enveloppe budgétaire conformément aux dispositions des textes de la comptabilité publique en vigueur ;
- Un contrat d'objectifs (financement), portant engagement du nombre d'installations et du niveau de production d'énergie renouvelable et attribuant une aide à l'animation en fonction de l'atteinte des objectifs ;
- Eventuellement des contrats de subventions pour les études et pour les investissements ne pouvant entrer dans le cadre de la gestion déléguée.

Considérant la demande de renouvellement du Contrat Chaleur Renouvelable Territorial déposée par le SEHV le 30 novembre 2023, portant sur l'option ambitieuse de l'étude de préfiguration réalisée, soit un programme de :

- 21 opérations bois énergie pour 6362 MWh ;
- 10 opérations géothermie pour 629 MWh

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 03/04/2024

Qualité : Président



COM 2024-08

Objet :

COMMUNICATION

**CONTRAT CHALEUR
RENOUVELABLE TERRITORIAL
(CCRT) AVEC L'ADEME –
PROGRAMME ET
CONDITIONS
CONTRACTUELLES**

Considérant l'avis favorable de la Commission Régionale des Aides de l'ADEME en date du 25 janvier 2024 ;

Considérant que les documents contractuels afférents ont été communiqués au SEHV dans leurs versions projet et sont en cours de finalisation et de signature par l'ADEME.

Considérant que le contrat d'objectifs et la convention de mandat, dans leurs versions projet, prévoient des objectifs, engagements et financements suivants pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2026 :

- Objectifs :
 - Objectif 1 : 6 991 MWh de production EnR
 - Objectif 2 : 31 installations de production EnR
 - Objectif 3 : 10 installations de production EnR hors bois énergie
- La délégation d'un montant maximal d'aides aux dépenses d'investissements liées à la réalisation des opérations de 4 236 410,00 € ;
- L'attribution d'un montant maximal d'aide à l'animation pour le SEHV de 335 568,00 €, dont 167 784,00 € en montant fixe et 167 784,00 € en montant variable. L'atteinte d'un minimum de 60% de chacun des 3 objectifs fixés est nécessaire afin d'obtenir le versement de la part variable, qui est calculée proportionnellement aux résultats obtenus pour l'objectif 1.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 21 mars 2024.*

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 087-258708585-20240321-COM2024_08ADEME-DE



ANNEXE TECHNIQUE

Au contrat de financement n° 23NADO936

Conclu entre

L'ADEME

et

Le Syndicat Energies Haute Vienne

Contrat Chaleur Renouvelable Territorial

PROJET

1. Description détaillée de l'opération

1.1. Contexte

La déclinaison territoriale du Fonds Chaleur consiste en la mise en place de contrats de développement territoriaux des énergies thermiques renouvelables et de récupération, grâce auxquels le territoire pourra, dans un souci de qualité, participer à la montée en compétence des opérateurs et préparer la généralisation des solutions renouvelables thermiques. Il est ainsi proposé de soutenir financièrement par le Fonds Chaleur des entités territoriales qui favoriseront la réalisation de groupes de projets ayant recours aux énergies thermiques renouvelables sur leur territoire, pour leur propre patrimoine et surtout pour le patrimoine d'autres partenaires publics ou privés du territoire concerné.

Ce dispositif permettra également de mobiliser des projets de taille modeste pour lesquels l'accompagnement territorial apportera un cadre de travail satisfaisant et les garanties de qualité attendues.

Dans ce cadre, l'ADEME s'engage dans la limite de ses moyens financiers, à affecter des moyens financiers pour soutenir le développement des énergies thermiques renouvelables sur le territoire et notamment à lui apporter une aide à l'animation et apporter aux maîtres d'ouvrage une aide gérée par le territoire dans le cadre de contrats d'attribution de subvention pour les études, missions d'AMO et les investissements, dans le respect des modalités d'intervention définies par son Conseil d'administration.

1.2. Synthèse de l'étude

- Présentation du bénéficiaire et des actions engagées pour la Transition énergétique
Le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) est un acteur majeur de la transition énergétique du département de la Haute-Vienne. Le SEHV conseille, assiste et anime l'action des collectivités pour une transition énergétique coordonnée, réussie mais raisonnée. L'intégralité des 195 communes de la Haute-Vienne et des 13 EPCI à fiscalité propre, ainsi que le Conseil Départemental adhèrent au SEHV.

- Depuis 2006, il accompagne les collectivités adhérentes à son service « Énergies Service Public 87 » (ESP87), dans la performance énergétique de leur patrimoine. Le SEHV intervient auprès des collectivités adhérentes à ESP87 en réalisant plusieurs types d'actions sur leur territoire.

En premier lieu, un bilan énergétique est réalisé permettant de faire un état des lieux initial de la collectivité. Ce bilan peut permettre d'identifier un ou plusieurs projets potentiels. Ces projets, accompagnés par le SEHV, peuvent concerner des problématiques de développement EnR ou de réduction des consommations énergétiques par exemple. Cet accompagnement s'étend à tous les projets de la thématique énergétique et ce, à tous stades d'avancement.

Le service Energies réalise une assistance ponctuelle pour les collectivités avec l'établissement de notes techniques ou d'études d'opportunité pour des projets EnR par exemple. Il met à disposition des informations et des conseils, des outils mutualisés et d'autres interventions dans le domaine de l'énergie.

Il intervient notamment en matière de gestion et d'achat d'énergie, de valorisation des Certificats d'Economie d'Énergie, de mise en œuvre de la transition énergétique et d'accompagnement de l'organisation énergétique territoriale, avec l'élaboration d'une Stratégie Départementale de Transition Énergétique et l'accompagnement des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET).

- Depuis 2016, le SEHV et l'ADEME sont partenaires d'un contrat de développement territorial de développement des EnR (devenu Contrat Chaleur Renouvelable Territorial) en gestion déléguée. Ainsi dans la continuité de l'accord-cadre N° 1633A0001 arrivant à échéance le 30 novembre 2023, et à la suite de 2 conventions de mandat 1633C0118 et 19NAC0388 et de deux contrats d'objectifs 1633C0107 et 19NAC0387, le Syndicat souhaite continuer ses actions portant sur le développement des énergies thermiques renouvelables sur le territoire de la Haute-Vienne, en gestion déléguée.

Les bilans des 2 périodes précédents sont donnés ci-après :

Bilan période 2016-2019 : bilan positif, sans mixité ENr

Fin 2019, les projets réalisés et engagés se chiffrent à :

- 110% en nombre de projets de l'objectif initial, soit 22
- 106% en terme de MWh, soit 3 988 MWh/an
- 98% en engagement financier, soit 1,292 M€
- 12 projets de la liste initiale ont été substitués par de nouveaux
- 22 nouvelles adhésions depuis 2016 + 1 (le CD 87) en prévision pour 2020
- une meilleure connaissance des atouts et freins pour le 'passage à l'acte'

Bilan période 2019-2023 : bilan positif, sans mixité ENr

Fin 2023, les projets réalisés et engagés se chiffrent à :

- 121% en nombre de projets de l'objectif initial, soit 29
- 80% en terme de MWh, soit 4 319 MWh/an
- 96% en engagement financier, soit 2,4 M€
- 20 projets de la liste initiale ont été substitués par de nouveaux
- 38 nouvelles adhésions depuis 2020
- une meilleure connaissance des atouts et freins pour le 'passage à l'acte'

Dans la continuité de ces bilans positifs, il a été réalisé un 3^{ème} étude de préfiguration pour une nouvelle période.

Période 2023-2026 (cf liste ouverte en Annexe 4)

Nov 2023, mise à jour du potentiel de l'étude de préfiguration en prenant en compte :

- la nature et type de projets déjà réalisés dans le cadre des CCRT ENR
- l'évolution du nombre de collectivités adhérentes (162 collectivités adhérentes)
- les différentes études d'opportunité ou de faisabilité réalisées lors des 1ère et 2ème périodes
- l'accompagnement au quotidien des collectivités par l'ESP 87 (service énergie) qui a permis d'identifier et de mobiliser de nouveaux projets (effet 'boule de neige')
- la reprise d'une partie des projets de la première période non engagés mais intéressants
- la mobilisation très significative de projets d'énergie renouvelable thermique sur les collectivités membres du service ESP notamment du Conseil Départemental 87
- l'intégration des projets du département
- l'ajout de 5 opérations envisagées par rapport à l'objectif initial,
- la faisabilité avérée des premières opérations géothermiques
- l'offre du SEHV d'adhérer à un groupement de commandes pour :
 - achat groupé de fourniture de bois énergie granulés,
 - un contrat d'entretien et maintenance des chaudières biomasse

Le SEHV a retenu de la troisième étude de préfiguration pour une période de 3 ans, un portefeuille de 31 projets (21 bois énergie et 10 géothermies) représentant 6 991 MWh.

- Territoire et périmètre cible

Les cibles visées par l'action du SEHV sont limitées par le champ de compétences du Syndicat ainsi que la forme juridique qu'il revêt. Comme pour les précédentes périodes, le présent regroupement cible les collectivités adhérentes à ESP87 en tant que maître d'ouvrage de projets d'ENR thermiques. Pour autant les projets envisagés pourront s'étendre à d'autres bâtiments publics ou privés dans le cadre de projets avec vente de chaleur.

L'adhésion à ESP87 est ouverte à toutes les collectivités territoriales de la Haute-Vienne. Ainsi, le service Energies a comptabilisé 22 nouvelles adhésions entre 2016 et 2019, et 38 nouvelles adhésions entre 2020 et 2023, portant le nombre total d'adhérents actuels à 164 (152 communes, 11 EPCI et le CD87).

- Partenaires

Le SEHV, regroupant les communes, EPCI à fiscalité propre et le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, est reconnu comme partenaire historique de ces collectivités sur les thèmes de l'énergie. Il agit au quotidien en

coordination avec les autres acteurs du territoire intervenants dans le développement des énergies renouvelables, pour assurer la complémentarité et la cohérence des actions menées. Cette collaboration est encore renforcée à travers de la coordination et animation de la planification énergétique territoriale et des PCAET.

Dont le cadre du présent projet et dans la continuité des précédents, la coordination avec les partenaires concerne notamment les acteurs de la filière bois local (URCOFOR, CRPF, FIBOIS Nouvelle Aquitaine, Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne, BEL87...), l'animateur régional de la Géothermie (CRER), et les Parc Naturel Régionaux (PNR Périgord Limousin et PNR Millevaches en Limousin). Cette coordination implique un échange bilatéral d'informations sur les projets et animations menés.

- Profil énergétique du territoire

Une étude de préfiguration a été réalisée en interne par le service Energies du SEHV pour actualiser l'état de lieu et la trajectoire de la stratégie énergétique, de déterminer le potentiel d'activité pour la troisième période 2023-2026 et de prévoir un programme de projets à réaliser. Cette étude de préfiguration se base sur la vision territoriale de la Stratégie Départementale de Transition Energétique, sur les connaissances et l'expériences de 17 ans d'accompagnement des collectivités membres par le service Energies du SEHV, ainsi que sur les actions réalisées par le SEHV sur ses 164 collectivités adhérentes. Ainsi sur la période 2019-2023, 54 études d'opportunité EnR ont été réalisées en interne par nos services pour des projets de biomasse ou de géothermie. En parallèle, 32 études de faisabilité EnR ont été effectuées pour les collectivités (29 études biomasse, 1 solaire thermique et 2 géothermies).

Etat des lieux fin 2023 :

Bois énergie : C'est l'énergie renouvelable thermique la plus répandue au niveau des collectivités adhérentes à ESP87, sous forme de chaufferies biomasse à plaquettes forestières ou à granulés :

- 58 installations de chaufferies biomasse en fonctionnement sur les collectivités adhérentes, dont 50 installations ont été accompagnées par ESP87 au niveau des études et/ou des travaux ;
- 66 études d'opportunité réalisés depuis 2016 ;
- 44 installations potentiellement réalisables sont dénombrées sur la base des études d'opportunité et de faisabilité.

Globalement le potentiel reste évolutif et est lié à plusieurs critères :

- Forte augmentation des prix de l'énergie (fioul, gaz, électricité) orientant les décideurs vers des solutions alternatives (malgré l'augmentation parallèle de la biomasse énergie) ;
- Age/vétusté des chaudières en place, nécessitant un remplacement rapproché ;
- Bâtiments à utilisation et consommation d'énergie conséquentes et/ou regroupés sur un périmètre restreint ;
- Existence de projets de création/ rénovation de bâtiments ou d'autres travaux en coordinations (voirie, tranchés...)

Solaire thermique :

L'état des lieux est inchangé par rapport à l'étude de préfiguration de 2016 : 35 installations d'ECS solaire et 1 chauffage solaire de piscine. 12 installations, utilisées majoritairement pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS). Cette technologie reste actuellement difficilement applicable au niveau des bâtiments publics existants des collectivités adhérentes à ESP87 car il n'y a quasiment pas de bâtiment ayant un profil de consommation pouvant être en adéquation avec une production solaire (bâtiments ou équipements non utilisés en période estivale).

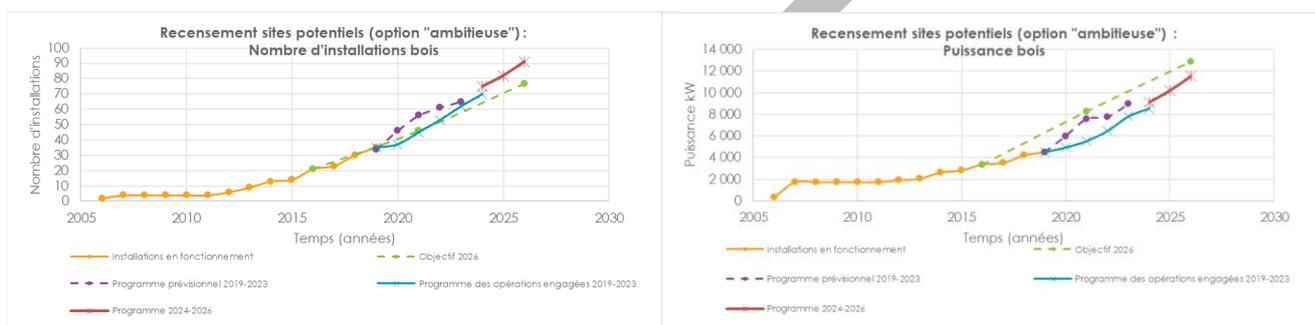
Géothermie :

On recense seulement 5 installations de géothermie avec PAC, principalement sur champs de sondes. Aucune réalisation n'a été recensée depuis 2014, et la géothermie de Meuzac a été déposée dans le cadre du projet

biomasse (au vu de nombreux problèmes de fonctionnement). Cependant, au vu de l'évolution des prix de l'énergie et des besoins grandissants en rafraîchissement de plus en plus de collectivités sont intéressées par des solutions géothermiques (6 opportunités et 2 faisabilités réalisées entre 2019-2023). Le potentiel minimum évalué est de 7 installations géothermie sur la prochaine période.

Potentiel d'évolution :

En nombre d'installations, les réalisations du deuxième programme suivent l'objectif 2026 fixé, la période 2019-2023 a même permis de dépasser l'objectif 2026 avec tendance à l'accélération. Le programme n°3 s'inscrit dans cette dynamique. A terme en 2026, 91 installations devraient être en fonctionnement contre 21 existantes avant le premier contrat de développement des énergies renouvelables thermiques. Les graphiques ci-dessous montrent l'inscription de l'option « ambitieuse », à la fois dans la poursuite de la trajectoire de l'objectif 2026, et dans la continuité de la réalisation du programme 2019-2023.



Le développement du bois énergie devrait atteindre près de 11.5 MW en 2026. Par comparaison, les 3 périodes de contrat permettront de multiplier par 3.4 la puissance installée par rapport à 2016.

PROGRAMME RETENU

Le programme prévisionnel correspond au potentiel de développement des projets certains ou très probables sur la période de 3 ans du contrat.

Le programme prévisionnel retenu est composé de 31 projets. La liste des projets potentiels est donnée en Annexe 4. La nature et le nombre de ces opérations sont prévisionnels et peuvent évoluer tout au long de la convention.

1.3. Modalités de fonctionnement

- Comité de pilotage du projet

Le comité de pilotage est composé et co-présidé par le Président du SEHV et le Directeur régional délégué Nouvelle-Aquitaine de l'ADEME, ou de leurs représentants dûment habilités. Son rôle est de suivre l'avancement du Programme.

Ce comité peut être élargi le cas échéant à tout autre organisme ou personne qualifiée sur décision conjointe des membres du Comité.

Le comité de pilotage se réunit au moins 1 fois par an.

L'ordre du jour des réunions du comité de pilotage est arrêté sur proposition du secrétaire du comité, par le Président du SEHV et le Directeur régional de l'ADEME ou leurs représentants.

Le comité de pilotage valide les orientations du Programme et en évalue régulièrement l'avancement pour réajustement si nécessaire.

Le comité de pilotage assure le suivi du Programme, définit les priorités et les réorientations le cas échéant ainsi que toute communication nécessaire à la mise en œuvre des actions et procède annuellement au bilan et à l'évaluation des actions.

Il adopte le bilan qualitatif et financier annuel des opérations aidées (cf. Annexe 1) ainsi que le bilan qualitatif et financier global de fin d'exécution du Programme.

- **Commission d'attribution des aides**

La commission d'attribution des aides est composée du Président du SEHV et du Directeur régional délégué Nouvelle-Aquitaine de l'ADEME, ou de leurs représentants dûment habilités.

La commission d'attribution des aides détermine l'éligibilité matérielle et financière des projets faisant l'objet d'une demande d'aide de la part des maîtres d'ouvrage.

La commission veille au respect des critères et systèmes d'aides applicables définis par le Conseil d'administration de l'ADEME (cf. Annexe 2).

Lorsque le montant d'aide attendu sur un projet est supérieur au seuil de passage en commission régionale des aides (CRA), celui-ci doit être soumis à la CRA avant engagement.

Elle détermine le montant des aides apportées à chaque bénéficiaire, conformément aux règles relatives au cumul des aides publiques européennes et nationales.

La commission d'attribution des aides veille au respect de la publicité dans les contrats d'attribution des aides (logos de tous les partenaires) et sur chaque site d'opération subventionnée conformément au point 5 ci-dessous.

Elle s'assure de la communication à mettre en œuvre pour les actions aidées dans le cadre du présent Programme conformément à l'article 2 ci-dessus.

La commission d'attribution des aides établit les bilans financiers et qualitatifs annuels et le bilan final du Programme, sur la base des informations communiquées par les partenaires (cf. Annexe 1). Ces bilans sont validés par le comité de pilotage.

La commission d'attribution des aides donne un avis sur les opérations qui lui sont soumises par le SEHV et l'ADEME prend seule les décisions d'attribuer les aides par la signature du procès-verbal (cf. Annexe 3).

- **Suivi des opérations**

Le SEHV et l'ADEME se tiennent périodiquement informés de l'état d'avancement des engagements, des paiements, désengagements et remboursements des opérations aidées.

Le SEHV s'engage à mettre en place un suivi des actions retenues. A cette fin, le SEHV s'engage à coopérer avec l'ADEME dans la collecte des informations nécessaires relatives à chacune des opérations et notamment celles relatives aux performances des opérations aidées afin que l'ADEME puisse exploiter librement les données de localisation, description technique, données de base concernant le maître d'ouvrage, montant des aides, données de fonctionnement. Ces données pourront faire l'objet d'un traitement informatique par l'ADEME conformément aux lois et réglementations en vigueur.

L'ADEME fournira au SEHV les synthèses et évaluations qu'elle établira à partir de l'ensemble des données collectées.

- **Instruction des dossiers**

L'instruction des demandes d'aides des maîtres d'ouvrage est assurée par le SEHV dans le respect des critères du Fonds chaleur définis par l'ADEME et des règles arrêtées par la commission d'attribution des aides (cf. Annexe 2).

Les modalités d'instruction des demandes d'aide traduisent les principes suivants :

- unicité de guichet pour les demandeurs,
- respect des critères d'aide de l'ADEME arrêtés dans le cadre du Fonds chaleur,
- publicité du financement,
- délais rapides d'instruction, de décision et d'envoi des contrats d'attribution aux maîtres d'ouvrage finaux,

- consultation, autant que de besoin, de l'ensemble des services ou organismes concernés, notamment de l'Etat, chacun dans son domaine de compétence,

- **Contrat d'attribution de subventions**

Le contrat d'attribution de subvention est établi par le SEHV après avis de la commission d'attribution des aides et dans les termes où ils ont été arrêtés par celle-ci, conformément aux critères d'éligibilité matérielle et financière de l'ADEME mentionnés en Annexe 2.

Chaque contrat est notifié au maître d'ouvrage par le Président du SEHV ou son représentant dûment habilité.

Si le procès-verbal de l'ADEME intègre des opérations portées par l'opérateur territorial dans le cadre de la gestion déléguée, celui-ci devra notifier le versement du montant accordé à ces opérations à l'ADEME par un courrier de notification.

- L'ADEME se réserve le droit de déclencher librement des mécanismes de contrôle a posteriori via un prestataire externe tel que le prévoit la stratégie des contrôles pour s'assurer notamment que : L'ADEME reste seule décisionnaire de la décision finale d'attribution d'aide et signe le procès-verbal actant les opérations éligibles retenues ayant été instruites par l'opérateur territorial puis présentées à l'ADEME dans le cadre des comitologies. L'opérateur territorial conservera la charge de l'ensemble du dossier de la phase d'instruction jusqu'au paiement.
- L'opérateur territorial respecte les exigences légales et réglementaires dans le cadre de la gestion déléguée budgétaire mise en place par la convention de mandat.

Chaque contrat est notifié au maître d'ouvrage par l'opérateur territorial mandataire ou son représentant dûment habilité

1.4. Modalités de suivi des engagements de moyens et de résultats conditionnant l'attribution de l'aide à l'animation

Dans le cadre du contrat d'animation, sont attribuées :

- une aide forfaitaire, au titre du soutien à l'animation, aux actions de communication, formation, sensibilisation et aux études - suivi – évaluation,
- une aide additionnelle, en fonction de l'atteinte des objectifs prévus dans la phase de préfiguration, et mentionnés ci-dessous.

Le versement effectif de l'aide est conditionné au respect des modalités de mise en œuvre convenues, notamment à une activité conforme aux engagements pris pour une durée de 3 ans.

- Attribution de l'aide forfaitaire

L'attribution de l'aide forfaitaire aux moyens est fondée sur l'engagement effectif des actions prévues dans le Programme avec les conditions requises, sauf raison motivée, approuvée en comité de pilotage et validée par le Directeur régional de l'ADEME, attestée par l'approbation du bilan d'activité conforme par le Directeur régional de l'ADEME.

Le suivi des moyens mis en œuvre sera constaté par un rapport annuel d'activité attestant de leur réalité.

Le versement de l'aide est conditionné au respect des modalités de mise en œuvre convenues : engagement effectif des moyens attesté par le rapport d'activité et constaté lors de la tenue d'une réunion annuelle de pilotage du projet ou par la justification des dépenses au vu d'un Etat Récapitulatif des Dépenses validé par l'Agent comptable de la Collectivité ou par un expert-comptable externe et indépendant.

De plus, des indicateurs de moyens sont pris en compte à caractère informatif dans les rapports d'avancement d'activités des années 1, 2 et 3 et du rapport final. L'analyse de ces objectifs permettra de suivre le déroulement du contrat et sa mise en œuvre :

- Effectif de l'équipe projet,
- Gouvernance et participation :
 - Organisation interne de l'équipe projet au sein des services du bénéficiaire,
 - Fonctionnement des comités technique et de pilotage du projet,
 - Participation et présence des acteurs du territoire,

- Appréciation de l'effet levier du soutien financier de l'ADEME.

- Attribution de l'aide variable conditionnée aux résultats

L'aide conditionnée aux résultats est conditionnée à l'atteinte des 3 objectifs suivants :

Objectif 1 : production en MWh EnR&R

Objectif 2 : nombre total d'installations de production EnR&R

Objectif 3 : nombre d'installations de production EnR&R hors bois énergie

L'atteinte d'un minimum de 60% de chacun des 3 objectifs fixés est nécessaire afin d'obtenir le versement de la part variable. Au-delà de l'atteinte de 60% des 3 objectifs fixés, la part variable sera versée proportionnellement aux résultats obtenus pour l'objectif 1.

L'ADEME se réserve le droit de comptabiliser dans les objectifs du contrat d'objectifs un projet accompagné par l'opérateur de CCRt mais non soutenu financièrement par le CCR via le budget du Fonds Chaleur dès lors que le Comité de pilotage aura donné son accord. L'ADEME reste seule décisionnaire de la comptabilisation d'un projet dans les objectifs du contrat d'objectif.

La répartition indicative de l'objectif 1 entre filières est précisée ci-dessous :

Energies thermiques renouvelables	Nombre d'installations	MWh / an
Bois énergie	21	6 362
Solaire thermique		
Géothermie	10	629
Chaleur fatale		
TOTAL	31	6 991

- Indicateurs de suivi opérationnel du contrat

Le dispositif de suivi et d'évaluation du projet sera défini par le Comité de pilotage afin d'une part d'appuyer la conduite du projet dans une démarche d'amélioration continue et d'autre part de permettre de capitaliser les retours d'expérience.

Les indicateurs d'engagements de moyens et de réalisation d'objectifs qui seront utilisés afin d'établir le bilan technique et administratif de la bonne réalisation de l'opération sont, pour chacune des filières :

- Nombre d'études d'opportunité,
- Nombre d'études de faisabilité,
- Nombre d'installations engagées,
- Critères techniques (puissance installée, tonnes de bois consommées pour le bois énergie, m² installés pour le solaire thermique...),
- Critères économiques (coûts des installations...),
- Impacts en matière d'émissions de GES,
- Impacts en matière d'emplois.

2. Engagements spécifiques

Le bénéficiaire s'engage à :

- affecter à l'animation des projets un chargé de mission et lui donner les moyens nécessaires à son activité (participation à des formations et aux réunions de réseau...) ;
- désigner un élu référent ;
- mobiliser dans la mesure du possible des fonds propres pour la réalisation des actions du Programme ;
- travailler en étroite collaboration avec les animateurs régionaux présents notamment au sein des structures URCOFOR, CRPF, Parc naturels régionaux Périgord Limousin et Millevaches, CRER. Ces animateurs régionaux devront être tenus informés régulièrement de l'avancée du programme, des difficultés rencontrées, des besoins éventuels d'accompagnement ;

- mettre en place les instances présentées au paragraphe 1.3 de la présente annexe technique et se conformer aux modalités de financement en gestion déléguée indiquées au paragraphe 1.3 de la présente annexe technique ;
- identifier et mobiliser les maîtres d'ouvrage sur son territoire afin que ces derniers passent à l'action ;
- accompagner les maîtres d'ouvrage tout au long de leurs opérations, de la prise de décision jusqu'au suivi des installations en fonctionnement dans un objectif de qualité et de performance des installations ;
- concrétiser au moins 31 installations totalisant au moins 6 991 MWh de production ENR
- conclure les contrats d'attribution de subventions avec les maîtres d'ouvrage retenus par la commission d'attribution des aides conformément aux modalités d'aide définies par le Conseil d'administration de l'ADEME ;
- assurer le suivi, le bilan et l'évaluation des actions du Programme ;
- associer l'ADEME lors de la mise au point d'actions de communication et d'information du public (inauguration de l'installation, ...) et à mentionner dans tous ses actes et supports de communication, l'ADEME comme partenaire. De plus, un panneau devra être posé sur le site de réalisation de l'opération affichant la participation financière et le logo de l'ADEME dans le cadre du Fonds Chaleur (cf. paragraphe 5 ci-dessous).

La gestion des aides de l'ADEME au travers des contrats d'attribution de subvention est encadrée par la convention de mandat N°23NAD0922 entre l'ADEME et le SEHV et les modalités de suivi définies ci-dessous au point 4.

3. Rapports / documents à fournir lors de l'exécution du contrat de financement

3.1 Rapports d'avancement

Les rapports d'avancement en fin de 1^{ère} et 2^{ème} année comprendront :

- Un résumé d'une page de l'action menée pendant les 12 mois précédents,
- Une synthèse du Programme d'actions, notamment sur l'engagement effectif des actions prévues au plan d'action sauf raison motivée, approuvée en comité de pilotage et validée par le Directeur régional de l'ADEME, attestée par l'approbation du bilan d'activité conforme par le directeur régional de l'ADEME.
- Un bilan de la mobilisation pour le projet des postes prévus,
- Le bilan des difficultés rencontrées les 12 mois précédents,
- Le compte rendu des différentes réunions / comités de pilotages et comités techniques des 12 mois précédents,
- Les orientations envisagées ou prévues pour la poursuite de l'activité pour les 12 mois suivants
- Le bilan annuel des opérations aidées (cf Annexe 1).

3.2 Rapport final

Le rapport final contiendra les éléments prévus pour les rapports d'avancement mentionnés ci-dessus. Il comportera également les éléments suivants :

- Un bilan détaillé de ses résultats quantitatifs et qualitatifs (à minima en utilisant les indicateurs des paragraphes ci-dessus),
- Les orientations envisagées ou prévues pour la poursuite de l'activité au-delà de la période de soutien financier.

3.3 Présentation des rapports

Chaque document, recto-verso, sera transmis sous forme numérique sous format normalisé A4. Les documents seront en outre fournis au format compatible PC de préférence sous WORD et EXCEL (pour les données ou certains tableaux).

4 Fin de la convention de financement

La convention pourra être résiliée conformément à l'article 4 des Règles générales d'attribution des aides de l'ADEME.

La convention pourra également être dénoncée à tout moment par l'une des parties, par lettre recommandée avec avis de réception, moyennant le respect d'un préavis de six mois.

Dans cette hypothèse ou dans le cas d'une résiliation, la convention de mandat encadrant la gestion des aides de l'ADEME au travers des contrats d'attribution de subvention demeurera en vigueur jusqu'au terme des contrats d'attribution des aides établis par le SEHV avec chaque bénéficiaire des opérations aidées qui demeureront en vigueur jusqu'à l'achèvement complet des obligations contractuelles respectives en découlant.

5 Publicité

- Logos des parties



Publicité de l'opération

Pour tous les projets

- ♦ Logos des parties surtout document ou support de communication relative au projet (site Internet, articles de presse, revues, dépliants, etc....).
- ♦ Affichage, grâce à des supports appropriés (autocollants, affiches, banderoles, drapeaux, ...) de la participation de l'ADEME au financement de l'opération

Modalités techniques

- Emplacement prévu : localisation précise du site (intérieur, extérieur, sur un bâtiment, sur un équipement,
- Sur un site internet : coordonnées du site
- Sur des publications : à préciser
- Manifestation publique (pose de la première pierre, inauguration, ...)



ANNEXE 1 - Bilan annuel des opérations aidées

Situation des dossiers d'aides établie au XX/XX/20XX

n° dossier	Date commission attribution des aides	Noms Maitres d'ouvrage	Nature des opérations	Montant aide (€)		MWh
				ADEME	autres	
23NAD0922-01						
23NAD0922-02						
etc						
Total						

Thèmes	Montants ADEME engagés	MWh prévisionnels
Bois énergie		
Solaire		
Géothermie nappe		
Géothermie sonde		
Réseau de chaleur		
Chaleur Fatale		
Total		

Situation certifiée par le comité de pilotage :

A XXXXX, le

**Pour l'ADEME
le Directeur Régional**

**Pour le SEHV
Le Président**



ANNEXE 2 Critères d'éligibilité matérielle et financière

Les modalités d'aides applicables dans le cadre de l'exécution la convention de mandat n° 23NAD0922 et de la présente convention sont celles définies par le Conseil d'administration de l'ADEME.

Les critères d'éligibilité matérielle et financière sont donc susceptibles d'évoluer au cours de la durée de validité de ces conventions, sans qu'il soit nécessaire de faire un avenant.

Les critères applicables à chaque opération sont ceux en vigueur à la date à laquelle la commission d'attribution des aides détermine le montant de l'aide apportée par le Fonds pour le développement des énergies renouvelables à l'opération concernée.

Les critères d'éligibilité matérielle et financière applicables aux opérations détaillées dans le système d'aides à la réalisation de l'ADEME et du Fonds chaleur ont une valeur contractuelle et sont consultables aux adresses suivantes :

<https://www.ademe.fr/aides-financieres-lademe>

<https://fondschaleur.ademe.fr/>

PROJET



ANNEXE 3 - Procès-verbal de décisions d'attribution des aides de l'ADEME

Situation des dossiers d'aides établie au XX/XX/20XX

Procès verbal de décisions d'attribution des aides de l'ADEME

Convention n° XXX

Date de la commission d'attribution des aides : XX/XX/20XX

N° dossier	Nom du maître d'ouvrage	Nature de l'opération	Montant de l'opération (€)	Montant d'aide (€)		Indicateurs		
				ADEME	Autres	MWh utiles	Nbre	Unité
TOTAL				0,00	0,00	0,00		

Thème	Montant ADEME	MWh utiles prévisionnels
Bois énergie		
Solaire		
Géothermie nappe		
Géothermie sonde		
Réseau de chaleur		
Récupération chaleur		
Total	0,00	0,00

A XXX le XXX

Pour (le Mandataire),
Le Président

Pour l'ADEME,

ANNEXE 4 – Liste *potentielle (ouverte)* des projets issus du scénario de l'étude de préfiguration (*montants de dépenses prévisionnelles*)

Projets Biomasse prévisionnels

Classe	NOM	Production totale	Production EnR utile	Puissance Enr	Linéaire réseau (ml)		Linéaire réseau ml	MWh livré	Densité	Coût prévisionnel total HT	Coût prévisionnel production	Coût prévisionnel réseau	Aide ADEME production	Aide ADEME réseau	Montant d'aide total	Année réalisation
		MWh	MWh	kW	DN<65	DN 65-125	ml	MWh	MWh / ml	€	€	€	€	€	€	
1	VERNEUIL SUR VIENNE	402	370	150	122	89	211	370	1,75	450 800	293 440	157 360	155 400	87 630	243 030	2024
1	CHATEAUNEUF LA FORET	419	357	150	406		406	375	0,92	693 000	489 500	203 500	149 940	158 340	308 280	2024
1	SAINT MARTIN TERRESSUS	108	95	60	56		56	102	1,82	420 000	420 000	0	39 900	21 840	61 740	2024
1	BUSSIERE GALANT ECOLE MATERNELLE	50	50	60			0	50	-	80 000	80 000	0	21 000	0	21 000	2024
1	CD87 MDD Sociale Eymoutiers	50	50	25			0	50	-	100 000	100 000	0	21 000	0	21 000	2025
1	CD87 Collège Couzeix	600	540	200			0	600	-	380 000	380 000	0	226 800	0	226 800	2026
1	SAUVIAT SUR VIGE	370	370	110			0	344	-	650 000	650 000	0	155 400	0	155 400	2024
2	SAINT YRIEIX SOUS AIXE	41	41	24			0	41	-	42 000	42 000	0	17 220	0	17 220	2024 2025
2	LE VIGEN	218	198	100	100		100	205	2,05	240 900	181 500	59 400	83 160	39 000	122 160	2025
2	COMPREIGNAC	615	525	200	520		520	545	1,05	853 600	541 200	312 400	220 500	202 800	423 300	2025
2	BESSINES	1190	1011	500	857	540	897	080	1,20	420 200	367 400	52 800	367 400	382 230	749 630	2025 2026
2	GLANDON	214,5	208	60	170		170	203	1,19	326 700	222 970	103 730	87 360	66 300	153 660	2025
2	SAINT SULPICE LES FEUILLES	55	55	50	15		15	52	3,47	130 000	130 000	0	23 100	5 850	28 950	2025 2026

2	BUSSIÈRE GALANT ECOLE PRIMAIRE ET GARDERIE	70	70	65	8	8	68	8,50	114 400	99 000	15 400	29 400	3 120	32 520	2026
2	NIEUL Bourg EHPAD	712	565	200		0	640	-	715 000	715 000	0	237 300	0	237 300	2025 2026
2	CIEUX	77	77	72		0	77	-	100 000	100 000	0	32 340	0	32 340	2025
2	CD87 Collège Chalus	410	370	150		-	410	-	550 000	550 000	0	155 400	0	155 400	2 026
2	CD87 Collège Le Dorat	550	500	180		-	550	-	350 000	350 000	0	210 000	0	210 000	2 026
2	CD87 Collège Ventadour Limoges	550	500	180		-	550	-	350 000	350 000	0	210 000	0	210 000	2 026
2	CD87 MDD technique et sociale Chateauneuf la foret	50	50	25		-	50	-	100 000	100 000	0	21 000	0	21 000	2 026
2	CD 87 Collège Nexon	396	360	150	90	90	372	4	380 000	285 000	95 000	151 200	35 100	186 300	2 026

Conformément à l'article 2-1-1 des Règles générales d'attribution des aides de l'ADEME, le Bénéficiaire a une obligation générale d'information de toute modification de l'opération. Cependant, les lieux de réalisation des installations EnR sont indiqués de façon prévisionnelle et pourront être modifiés en cours d'exécution de l'opération dans la mesure où :

- le Bénéficiaire en informe l'ADEME sans délai,
- les modifications ne remettent pas en cause les conditions d'éligibilité de l'opération à un financement (nombre d'installations, niveau de production de chaleur EnR, conditions tenant au type d'installations, etc.).

Projets de Géothermie prévisionnels

Classe	NOM	Production totale	Production EnR utile	Puissance générateur Enr	MI puits foré	Longueur réseau ml	MWh livré sous station	Densité réseau	Investissement prévisionnel total HT	Investi prévisionnel production	Investissement prévisionnel réseau	AP Ademe	AR Ademe	Montant d'aide total	Année réalisation
		MWh	MWh	kW		ml	MWh	MWh / ml	€	€	€	€	€		
1	LE CHATENET EN DOGNON	54	50	29	300	20	53	2,63	135 000	118 500	16 500	50 000	9 000	59 000	2024
1	COUVENT LIMOUSIN - La Monnerie	50	42	28	300		50	-	130 000	130 000		42 000		42 000	2024
1	CD87 Collège Saint Sulpice les feuilles	110	100	50	600		110	-	200 000	200 000		100 000		100 000	2025
2	CONDAT SUR VIENNE - Quorum	75,5	68	25	360		76	-	170 000	170 000		68 000		68 000	2025
2	ROCHECHOUART - ECOLE H REEVES LES MARONNIERS	45,5	41	15	360		46	-	40 000	40 000		40 000		40 000	2025
2	ROCHECHOUART - ECOLE H REEVES LES TILLEULS	82	74	25	360		82	-	40 000	40 000		40 000		40 000	2025 2026
2	SAINT VITTE SUR BRIANCE	80,7	71	22	300	42	77	1,83	200 000	170 000	30 000	71 000	16 380	87 380	2025
2	CD87 MDD ST Germain les belles	50	50	25	500		50	-	100 000	100 000		50 000		50 000	2026
2	CD87 Antenne technique de Nieul	50	50	25	500		50	-	100 000	100 000		50 000		50 000	2026
2	SEHV	91	83	33	480				118 000	118 000		83 000		83 000	2025 2026

CONVENTION DE MANDAT N° 23NAD0922

**CONFIANT LE PAIEMENT DES DEPENSES DE L'ADEME
AU SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE**

CONTRAT CHALEUR RENOUELEBLE TERRITORIAL

ENTRE :

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, régi par les articles L131-3 à L131-7 et R131-1 à R131-26-4 du Code de l'Environnement

ayant son siège social : 20, Avenue du Grésillé - BP 90406 - 49004 ANGERS Cedex 01
inscrite au registre du commerce d'ANGERS sous le n° 385 290 309
représentée par Monsieur Sylvain WASERMAN,
agissant en qualité de Président du Conseil d'administration

Désignée ci-après par « **l'ADEME** » ou « **le Mandant** »
D'une part,

ET :

SEHV - SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE, Syndicat mixte ouvert
ZA LE CHATENET - 8 RUE D'ANGUERNAUD – 87410 LE PALAIS-SUR-VIENNE
N° SIRET : 258708 58500033
Représentée par Monsieur Georges DARGENTOLLE,
Agissant en qualité de Président,

Désigné ci-après par « **le Mandataire** »
D'autre part,

Désignés ci-après collectivement par les « **Parties** »

Vu l'article 22 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié par le Décret n°2022-1698 du 28 décembre 2022 - art. 2 ;

Vu l'article 40 de la loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises modifié par la loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 - art. 145 ;

Vu le décret n° 2016-544 du 3 mai 2016 portant dispositions relatives aux conventions de mandat conclues par les établissements publics et les groupements d'intérêt public nationaux et les autorités publiques indépendantes avec des tiers ;

Vu l'instruction du 8 août 2016 de la Section Gestion comptable publique n°16-0012 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'ADEME n°14-3-4 du 23 octobre 2014 relative au système d'aides à la réalisation modifiée par les délibérations n° 15-4-7 du 29 octobre 2015, n° 17-4-4 du 19 octobre 2017, n° 18-5-7 du 6 décembre 2018, n° 20-6-9 du 3 décembre 2020, n° 21-1-7 du 11 mars 2021, n° 21-4-4 du 14 octobre 2021, n° 21-5-7 du 2 décembre 2021, n°22-4-3 du 9 juin 2022 et n°23-9-1 du 19 décembre 2023 ;

Vu la délibération du conseil d'administration n° 14-3-6 du 23 octobre 2014 relative au système d'aides aux contrats d'objectifs modifiée par les délibérations n° 18-3-5 du 5 juillet 2018, n°18-5-10 du 6 décembre 2018 et n°21-1-5 du 11 mars 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'ADEME n° 14-3-7 du 23 octobre 2014 relative aux Règles Générales d'attribution des aides de l'ADEME, modifiée par les délibérations n° 18-5-11 du 6 décembre 2018, n° 19-5-9 du 20 novembre 2019, n°21-5-7 du 2 décembre 2021 et n°23-9-1 du 19 décembre 2023 ;

Vu l'avis conforme de l'Agent Comptable de l'ADEME en date du XXX ;

Vu le contrat d'objectifs n° 23NAD0936 relatif à l'animation du contrat chaleur renouvelable territorial ;

Vu l'avis favorable de la Commission Régionale des Aides en date du 25/01/2024 ;

Vu la délibération n° 2023-61 de l'instance délibérante du Mandataire Syndicat Energies Haute-Vienne en date du 19 Octobre 2023 ;

Etant préalablement exposé les éléments suivants :

Dans un objectif de démultiplication de ses interventions financières, l'ADEME souhaite déléguer la gestion de ses aides financières, en la confiant à une structure tierce.

Cette délégation de la gestion des aides repose sur l'établissement d'un mandat financier objet de la présente convention.

Le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) est un acteur majeur de la transition énergétique du département de la Haute-Vienne. Il conseille, assiste et anime l'action des collectivités pour une transition énergétique coordonnée, réussie et raisonnée.

L'intégralité des 195 communes de la Haute-Vienne et des 13 EPCI à fiscalité propre, ainsi que le Conseil départemental adhèrent au SEHV.

Depuis 2006, le SEHV accompagne les collectivités adhérentes à son service « Énergies Service Public 87 » (ESP87), dans la performance énergétique de leur patrimoine.

Il intervient auprès des collectivités adhérentes à ESP87 en réalisant plusieurs types d'actions sur leur territoire. En premier lieu, un bilan énergétique est réalisé permettant de faire un état des lieux initial de la collectivité. Ce bilan permet d'identifier un ou plusieurs projets potentiels à réaliser. Ces projets sont accompagnés par le SEHV, et peuvent concerner des problématiques de développement EnR ou de réduction des consommations énergétiques.

Cet accompagnement s'étend à tous les projets de la thématique énergétique portés par une collectivité adhérente, et il peut intervenir à tout stade d'avancement. Le service Energies réalise également une assistance ponctuelle pour les collectivités avec l'établissement de notes techniques ou d'études d'opportunité pour des projets EnR par exemple.

Le SEHV met aussi à disposition des informations et des conseils, des outils mutualisés et d'autres interventions dans le domaine de l'énergie. Il intervient notamment en matière de gestion et d'achat d'énergie, de valorisation des Certificats d'Economie d'Énergie, de mise en œuvre de la transition énergétique et d'accompagnement de l'organisation énergétique territoriale, avec l'élaboration d'une Stratégie Départementale de Transition Énergétique et l'accompagnement des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET).

Depuis 2016, le SEHV et l'ADEME sont partenaires selon un Accord Cadre N° 1633A0001 qui a permis l'établissement de deux contrats de développement territorial des EnR (devenu Contrat Chaleur Renouvelable Territorial) en gestion déléguée.

Dans la continuité de l'accord-cadre arrivé à échéance le 30 novembre 2023, le Syndicat souhaite poursuivre ses actions portant sur le développement des énergies thermiques renouvelables sur le territoire de la Haute-Vienne, en gestion déléguée.

Une 3^{ème} étude de préfiguration a été réalisée en interne par le service Energies du SEHV pour prévoir un programme de projets à réaliser. Cette étude s'est basée sur les actions réalisées par le SEHV sur les 164 collectivités adhérentes à ESP87 au moment de l'étude.

Ainsi sur la période 2019-2023 de renouvellement de l'accord-cadre, 54 études d'opportunité EnR ont été réalisées en interne par le service ESP87 pour des projets de biomasse ou de géothermie. En parallèle, 32 études de faisabilité EnR ont été effectuées pour les collectivités (29 études biomasse, 1 solaire thermique et 2 géothermies) par un prestataire qualifié OPQIBI.

En conséquence, le SEHV souhaite le renouvellement d'un contrat d'objectifs et cette 3^{ème} convention de mandat dans la continuité des deux précédentes.

Le contrat d'objectifs n° 23NAD0936 relatif à l'animation du contrat chaleur renouvelable territorial reprend les éléments de cette 3^{ème} étude de préfiguration et affiche un programme de 31 opérations pour un objectif en MWh de 6 991.

Il a été en conséquence convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de confier au Mandataire, en application des textes susvisés, l'instruction des demandes d'aides conformément aux critères d'aides définis par l'ADEME, l'établissement des contrats d'attribution des aides octroyées par l'ADEME, la liquidation des sommes concernées et le paiement des dépenses de l'ADEME.

ARTICLE 2 – NATURE DES OPERATIONS

La présente convention porte sur des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à la réalisation des opérations décrites dans le contrat d'objectifs susvisé.

ARTICLE 3 – DUREE ET CLOTURE

La présente convention est conclue pour une durée de trois (3) ans, et prendra effet après signature par les Parties, avec effet rétroactif au 01/12/2023 correspondant à la date de début du programme d'animation porté par le contrat d'objectifs susvisé.

Nonobstant cette durée, la clôture de la convention interviendra après le recouvrement ou l'apurement de tous les ordres de recouvrer et lorsque la totalité des crédits confiés au Mandataire seront soldés, étant précisé que la présente convention demeurera en vigueur jusqu'au terme des contrats d'attribution des aides établis par le Mandataire avec chaque Bénéficiaire des opérations aidées.

Les contrats d'attribution des aides établis par le Mandataire avec chaque Bénéficiaire des opérations aidées devront être établis avant le terme du délai de trois (3) ans.

Dans tous les cas, les comptes entre le Mandataire et le Mandant devront être arrêtés dans les huit (8) ans suivants l'entrée en vigueur de la présente convention.

ARTICLE 4 – SANCTIONS ET RESILIATION

4.1. Sanction de l'inobservation des obligations de reddition prévues à l'article 6.3

En cas de retard dans la production des justificatifs dans le délai prévu à l'article 6.1 et 6.3, le Mandant pourra exiger du Mandataire le versement d'une pénalité d'un montant égal à 100 euros par jour de retard.

L'Agent Comptable de l'ADEME peut refuser l'intégration des opérations du Mandataire dans sa comptabilité :

- en cas de non-production des justifications ;
- lorsque leur contrôle conduit à constater des anomalies ;
- si les pièces produites ne lui permettent pas d'opérer ces contrôles.

Faute de régularisation de cette situation par le Mandataire ou faute de reddition de ses comptes par le Mandataire dans les délais contractuels, ce dernier est alors justiciable de la Cour des comptes en qualité de gestionnaire de fait de fonds publics.

4.2. Résiliation en cas de manquement aux obligations contractuelles

En cas de manquement par le Mandataire à ses obligations contractuelles et notamment de ses obligations de reddition énoncées à l'article 6.3 ci-dessous, l'ADEME sera en mesure de résilier la présente convention sans préjudice des dispositions prévues à l'article 4-1 ci-dessus.

ARTICLE 5 – MONTANT PREVISIONNEL DES DEPENSES PAYEES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE MANDAT

Les montants maximums des crédits délégués par l'ADEME au Syndicat Energies Haute-Vienne sont déterminés à titre indicatif dès la signature de la présente convention pour une durée de 3 ans.

La dotation en autorisations d'engagements cible est 4 236 410,00 euros sur la période de 3 ans.

Le montant initial de la dotation en autorisation d'engagements s'élève à 907 670,00 euros et sera suivi de compléments en 2025 puis en 2026 engagés par lettre de notification à concurrence, pour la période 2024-2026 de la dotation cible d'engagements de 4 236 410,00 euros.

Les engagements financiers annuels de l'ADEME resteront subordonnés, d'une part, à l'obtention des autorisations d'engagement compte-tenu des moyens financiers inscrits par les lois de finances et, d'autre part, au respect des procédures d'attribution afférentes.

ARTICLE 6 – MODALITES ET CONDITIONS DE VERSEMENT

6.1. Modalités de versement

Le Mandataire fournira à minima semestriellement au Mandant les éléments suivants :

- Un état récapitulatif des dépenses réellement exécutées correspondant aux paiements effectués par le Mandataire auprès des Bénéficiaires des aides de l'ADEME dont le remboursement est demandé. ; cet ERD devra être présenté de la façon figurant en annexe 1 [n° du contrat de financement, n° ou date de la commission d'attribution des aides, nom du Bénéficiaire, nature du versement (avance, versement intermédiaire, solde)] ; cet état sera signé, de manière manuscrite ou électronique, par le représentant légal de la structure ;
- Au terme de la convention un état récapitulatif de dépenses définitif global listera l'ensemble des dossiers payés (nom du Bénéficiaire, montant) ;
- Une attestation du comptable public du mandataire, visée de manière manuscrite ou électronique, certifiant que les paiements effectués sont appuyés des pièces justificatives correspondantes prévues par l'ADEME (cf annexe 2) et qu'il est en possession de toutes les pièces afférentes à ces opérations.
- Les comptes rendus des commissions d'attribution des aides déterminant le montant de subventions attribuées aux projets qui font l'objet d'un paiement.

Sur la base de l'ensemble de ces documents, l'ADEME versera au Mandataire un montant équivalent aux dépenses qu'il réalise et dans les conditions définies à l'article 6.2 ci-dessous.

L'ensemble des documents devra parvenir à l'ordonnateur de l'ADEME au plus tard le dernier jour du mois qui suit la fin de chaque semestre.

Dès notification de la présente convention de mandat, l'ADEME versera une avance égale à 15 % du montant initial de la dotation en autorisation d'engagement de l'aide prévu à l'article 5. Cette avance sera reconstituée à la demande du Mandataire et sur présentation de justificatifs tels que prévus ci-dessus d'un montant au moins égal au montant de l'avance.

L'avance sera ainsi reconstituée au plus tard tous les semestres ou tous les ans en adéquation avec la périodicité maximale de reddition des comptes retenue par les Parties.

L'ADEME s'engage à reconstituer l'avance au plus tard dans les 60 jours de la demande du Mandataire reçue complète.

6.2. Conditions de versement

La dépense afférente est mandatée et liquidée par le Président de l'ADEME. Le comptable assignataire de la dépense est l'Agent Comptable de l'ADEME.

L'ADEME se libérera des sommes dues au titre de la présente convention par virement au crédit du compte ouvert par le Mandataire :

Code Banque : 30001

Code guichet : 00475

N° du compte : C8700000000 Clé RIB : 35

IBAN : FR44 3000 1004 75C8 7000 0000 035

Identifiant Swift de la BDF (BIC) : BDFEFRPPCCT

Domiciliation : BDF Limoges

6.3. - Reddition des comptes

Le Mandataire devra transmettre l'ensemble des dépenses réalisées selon les modalités prévues au 6.1.

Il devra également produire pour les indus non recouverts un état des restes à recouvrer établi par débiteur indiquant les relances accomplies, les délais accordés, les poursuites diligentées.

Les comptes produits dans les conditions susvisées sont soumis à l'approbation de l'ordonnateur de l'ADEME qui les transmettra à l'Agent Comptable de l'ADEME.

Avant intégration dans ses comptes, l'Agent Comptable de l'ADEME contrôle les opérations exécutées par le Mandataire dans les conditions prévues par les articles 19 et 20 du décret du 7 novembre 2012 susvisé.

Lorsque les contrôles révèlent une irrégularité, les opérations irrégulières ne sont pas comptabilisées par l'Agent Comptable de l'ADEME. L'ADEME est alors fondée à engager la responsabilité contractuelle du Mandataire pour les opérations irrégulières conformément à l'article 4.1 susvisé.

ARTICLE 7 – REMUNERATION

La convention de mandat est conclue à titre gratuit.

ARTICLE 8 – COMPETENCE SPECIFIQUE DEVOLUE AU MANDATAIRE

Le Mandataire se voit confier par le Mandant les compétences en matière de remboursement des éventuels indus résultant des paiements.

Le Mandataire sera chargé à la fois du recouvrement amiable et du recouvrement forcé des éventuels indus.

Durant la phase amiable du recouvrement, le Mandataire sera chargé de la constatation du caractère liquide et exigible de l'indu et d'effectuer des relances amiables du débiteur afin qu'il l'acquitte spontanément.

Pendant le recouvrement contentieux, le Mandataire émettra le titre de recettes exécutoire utile pour engager les mesures d'exécution forcée à l'encontre du Bénéficiaire débiteur défaillant.

Le recours à une action contentieuse par le Mandataire est susceptible de générer un coût supplémentaire qui restera à sa charge.

Les délais accordés ne pourront pas excéder une durée de douze (12) mois. Le Mandataire devra soumettre à l'ADEME le dossier complet des demandes de remise gracieuse qui lui ont été présentées afin que l'ADEME puisse se prononcer sur leur opportunité.

Les créances non recouvrées devront être transmises à l'Agent Comptable de l'ADEME deux (2) ans avant leur date de prescription¹ afin que ce dernier puisse engager les diligences complémentaires nécessaires ou les proposer en admission en non-valeur.

L'intégralité des recettes encaissées pour le compte de l'ADEME lui sont reversées, sans prélèvement, notamment, des frais et rémunérations dus au Mandataire. Aucune contraction comptable n'est autorisée entre les recettes encaissées et les dépenses décaissées au titre du même mandat.

¹ Toutes créances non payées dans un délai de quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis.

ARTICLE 9 – PIÈCES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles de la convention de mandat sont les suivantes :

- Annexe 1 - Modèle d'ERD
- Annexe 2 - Liste des pièces justificatives exigées et conservées par le comptable assignataire du Mandataire pour le versement des subventions

ARTICLE 10 – ENGAGEMENTS DU MANDATAIRE

Le Mandataire tient périodiquement informée l'ADEME de l'état d'avancement des engagements, des paiements, désengagements et remboursements des opérations aidées. Le Mandataire s'engage à mettre en place un suivi des projets aidés notamment pour permettre au mandant de répondre à ses obligations en termes de publicité et de transparence des aides.

A cette fin, le Mandataire s'engage à collecter les informations relatives à chacune des opérations (données technicoéconomiques, indicateurs environnementaux, maître d'ouvrage, localisation...).

Afin d'assurer un reporting suivi efficace et consolidable au niveau national et européen, le Mandataire renseignera ces indicateurs en fonction des développements informatiques, directement en ligne dans l'outil de gestion des contrats de l'ADEME.

Fait à Bordeaux

Pour l'ADEME	Pour le Mandataire
<p data-bbox="201 1301 683 1368">Le Président du Conseil d'administration de l'ADEME</p> <p data-bbox="201 1518 440 1547">Sylvain WASERMAN</p>	<p data-bbox="896 1301 1469 1330">Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne</p>
<p data-bbox="408 1626 1275 1655">Pour le représentant de l'Etat, en tant que délégué territorial de l'ADEME</p>	



ANNEXE 1 MODELE D'ERD

Etat Récapitulatif des Dépenses
Convention de Mandat n°

Intermédiaire ou global : _____ établi pour la période de : _____ au : _____

Dépenses liées aux aides à la décision

Informations sur les projets					Dépenses réalisées			
N° de contrat de financement	N° ou Date de la Commission d'attribution des aides	Raison sociale du bénéficiaire	Type d'étude	Description du projet	Nature du versement	Numéro mandat	Date mandat	Montant payé HTR (1)
<i>Si besoin insérer des lignes ci-dessus</i>								
Total des dépenses liées aux aides à la décision								-

Dépenses liées aux aides à l'investissement dans la production d'EnR&R

Informations sur les projets					Dépenses réalisées			Production d'énergie		
N° de contrat de financement	N° ou Date de la Commission d'attribution des aides	Raison sociale du bénéficiaire	Technologie aidée	Description du projet	Nature du versement	Numéro de mandat	Date du mandat	Montant payé HTR (1)	Production d'énergie PREVISIONNELLE de la 1ère année (en MWh) pour paiement du solde	Production d'énergie REELLE de la 1ère année (en MWh) pour paiement du solde
<i>Si besoin insérer des lignes ci-dessus</i>										
Total des dépenses liées aux aides à l'investissement dans la production d'EnR&R								-		

Dépenses liées aux aides à l'investissement dans la distribution d'EnR&R

Informations sur les projets					Dépenses réalisées			Injection d'énergie		
N° de contrat de financement	N° ou Date de la Commission d'attribution des aides	Raison sociale du bénéficiaire	Type de travaux	Description du projet	Nature du versement	Numéro de mandat	Date du mandat	Montant payé HTR (1)	EnR&R PREVISIONNELLES injectées dans le réseau la 1ère année (en MWh)	EnR&R REELLES injectées dans le réseau la 1ère année (en MWh) pour paiement du solde
<i>Si besoin insérer des lignes ci-dessus</i>										
Total des dépenses liées aux aides à l'investissement dans la distribution d'EnR&R								-		

Je certifie que :
 - chacune des dépenses exposées est inscrite dans la comptabilité et a été payée ;
 - les avoirs, remboursements ou autres éventuels avantages différés sont déduits du montant exposé ;

Fait à : _____ Le : _____

Qualité, nom, signature, cachet du comptable public

Je, soussigné "nom et qualité du Comptable Public", certifie que

- chacune des dépenses exposées est inscrite dans la comptabilité et a été payée ;
- les avoirs, remboursements ou autres éventuels avantages différés sont déduits du montant exposé ;

Qualité, nom, signature, date et cachet du Comptable Public



ANNEXE 2

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES EXIGÉES ET CONSERVÉES PAR LE COMPTABLE ASSIGNATAIRE DU MANDATAIRE POUR LE VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Ces pièces seront conservées par le comptable assignataire du Mandataire

- Contrat d'attribution de subvention signé (modèle à demander à l'ADEME avant la signature de chaque contrat auprès d'un Bénéficiaire)
- Le cas échéant : ERD du Bénéficiaire soumis à certificat expert-comptable indépendant ou CAC ou comptable public accompagné des factures remplissant les règles d'éligibilité.
- RIB
- Certificat d'immatriculation ou autre document équivalent
- Les rapports intermédiaires et finaux permettant le versement de l'aide au Bénéficiaire

Projet

ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024.

Présents titulaires : Christophe BARBE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Bernard LAGRANDE, Patrick LAMBERT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : René ARNAUD, Stéphane VEYRIRAS, Manuel PERTHUSIOT, Jean-Luc MAUDUIT, Didier JUSIAK, Dominique DAUDE, Jacques BARRY, Fabien HABRIAS, Philippe SIMON.

Pouvoirs : AMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane, LALOGUE Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis.

Excusés : Xavier ABBADIE, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Guillaume GUERIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

**Nombre de membres
en exercice : 67**

**Présents : 36
Pouvoirs : 2
Votants : 38**

Représentant

**Secteur Centre : 2
Secteur Est : 6
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 7
Secteur Sud Est : 7
Conseil départemental : 2**

COM 2024-09

Objet : COMMUNICATION

**PROGRAMME FONDS
CHENE - SAISON 2
(ACTEE+)**

1 / 2

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu la délibération n°2023-59 en date du 19 octobre 2023 autorisant le Président à engager le SEHV dans une candidature à la saison 2 du Fonds CHENE du programme ACTEE +, en mutualisant de fait les projets pour les collectivités adhérentes à ESP87, et à signer la convention afférente, sous réserve que le jury retienne la candidature ;

Considérant que dans le cadre de la candidature, dont le résumé est annexé au présent rapport, le montant global des dépenses a été évalué à 1 441 278.76 € HT et celui des aides sollicitées à 704 681.00 € ;

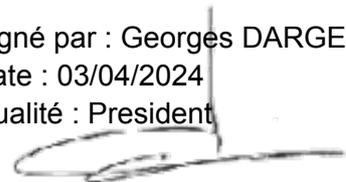
Considérant qu'après la date limite de candidature, le cahier des charges CHENE a été modifié, raccourcissant notamment la période d'éligibilité des dépenses (factures et postes d'économies de flux) de trois mois, en ramenant la date de fin d'éligibilité des dépenses au 30/09/2026.

Considérant que la FNCCR, suite à la 1^{ère} session du jury de la saison 2 du Fonds CHENE le 08 février 2024, a informé le SEHV de coupes demandées aux candidats, concernant les lots 3 (études énergétiques) et 5 (AMO et autres prestations intellectuelles) pour des bâtiments pas encore identifiés ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 03/04/2024

Qualité : Président



COM 2024-09

Objet :COMMUNICATIONPROGRAMME FONDS
CHENE - SAISON 2 (ACTEE+)

Considérant que le SEHV a été invité par le jury à présenter, avant le 23 février 2023, un dossier de candidature modifié à la 2ème session du jury le 28 février, avec la possibilité de :

- Compléter les listes des bâtiments identifiés pour les lots 3 (études énergétiques) et 5 (AMO et autres prestations intellectuelles) avec des éventuels nouveaux projets identifiés depuis la candidature ;
- Demander une souplesse de 25% de bâtiments pas encore identifiés sur ces deux lots.

Considérant les montants des dépenses prévisionnelles et des aides sollicitées dans la candidature modifiée, récapitulées ci-après :

Postes de dépenses	Montant des dépenses € HT	Aide AC sollicitée
Lot 1 - Postes d'économe de flux	224 953 €	89 9
Lot 2 - Outils de mesure et de suivi énergétique	0 €	
Lot 3 - Etudes énergétiques	225 977 €	124 1
Lot 4 - Etudes de maîtrise d'œuvre*	245 198 €	134 9
Lot 5 - AMO et autres prestations intellectuelles*	170 332 €	96 1
Total	866 460 €	445 2

* Les montants d'aide pour ces lots seront reversés par le SEHV aux collectivités bénéficiaires qui portent aussi la dépense.

Considérant la décision définitive du jury relative aux montants de dépenses et des aides attribuées et l'annexe ci-jointe ;

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 21 mars 2024.*

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

AMI CHENE

CANDIDATURE DU SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE (SEHV)

RESUME DU PROJET

Porteur du groupement

- Le SEHV est un acteur de premier plan de la transition énergétique en Haute-Vienne auprès des 195 communes, 13 EPCI à fiscalité propre et du CD87. Il dispose d'un Service Energies assurant le conseil, l'accompagnement et des prestations d'études externalisées pour les collectivités dans le cadre de la transition énergétique. A ce jour, 150 communes, 11 EPCI et le CD87 adhèrent à ce service.
- Créé en 2006, le Pôle Energies Climat du SEHV est composé de 15 personnes, dont notamment pour la cellule ESP87 (conseil mutualisé) : 5 techniciens, 1 économiste de flux, et 1 coordinatrice. Cette cellule assure le conseil, le suivi et l'accompagnement de projets des collectivités adhérentes au travers d'actions réalisées en interne ou de prestations externalisées.
- Le SEHV a déjà été lauréat des AMI CEDRE, MERISIER, EUCALYPTUS, SEQUOIA3, et LUM'ACTEE de la FNCCR, avec de nombreuses actions d'économies d'énergies déjà menées.
- Dans le cadre de la candidature, le SEHV réceptionnera les fonds de la FNCCR, et les reversera aux bénéficiaires finaux dans le cadre du règlement de service définissant les missions du SEHV, ou selon des conventions spécifiques pour certaines actions.

- Le projet de territoire, sur la base duquel sont proposées les différentes actions, s'inscrit dans le renforcement de l'accompagnement des collectivités dans la rénovation énergétique de leur parc bâti, dans le cadre des dispositifs réglementaires imposant de nouvelles obligations (Dispositif Eco Energie Tertiaire, Décret BACS...).
- Il fait directement suite aux divers programmes dont le SEHV a été lauréat (CEDRE, MERISIER, EUCALYPTUS, et SEQUOIA) afin de poursuivre la dynamique enclenchée et de faciliter le passage aux travaux de rénovation énergétique performants des collectivités adhérentes au service Energies.
- Afin d'avoir des actions les plus précises possibles, des candidatures successives sont envisagées aux différentes saisons du fonds CHENE. Ces candidatures présenteraient des programmes spécifiques définis (SDIE petites communes, instrumentation dans le cadre du lot 2 par exemple), et des projets matures concernant les études de maîtrise d'œuvre.

Axe 1 : 2 Postes d'économe de flux :

- Recrutement d'un économe de flux prévu en pérennisation du poste actuel dans le cadre du programme MERISIER. Il assistera les collectivités dont il sera référent dans le développement de leurs projets de rénovation énergétique (des études aux travaux).
- Recrutement d'un économe de flux pour l'élaboration et la mise en place de programmes spécifiques (accompagnement décret BACS, mise en place SDIE petites communes...), qui seront présentés dans des candidatures ultérieures.

Axe 3 : Etudes énergétiques :

- Réalisation d'environ 170 audits énergétiques (dont 51 bâtiments déjà identifiés) sur fin 2023-fin 2026 dans la continuité des programmes précédents.. Ces audits ont pour but de dresser l'état des lieux des bâtiments audités et fournir des propositions chiffrées d'économies d'énergies.

Axe 4 : Etudes de maîtrise d'œuvre :

- Suite aux programmes CEDRE, MERISIER et SEQUOIA où de nombreux audits ont été réalisés, 6 collectivités ont engagé des démarches de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique, représentant 3019 m², dont 3 bâtiments scolaires.

Axe 5 : AMO et autres prestations intellectuelles :

- Financement des missions « d'AMO pour le choix, le contrôle et le suivi de la MOE » contractualisées par les collectivités bénéficiaires, notamment avec l'Agence Technique Départementale (ATEC87). Une estimation de 63 opérations d'AMO a été faite entre fin 2023-fin 2026, dont 19 opérations ont été identifiées (10 bâtiments scolaires).

Postes de dépenses	SEHV	
	Montant des dépenses € HT	Aide sollicitée €
Ressources humaines	246 377.26 €	98 550.90 €
Etudes techniques	487 000.00 €	250 501.35 €
Etudes de maîtrise d'œuvre	297 878.00 €	140 383.20 €
AMO et autres prestations intellectuelles	410 023.50 €	215 245.95 €
TOTAL	1 441 278.76 €	704 681.40 €

ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024.

Présents titulaires : Christophe BARBE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Bernard LAGRANDE, Patrick LAMBERT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : René ARNAUD, Stéphane VEYRIRAS, Manuel PERTHUSIOT, Jean-Luc MAUDUIT, Didier JUSIAK, Dominique DAUDE, Jacques BARRY, Fabien HABRIAS, Philippe SIMON.

Pouvoirs : AMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane, LALOGUE Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis.

Excusés : Xavier ABBADIE, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Guillaume GUERIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 36
Pouvoirs : 2
Votants : 38

Représentant

Secteur Centre : 2
Secteur Est : 6
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 7
Secteur Sud Est : 7
Conseil départemental : 2

COM 2024-10

Objet : COMMUNICATION

Consultation pour les assurances : Déclaration d'infructuosité des lots 1-2 et 4 et relance d'un marché négocié

1 / 2

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu la délibération n°2020-50 en date du 1^{er} octobre 2020 et portant élection du Président du SEHV ;

Vu la délibération n°2020-56 en date du 1^{er} octobre 2020 et portant délégation de compétences du Comité syndical au Président du SEHV.

Vu la consultation publiée le 19 janvier 2024 sur le site acheteur du SEHV (BOAMP, JOUE) et le 24 janvier sur le Populaire du Centre ;

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 26 janvier 2024 à 10H ;

Considérant le dépôt d'une offre pour le lot n°3 « Protection juridique » et l'absence d'offres pour les lots 1 « responsabilité civile », lot 2 « protection fonctionnelle » et le lot 4 « Dommages aux biens » ;

Considérant le rapport d'analyse établi par l'assistance à maîtrise d'ouvrage, Risk partenaires ;

Considérant l'offre remise pour le lot 3 « Protection juridique » ;

Considérant la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 5 mars 2024 visant à déclarer infructueux les lots 1 et 2 ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 03/04/2024

Qualité : Président



COM 2024-10

Objet :

COMMUNICATION

Consultation pour les assurances : Déclaration d'infructuosité des lots 1-2 et 4 et relance d'un marché négocié

Considérant la nécessité d'assurer le SEHV sur les prestations précitées au vu de la résiliation prévue par l'actuel assureur (Groupama) ;

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, informe les membres du Comité syndical que :

- Le lot n°3 « protection juridique » est susceptible d'être attribué sous réserve de l'accord du comité syndical à la Sas PLENITA (courtier) (assureur SOLUCIA) - 21 rue Drouot - 75009 PARIS - N° Siret : 389 290 131 00041
- Les lots n°1-n°2 et n°4 ont été déclarés infructueux par la CAO du 5 mars 2024 en l'absence de candidats ;
- Une procédure en marché négocié sera lancée afin de pourvoir aux lots précités.

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 21 mars 2024.*

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024.

Présents titulaires : Christophe BARBE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Bernard LAGRANDE, Patrick LAMBERT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : René ARNAUD, Stéphane VEYRIRAS, Manuel PERTHUSIOT, Jean-Luc MAUDUIT, Didier JUSIAK, Dominique DAUDE, Jacques BARRY, Fabien HABRIAS, Philippe SIMON.

Pouvoirs : AMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane, LALOGUE Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis.

Excusés : Xavier ABBADIE, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Guillaume GUERIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres**en exercice : 67****Présents : 36****Pouvoirs : 2****Votants : 38****Représentant****Secteur Centre : 2****Secteur Est : 6****Secteur Nord : 3****Secteur Ouest : 9****Secteur Sud : 7****Secteur Sud Est : 7****Conseil départemental : 2****COM 2024-11****Objet : COMMUNICATION****Attribution du marché
d'Assistance à Maîtrise
d'Ouvrage pour
l'accompagnement du
projet européen RENEWAT****1 / 2**

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu la délibération n°2020-50 en date du 1^{er} octobre 2020 et portant élection du Président du SEHV ;

Vu la délibération n°2020-56 en date du 1^{er} octobre 2020 et portant délégation de compétences du Comité syndical au Président du SEHV.

Vu la consultation en vue d'un accord cadre publiée le 31 janvier 2024 sur le site acheteur du SEHV (BOAMP);

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 5 mars 2024 à 10H ;

Considérant le dépôt d'une offre ;

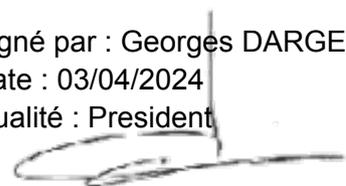
Considérant le rapport d'analyse établi par les services du SEHV ;

Monsieur le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, informe les membres du Comité syndical que :

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 03/04/2024

Qualité : Président





COM 2024-11

Objet :

COMMUNICATION
Attribution du marché
d'Assistance à Maîtrise
d'Ouvrage pour
l'accompagnement du
projet européen RENEWAT

Le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'accompagnement du projet européen RENEWAT est attribué, après analyses, notation conformément aux dispositions du règlement de consultation, au groupement solidaire :

SASU ASKEUL

33 Rue de la Marne
69500 BRON
Siret : 91 937 857 00015

Elodie DENIZART EI

36 Rue Inkermann
Bâtiment GOUNOD V
59000 LILLE
Siret : 898 304 902 000 15

pour un montant maximal de **85 000 € HT** sur la durée du marché (*avril 2024 – juin 2028*).

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 21 mars 2024.*

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024.

Présents titulaires : Christophe BARBE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Bernard LAGRANDE, Patrick LAMBERT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : René ARNAUD, Stéphane VEYRIRAS, Manuel PERTHUSIOT, Jean-Luc MAUDUIT, Didier JUSIAK, Dominique DAUDE, Jacques BARRY, Fabien HABRIAS, Philippe SIMON.

Pouvoirs : AMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane, LALOGUE Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis.

Excusés : Xavier ABBADIE, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Guillaume GUERIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

**Nombre de membres
en exercice : 67**

Présents : 36
Pouvoirs : 2
Votants : 38

Représentant

Secteur Centre : 2
Secteur Est : 6
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 7
Secteur Sud Est : 7
Conseil départemental : 2

2024-14

Objet

**RENEWAT : ADHESION A LA
CENTRALE D'ACHAT DU CONSEIL
REGIONAL
DES HAUTS-DE-FRANCE POUR LA
REALISATION DES CONTROLES DE
1ER NIVEAU OBLIGATOIRE SUR LE
PROGRAMME INTERREG EUROPE**

1 / 2

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Considérant la candidature approuvée du SEHV chef de file dans le cadre du programme européen RENEWAT ;

Considérant l'obligation de procéder à un contrôle préalable des activités et des appels de fonds des différents partenaires au projet ;

Considérant qu'au titre de ses fonctions d'Autorité nationale (*décret n° 2022-579 du 19 avril 2022 relatif à l'autorité nationale pour les programmes de coopération territoriale européenne pour la période 2021-2027*), la Région Hauts-de-France est garante de la mise en place de l'intégralité des contrôles de 1er niveau auprès des porteurs de projets français ;

Considérant qu'afin d'assurer l'obligation, la Région Hauts-de-France a fait le choix d'externaliser le contrôle de premier niveau via des appels d'offres ouverts à destination de l'ensemble des porteurs de projet pour la période 2021-2027 et pour les programmations ultérieures le cas échéant ;

Considérant la documentation annexée au présent rapport (le vademecum des opérateurs INTERREG VI et le bulletin d'adhésion).

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 03/04/2024

Qualité : Président





COM 2024-14

Objet :

COMMUNICATION
Attribution du marché
d'Assistance à Maîtrise
d'Ouvrage pour
l'accompagnement du
projet européen RENEWAT

Monsieur le Président propose d'adhérer à la centrale d'achat mise en place par le Conseil régional des Hauts-de-France pour ainsi bénéficier des accords-cadres à bons de commande afin de bénéficier des prestations des contrôleurs de premier niveau des dépenses qu'elle aura sélectionnée.

Il précise que :

- le coût est de 708 € TTC par remontée de dépenses classique (soit environ 8 remontées de dépenses sur la durée de vie du projet) ;
- en cas d'action pilote (estimée à 2) dans le projet, il faut prévoir un contrôle sur place de 1416 € ;
- Enfin, il convient de provisionner 708 € TTC supplémentaire en cas d'assistance au porteur par le contrôleur dans le cadre de la réalisation des contrôles de 2nd niveau ou tout audit d'autres instances de contrôle nationales et européennes (y compris après la fin du projet).

Dans ces conditions, il demande :

- **D'APPROUVER** l'adhésion du SEHV à la Centrale d'Achat du Conseil régional Hauts-de-France ;
- **DE L'AUTORISER** à signer la convention correspondante, dont le projet est repris en annexe à la présente délibération, ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à son exécution ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget du SEHV.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'adhésion du SEHV à la Centrale d'Achat du Conseil régional Hauts-de-France ;
- **DE L'AUTORISER** à signer la convention correspondante, dont le projet est repris en annexe à la présente délibération, ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à son exécution ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget du SEHV.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
le 21 mars 2024.*

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Annexe 1

BULLETIN D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT REGIONALE

À destination des porteurs de projet français des programmes de coopération territoriale européenne (INTERREG) 2021-2027 et ultérieurs le cas échéant pour lesquels la Région Hauts-de-France est Autorité nationale

version	Valide du	Valide jusqu'au	Modifications
Version 1	08 février 2023	31 décembre 2027	N/A

IDENTIFICATION DU PROJET 1 ^{ère} adhésion	
Programme Interreg concerné	
Nom du Projet	
Acronyme du Projet	
Date de sélection (Date du comité de sélection)	
Type de Projet	
Statut du Partenaire (Chef de file ou partenaire)	
Date de signature de la convention attributive de subvention FEDER " subsidy contract"	

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE	
Nom du porteur :	
N° Siret :	
Forme juridique :	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	

IDENTIFICATION DU REPRESENTANT LEGAL	
Nom et prénom :	
Fonction :	
Téléphone :	
Courriel :	

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE EN CHARGE TECHNIQUEMENT DES RELATIONS AVEC LA CENTRALE D'ACHAT	
Nom et prénom :	
Fonction :	
Service :	
Téléphone :	
Courriel :	

En cas de modification concernant les informations ci-dessus, l'adhérent s'engage à en informer la centrale d'achat, dans les meilleurs délais, par courriel à l'adresse suivante : centraledachat-interreg@hautsdefrance.fr

Le présent bulletin entraîne adhésion pleine et entière à la convention constitutive de la centrale d'achat (*).

Fait à

Le

Signature

Important : L'adhésion à une centrale d'achat n'étant pas considérée comme une « *décision concernant la passation des marchés* » le représentant du porteur de projet doit être expressément habilité par sa structure à engager celle-ci dans la convention.

(*) Il pourra être demandé de joindre au présent bulletin d'adhésion une copie de l'acte ou de la délibération pris par l'organe délibérant du porteur de projet autorisant l'adhésion à la centrale d'achat ainsi qu'une copie du document attestant du caractère exécutoire de l'acte ou de la délibération délivré par le(s) contrôle(s) de légalité le cas échéant.

**Interreg
Europe**



**Co-funded by
the European Union**

version	Valide du	Valide jusqu'au	Modifications
Version 2	08 février 2024	2 décembre 2025	N/A

PROGRAMME INTERREG VI EUROPE 2021-2027

VADEMECUM - CONTROLE

INFORMATIONS AUX PORTEURS FRANÇAIS LAUREATS DE PROJETS POUR L'ACCES AUX PRESTATIONS DE CONTRÔLE DES DEPENSES

CENTRALE D'ACHAT

Votre organisation a été approuvée en tant que partenaire français d'un (ou plusieurs) projets de coopération territoriale européenne du Programme transnational INTERREG Europe.

Dans le cadre du processus obligatoire de contrôle de vos dépenses, vous devez, **dans un délai maximum de six mois**, à compter la date de conventionnement avec l'Autorité de gestion du Programme concerné, **adhérer à la centrale d'achat de la Région Hauts-de-France**.

L'adhésion à la centrale est **nécessaire et obligatoire** pour accéder aux marchés portant sur toutes les prestations de contrôle.

Pour rappel, **le recours à des contrôleurs internes n'est pas autorisé**.

I. Région Hauts-de-France : Autorité nationale du programme Interreg Europe

Par reconduction des dispositifs de transfert de compétence mis en place pour 2014-2020, et pour la programmation 2021-2027, la Région Hauts-de-France est Autorité nationale du Programme Interreg Europe et coordonne la délégation française.

Les responsabilités d'Autorité nationale sont décrites dans le Décret n° 2022-579 du 19 avril 2022 relatif à l'Autorité nationale pour les programmes de coopération territoriale européenne pour la période 2021-2027.

A. Principes des vérifications de gestion

En qualité d'Autorité nationale, la Région Hauts-de-France est chargée d'organiser les vérifications prévues à l'article 46 point 3 du règlement 2021/1059 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 et de prendre les mesures nécessaires pour garantir le bon fonctionnement des systèmes de gestion et de contrôle des programmes, ainsi que la légalité et la régularité des dépenses présentées à la Commission.

Ainsi, la Région Hauts-de-France, en tant qu'Autorité nationale représentant la France dans le programme Interreg Europe, est responsable de la mise en place des vérifications de gestion, le contrôle des dépenses, sur son territoire pour l'ensemble des porteurs français bénéficiaires du programme de coopération.

Tous les projets et tous les partenaires sont soumis au contrôle des dépenses.

B. Désignation du contrôleur

En pratique, cela signifie que chaque partenaire a besoin d'un contrôleur agréé par son État membre, en l'occurrence, pour la France, par la Région Hauts-de-France qui agit en qualité d'Autorité nationale du programme.

Cette dernière habilitera seule le titulaire pour le programme Europe.

Le recours à des contrôleurs autres que celui désigné par la Région Hauts-de-France, notamment des contrôleurs internes, n'est pas autorisé.

En l'absence de contrôle des dépenses, le cofinancement FEDER apporté par le programme ne peut être perçu.

La Région Hauts-de-France, Autorité nationale, a opté pour un système décentralisé, et sélectionnera le contrôleur au moyen d'un accord-cadre.

Par ailleurs, en application l'article L2113-2 du code de la commande publique, **la Région Hauts-de-France se constitue en centrale d'achat au profit des porteurs français de projets** des programmes de coopération territoriale européenne (Interreg) pour lesquels la Région est Autorité nationale.

L'objectif est de mettre à disposition des porteurs de projets un dispositif de contrôles.

Vu la délibération n° 2022.00564 du Conseil régional Hauts-de-France du 19 mai 2022, relative à la constitution d'une centrale d'achat dans le cadre de la mise en œuvre du contrôle de premier niveau des quatre programmes de coopération territoriale européenne (Interreg) pour la programmation 2021-2027 :

La centrale d'achat permet à la Région de se constituer en acheteur public pour le compte d'autres entités, ici les porteurs de projets, (ayant ou non la qualité de pouvoir adjudicateur) qui adhéreront à la centrale d'achat afin de pouvoir accéder aux prestations de contrôle.

C. Coût du contrôle

Le coût du contrôle (anciennement connu sous le nom de contrôle de premier niveau pour la programmation 2014-2020) sera à la charge du partenaire de projet.

Les coûts de contrôle pour la vérification des dépenses sont :

- considérés comme éligibles dans le cadre du projet ;
- peuvent être inclus dans la ligne budgétaire "expertise et services externes".

Important :

- Les porteurs de projets doivent donc prévoir un budget pour ces contrôles en fonction des modalités de contrôle applicables dans l'État membre concerné pour chacun des partenaires du projet.

D. Rôle du contrôleur

Avant d'être soumis au Secrétariat conjoint, chaque rapport financier doit être vérifié et validé par un contrôleur indépendant.

Le contrôleur qualifié, désigné par l'Autorité nationale, vérifie que les dépenses encourues pour la mise en œuvre du projet sont conformes aux règles communautaires, nationales, régionales, institutionnelles et du programme, ainsi qu'aux dispositions du contrat de subvention et du formulaire de demande approuvé.

Le contrôleur désigné vérifie ainsi l'éligibilité des dépenses engagées par le partenaire et le confirme en remplissant et en signant un rapport de contrôle.

L'objectif principal des contrôles est de garantir à l'Autorité de gestion, à l'autorité assurant la fonction comptable et, surtout, au projet lui-même, que les coûts cofinancés dans le cadre du programme Interreg Europe sont correctement comptabilisés et éligibles.

Ainsi, aucune dépense ne peut être cofinancée sans vérification par un contrôleur.

II. Modalité d'accès aux prestations de contrôle pour les partenaires français des projets : adhésion à la centrale d'achat

La Région Hauts-de-France se constitue en centrale d'achat au profit de l'ensemble des porteurs français de projets lauréats et ce pour l'ensemble des programmes pour lesquels la Région Hauts-de-France est Autorité nationale (Interreg France-Wallonie Vlaanderen, Interreg Europe du Nord-Ouest, Interreg Mer du Nord, Interreg Europe).

Aussi, l'adhésion à la centrale d'achat est **nécessaire et obligatoire, et ce à titre non onéreux**, pour accéder aux marchés portant sur toutes les prestations du système de contrôle

Peuvent adhérer à la centrale d'achat :

- **Les porteurs de projets qui sont pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices** définies respectivement aux articles L1211-1 et L1212-1 du code de la commande publique
- **Les acheteurs n'ayant pas la qualité de pouvoir adjudicateur ou d'entité adjudicatrice.**

Tous les porteurs de projet susmentionnés, qu'ils soient pouvoirs adjudicateurs ou non, doivent se conformer à la réglementation des marchés publics, conformément aux documents contractuels du/des marchés ou accords-cadres.

L'adhésion est :

- **Obligatoire pour tout nouveau porteur français**, dit bénéficiaire, ayant conventionné avec le programme dont la Région Hauts-de-France est Autorité nationale ;
- **Réputée unique pour un même porteur quel que soit le nombre de participations à des projets Interreg ;**

Si un projet comporte plusieurs partenaires français, chaque partenaire est tenu d'adhérer à la centrale d'achat.

III. Modalités d'adhésion : obligations aux porteurs

A. Prérequis et délai d'adhésion à la centrale d'achat

Pour les porteurs français de projets lauréats, l'adhésion à la centrale d'achat est requise dès lors que le porteur « dit bénéficiaire » aura conventionné avec l'Autorité de gestion du programme.

En pratique, l'adhésion sera ainsi obligatoire dès signature du subsidy contract (contrat de subvention), conclu entre le chef de file du projet et l'Autorité de gestion. Le subsidy contract définit les droits et les obligations du partenariat et constitue la base juridique de la subvention. A ne pas confondre avec l'accord de partenariat.

L'adhésion à la centrale d'achat :

- Devra intervenir **au plus tard 6 mois** suivant la date de conventionnement avec l'autorité de gestion du Programme concerné.
- **Prendra effet à la date d'approbation par l'organe délibérant ou autres circuits décisionnels de l'adhérent.**

Important : Il pourra être demandé à l'adhérent de fournir une copie de la décision approuvant l'adhésion, prise le cas échéant par l'organe délibérant ainsi que le document attestant du caractère exécutoire de l'acte ou de la délibération délivré par le(s) contrôle(s) de légalité, le cas échéant au plus tard 30 jours à compter de l'adoption par l'organe délibérant de l'adhérent à l'attention de la Région Hauts-de-France.

B. Modalités d'adhésion et documentation

La convention constitutive de la Centrale d'Achat Régionale comporte un bulletin d'adhésion que le **porteur de projet doit remplir, dater, signer et transmettre à la centrale d'achat par courriel** à l'adresse suivante :

centraledachat-interreg@hautsdefrance.fr

Ce bulletin d'adhésion est adopté conformément aux règles applicables aux organes délibérants de l'adhérent. Pour les structures ayant un circuit décisionnel différent, les règles de prises de décision propres au porteur s'appliquent.

Le signataire du bulletin d'adhésion doit être impérativement habilité à engager juridiquement sa structure.

C. Réalisation des prestations de contrôle : Emission de bons de commande

Le porteur sera tenu de recourir, pour chaque projet, au titulaire de l'accord-cadre du programme concerné pour la réalisation des prestations de contrôle.

Pour déclencher la réalisation des prestations de contrôle :

- Le partenaire français du projet, adhérent à la centrale d'achat, adressera au contrôleur habilité un bon de commande relatif aux missions à réaliser, ce pour chaque rapport d'avancement (demande de paiement).

Ainsi, pour les partenaires français d'un projet, il conviendra :

- D'adhérer à la centrale d'achat (à titre non onéreux) ;
- D'informer et d'associer le contrôleur sur la définition du calendrier pour la procédure du premier rapport d'avancement comme des suivants, ce pour toute la durée du projet, lors de la première réunion de coordination.

IV. Références légales et ressources documentaires du programme

Les règlements et directives applicables de l'UE, notamment :

- Le règlement (UE) n° 2021/1060 (règlement sur les dispositions communes) et notamment l'article 74, paragraphe 1 pour les vérifications de gestion
- Le Règlement (UE) No 2021/1058 (Règlement FEDER)
- Le Règlement (UE) n° 2021/1059 (règlement relatif à la coopération territoriale européenne) et notamment l'article 46, paragraphe 3 pour les vérifications de gestion

Le code de la commande publique, notamment :

- L'article L2113-2 du code de la commande publique dispose que « une centrale d'achat est un acheteur qui a pour objet d'exercer de façon permanente, au bénéfice des acheteurs, l'une au moins des activités d'achat centralisées suivantes: 1° L'acquisition de fournitures ou de services ; 2° La passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services ».
- Les articles L1211-1 et L1212-1

V. Annexes à compléter et transmettre à l'Autorité nationale

Documents transmis par l'Autorité nationale pour parfaite information seulement à destination des porteurs de projets :

- Le bulletin d'adhésion à la centrale d'achat
- Une proposition type de délibération d'adhésion à la centrale d'achat (non contractuelle)
- La charte de protection des données personnelles
- Un formulaire RGPD.

Documents à transmettre à l'Autorité nationale :

- Bulletin d'adhésion à la centrale d'achat dûment complété (daté et signé)

VI. Mode de transmission du bulletin d'adhésion

Le bulletin d'adhésion devra être adressé, en précisant le nom du programme, l'acronyme du projet ainsi que le nom du porteur en objet (*exemple : Interreg Europe – Projet X – Ville de Y*) uniquement à l'adresse courriel suivante :

centraledachat-interreg@hautsdefrance.fr

Toute demande ou renseignement concernant la centrale d'achat devront être exclusivement adressés à cette adresse courriel.

VII. Autre contact utile

Autorité nationale du Programme – Interreg VI Europe

Christophe ULIASZ : christophe.uliasz@hautsdefrance.fr

VIII. PROCESSUS SYNTHETIQUE D'ACCES AUX PRESTATIONS DE CONTROLE

ETAPES	INFORMATIONS - PROCESSUS	DOCUMENTS SUPPORTS ET RECOMMANDATIONS
Rubriques relatives aux obligations de l'Autorité nationale		
Rubriques relatives aux obligations du Porteur		
1	Séminaire contrôle	Dès l'approbation des projets par le Comité de sélection du Programme, l'Autorité nationale du programme invitera l'ensemble des partenaires français de projets lauréats à un séminaire contrôle. Les chefs de projets comme les responsables administratifs et financiers sont fortement invités à participer.
2	Programmation du projet	Signature du contrat de subvention FEDER par le chef de file du projet Document du Programme : Convention attributive de subvention FEDER « subsidy contract" signé par le Chef de file
3	Adhésion à la centrale d'achat par le porteur de projet (obligatoire)	Délai : au plus au plus tard 6 mois suivant la date de conventionnement avec l'Autorité de gestion du programme Modalité de transmission du bulletin et des annexes : centraledachat-interreg@hautsdefrance.fr (Adhésion unique à titre non onéreux) Documents de l'Autorité nationale : - Bulletin d'adhésion à la centrale d'achat (à compléter dater et signer, et à renvoyer) - Proposition type de délibération d'adhésion à la centrale d'achat (non contractuelle) - Charte de protection des données personnelles - Formulaire RGPD.
4	Confirmation de l'adhésion	L'Autorité nationale confirme au partenaire de projet par courriel la prise en compte de son adhésion à la centrale d'achat et en informe le contrôleur retenu pour son programme
5	Réunion de cadrage entre le contrôleur et le porteur de projet (obligatoire)	Le cabinet en charge du contrôle contacte le partenaire du projet afin de convenir d'une date de réunion pour établir le calendrier de remontées de dépenses sur la totalité de la durée du projet. Echéances à respecter par le porteur : - La date butoir de soumission telle que demandée par le Programme ; - Un délai de 10 jours ouvrés à compter de la transmission du bon de commande au contrôleur pour contrôle de complétude par le contrôleur ; - A échéance de ce délai, le dossier est réputé vérifiable par le contrôleur (complet ou non). - Les dépenses pourront être écartées pour absence de justificatif ; - Un délai de 20 jours calendaires pour la réalisation de la mission par le contrôleur.
6	Emission du bon de commande concomitamment à la remontée de dépenses	- Emission d'un bon de commande obligatoire lors de chaque période de remontée de dépenses (rapport financier) Les modalités de transmission seront communiquées ultérieurement par l'AN au porteur
7	Paiement de la facture émise par le contrôleur à l'issue de la validation du rapport financier	Les sommes dues au contrôleur seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement. En cas de retard de paiement, le contrôleur a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €.

ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024.

Présents titulaires : Christophe BARBE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Bernard LAGRANDE, Patrick LAMBERT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : René ARNAUD, Stéphane VEYRIRAS, Manuel PERTHUSIOT, Jean-Luc MAUDUIT, Didier JUSIAK, Dominique DAUDE, Jacques BARRY, Fabien HABRIAS, Philippe SIMON.

Pouvoirs : AMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane, LALOGUE Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis.

Excusés : Xavier ABBADIE, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Guillaume GUERIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

**Nombre de membres
en exercice : 67**

**Présents : 36
Pouvoirs : 2
Votants : 38**

Représentant

**Secteur Centre : 2
Secteur Est : 6
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 7
Secteur Sud Est : 7
Conseil départemental : 2**

2024-15

Objet :

**Consultation pour les
assurances : Attribution du lot
n°3 « Protection juridique »**

1 / 2

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu la délibération n°2020-50 en date du 1^{er} octobre 2020 et portant élection du Président du SEHV ;

Vu la délibération n°2020-56 en date du 1^{er} octobre 2020 et portant délégation de compétences du Comité syndical au Président du SEHV.

Vu la consultation publiée le 19 janvier 2024 sur le site acheteur du SEHV (BOAMP, JOUE) et le 24 janvier sur le Populaire du Centre ;

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 26 janvier 2024 à 10H ;

Considérant le dépôt d'une offre pour le lot n°3 « Protection juridique » et l'absence d'offres pour les lots 1 « responsabilité civile », lot 2 « protection fonctionnelle » et le lot 4 « Dommages aux biens » ;

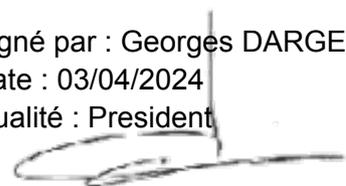
Considérant le rapport d'analyse établi par l'assistance à maîtrise d'ouvrage, Risk partenaires ;

Considérant l'offre remise pour le lot 3 « Protection juridique » ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 03/04/2024

Qualité : Président



2024-15

Objet :
Consultation pour les
assurances : Attribution du
lot n°3 « Protection
juridique »

Considérant la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 5 mars 2024 proposant de retenir l'offre proposée ;

Monsieur le Vice-président du Syndicat Energies Haute-Vienne, informe les membres du comité syndical de la décision de la CAO et demande d'autoriser le Président :

· **À ATTRIBUER** le marché suivant au candidat ayant remis, après analyse, notation et attribution de la commission d'appel d'offres, conformément aux dispositions du règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

Sas PLENITA (courtier) (assureur SOLUCIA)

21 rue Drouot

75009 PARIS

TEL : 01-47-70-06-05 -Tel : 06-11-63-27-82

N° Siret : 389 290 131 00041

pour un montant annuel de 2 771,21 € TTC.

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** le marché suivant au candidat ayant remis, après analyse, notation et attribution de la commission d'appel d'offres, conformément aux dispositions du règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

Sas PLENITA (courtier) (assureur SOLUCIA)

21 rue Drouot

75009 PARIS

TEL : 01-47-70-06-05 -Tel : 06-11-63-27-82

N° Siret : 389 290 131 00041

pour un montant annuel de 2 771,21 € TTC.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
le 21 mars 2024.*

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024.

Présents titulaires : Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Bernard LAGRANDE, Patrick LAMBERT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : René ARNAUD, Stéphane VEYRIRAS, Manuel PERTHUSIOT, Jean-Luc MAUDUIT, Didier JUSIAK, Dominique DAUDE, Jacques BARRY, Fabien HABRIAS, Philippe SIMON.

Pouvoirs : AMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane, LALOGUE Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis.

Excusés : Xavier ABBADIE, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Gérard CHADELAUD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Emilie GILLET, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

**Nombre de membres
en exercice : 54**

Présents : 34
Pouvoirs : 2
Votants : 36

Représentant

Secteur Est : 6
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 7
Secteur Sud Est : 7
Conseil départemental : 2

2024-16

Objet :

**INFRASTRUCTURE DE RECHARGE
DES VEHICULES ELECTRIQUES
(IRVE) : TRANSFERT DE LA
COMPETENCE IRVE AU
SYNDICAT ENERGIES HAUTE-
VIENNE PAR LES COMMUNES DE
PIERRE BUFFIERE ET NEXON**

1/2

Monsieur André DUBOIS, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu l'article L2224-37 du Code général des collectivités territoriales permettant aux communes de transférer la compétence infrastructures de charge pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) aux autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité ;

Vu l'article L5721-6-1 du CGCT fixant les conséquences patrimoniales d'un transfert de compétences ;

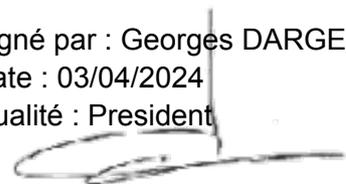
Vu l'article 3.3 des statuts du SEHV qui l'habilite à exercer, en lieu et place de ses membres qui en font la demande ou de sa propre initiative, les compétences relatives aux infrastructures de charge pour véhicules électriques conformément à l'article L2224-37 du CGCT ;

Vu la délibération n° 2023-15 du 23 mars 2023 portant adoption du nouveau Schéma Directeur des IRVE (SDIRVE) ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 03/04/2024

Qualité : Président





2024-16

Objet :

**INFRASTRUCTURE DE
RECHARGE DES VEHICULES
ELECTRIQUES (IRVE) :
TRANSFERT DE LA
COMPETENCE IRVE AU
SYNDICAT ENERGIES HAUTE-
VIENNE PAR LES
COMMUNES DE PIERRE
BUFFIERE ET NEXON**

Vu la délibération n° 2023-16 du 23 mars 2023 portant intervention du SEHV dans le cadre du SDIRVE pour la période 2023-2026 ;

Vu la délibération n° 2023-17 du 23 mars 2023 approuvant la convention fixant les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence IRVE ;

Vu les délibérations n°D2024-10 du 21 janvier 2024 de la commune de PIERRE BUFFIERE et n°2024-19 du 7 mars 2024 de la commune de NEXON approuvant le transfert de la compétence IRVE au SEHV ainsi que la convention fixant les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence IRVE ;

Considérant que le SEHV doit approuver le transfert de compétences des communes ayant délibérées en ce sens ;

Monsieur le Vice-président du Syndicat Energies Haute-Vienne propose :

- **D'APPROUVER** le transfert de compétence par les communes de PIERRE BUFFIERE et de NEXON qui sera effectif à partir du moment où la délibération du SEHV sera rendue exécutoire.
- **DAUTORISER** le Président à signer avec chaque commune la convention technique, administrative et financière telle qu'adoptée par la délibération n°2023-17 du 23 mars 2023.

Monsieur André DUBOIS, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le transfert de compétence par les communes de PIERRE BUFFIERE et de NEXON qui sera effectif à partir du moment où la délibération du SEHV sera rendue exécutoire.
- **DAUTORISER** le Président à signer avec chaque commune la convention technique, administrative et financière telle qu'adoptée par la délibération n°2023-17 du 23 mars 2023.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 21 mars 2024.*

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024.

Présents titulaires : Christophe BARBE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Bernard LAGRANDE, Patrick LAMBERT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : René ARNAUD, Stéphane VEYRIRAS, Manuel PERTHUSIOT, Jean-Luc MAUDUIT, Didier JUSIAK, Dominique DAUDE, Jacques BARRY, Fabien HABRIAS, Philippe SIMON.

Pouvoirs : AMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane, LALOGUE Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis.

Excusés : Xavier ABBADIE, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Guillaume GUERIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS..

Nombre de membres
en exercice : 67

Présents : 36
Pouvoirs : 2
Votants : 38

Représentant

Secteur Centre : 2
Secteur Est : 6
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 7
Secteur Sud Est : 7
Conseil départemental : 2

2024-17

Objet :

**PARTICIPATION DU SEHV AU
CONGRES 2024 DE LA FNCCR**

1/2

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'adhésion du SEHV à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) ;

Vu l'organisation du prochain congrès triennal de la FNCCR qui se tiendra à Besançon ;

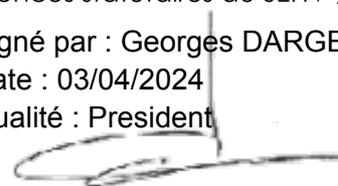
Vu la décision de la Conférence des Présidents de l'Entente « Territoire Energie Nouvelle-Aquitaine », à laquelle adhère le SEHV, de constituer une communication commune (film de présentation, goodies, plaquettes...) et de co-animer un stand dédié aux syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine à l'occasion de cet événement ;

Considérant que ce congrès comprendra des conférences thématiques directement en lien avec les compétences statutaires du SEHV ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 03/04/2024

Qualité : Président





2024-17

Objet :

**PARTICIPATION DU SEHV AU
CONGRES 2024 DE LA
FNCCR**

Monsieur le Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, propose :

- **D'AUTORISER** le Président à réaliser toutes les formalités nécessaires à la représentation et à la participation du SEHV à cet événement ;

- **DE PRENDRE** en charge, dans la limite des crédits inscrits au budget principal 2024, les frais de communications, de co-location et de co-animation du stand dédié aux syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine qui seraient portés à la charge du SEHV ;

- **DE PRENDRE** en charge, dans la limite des crédits inscrits au budget principal 2024, les frais de déplacement, d'hébergement et de représentation correspondants.

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Président à réaliser toutes les formalités nécessaires à la représentation et à la participation du SEHV à cet événement ;
- **DE PRENDRE** en charge, dans la limite des crédits inscrits au budget principal 2024, les frais de communications, de co-location et de co-animation du stand dédié aux syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine qui seraient portés à la charge du SEHV ;
- **DE PRENDRE** en charge, dans la limite des crédits inscrits au budget principal 2024, les frais de déplacement, d'hébergement et de représentation correspondants.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
le 21 mars 2024.*

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024.

Présents titulaires : Christophe BARBE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Bernard LAGRANDE, Patrick LAMBERT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : René ARNAUD, Stéphane VEYRIRAS, Manuel PERTHUSIOT, Jean-Luc MAUDUIT, Didier JUSIAK, Dominique DAUDE, Jacques BARRY, Fabien HABRIAS, Philippe SIMON.

Pouvoirs : AMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane, LALOGUE Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis.

Excusés : Xavier ABBADIE, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Guillaume GUERIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

**Nombre de membres
en exercice : 67**

**Présents : 36
Pouvoirs : 2
Votants : 38**

Représentant

**Secteur Centre : 2
Secteur Est : 6
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 7
Secteur Sud Est : 7
Conseil départemental : 2**

2024-18

Objet :

**INAUGURATION DE LA MAISON
DE L'ENERGIE**

1/2

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat Energies Haute-Vienne, expose :

En cohérence avec l'axe 5 « sensibiliser et accompagner le changement des modes de vie » et son sous-programme 5-2 « Mettre en œuvre des actions pédagogiques », défini et délibéré par l'acte 2016-01 du 27 janvier 2016,

Le SEHV a édifié en son siège la MAISON DE L'ÉNERGIE...

Nouvel outil majeur au côté de Mobivé, de Nov'habitat87, d'Elina, au côté d'outils et de services exercés quotidiennement de manière neutre et objective au bénéfice de l'accélération énergétique dans laquelle le SEHV est de longue date engagé ;

Monsieur le Président propose :

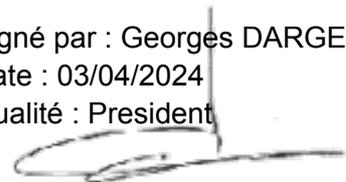
- **D'ORGANISER** une inauguration officielle de la MAISON DE L'ÉNERGIE le 11 avril 2024 ;

- **D'ACCEPTER** de lui déléguer les différentes consultations nécessaires à sa mise en œuvre dans la limite des délégations déjà consenties ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 03/04/2024

Qualité : Président





2024-18

Objet :

**INAUGURATION DE LA
MAISON DE L'ENERGIE**

- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires en proposition au vote du budget primitif de l'exercice 2024.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'ORGANISER** une inauguration officielle de la MAISON DE L'ÉNERGIE le 11 avril 2024 ;

- **D'ACCEPTER** de lui déléguer les différentes consultations nécessaires à sa mise en œuvre dans la limite des délégations déjà consenties ;

- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires en proposition au vote du budget primitif de l'exercice 2024.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 21 mars 2024.*

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024.

Présents titulaires : Christophe BARBE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Bernard LAGRANDE, Patrick LAMBERT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : René ARNAUD, Stéphane VEYRIRAS, Manuel PERTHUSIOT, Jean-Luc MAUDUIT, Didier JUSIAK, Dominique DAUDE, Jacques BARRY, Fabien HABRIAS, Philippe SIMON.

Pouvoirs : AMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane, LALOGUE Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis.

Excusés : Xavier ABBADIE, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Guillaume GUERIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

**Nombre de membres
en exercice : 67**

**Présents : 36
Pouvoirs : 2
Votants : 38**

Représentant

**Secteur Centre : 2
Secteur Est : 6
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 7
Secteur Sud Est : 7
Conseil départemental : 2**

2024-19

Objet :

Tour du Limousin 2024

1/2

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Considérant les statuts du SEHV ;

Considérant la nécessité de mettre en œuvre des opérations de communication afin de sensibiliser les citoyens aux enjeux du développement durable et de la maîtrise de l'énergie ;

Considérant la vitrine médiatique que représente le Tour du Limousin qui se déroulera du 13 au 16 août 2024 ;

Considérant le projet de convention joint en annexe ;

Il propose :

- d'adhérer au « Club des Entreprises du Tour du Limousin-Périgord-Nouvelle Aquitaine » et de soutenir cet évènement sportif pour 2024 ;
- de tenir un stand au sein du village partenaires Catalent lors du départ de la ville de Boisseuil le 13 août 2024 ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 03/04/2024

Qualité : Président





2024-19

Objet :

Tour du Limousin 2024

Monsieur le Président du président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, propose aux membres du Bureau :

- **D'APPROUVER** l'adhésion du SEHV au « *Club des Entreprises du Tour du Limousin-Périgord-Nouvelle Aquitaine* » pour l'année 2024 ;
- **D'APPROUVER** la participation du SEHV dans le cadre du village catalent lors du départ de la ville de Boisseuil ;
- **D'APPROUVER** la convention d'adhésion ;
- **DE L'AUTORISER** à signer ladite convention.
- **D'INSCRIRE** les dépenses au budget principal du SEHV.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'adhésion du SEHV au « *Club des Entreprises du Tour du Limousin-Périgord-Nouvelle Aquitaine* » pour l'année 2024 ;
- **D'APPROUVER** la participation du SEHV dans le cadre du village catalent lors du départ de la ville de Boisseuil ;
- **D'APPROUVER** la convention d'adhésion ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention.
- **D'INSCRIRE** les dépenses au budget principal du SEHV.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 21 mars 2024.*

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

CONTRAT DE PARTENARIAT

Entre :

Tour du Limousin Organisation, Association régie par la loi de 1901, dont le siège social est situé GAÏA – Maison régionale des Sports du Limousin - 142, avenue Emile Labussière - 87100 LIMOGES, dûment représentée par son Président, Monsieur Christian COURBATERE,

D'une part,

Et :

SEHV, dont le siège est situé 8 Rue d'Anguernaud 87280 LE PALAIS SUR VIENNE, dûment représenté par Madame Aïcha GARBAR,

D'autre part.

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

Tour du Limousin Organisation a rencontré **SEHV**, et lui a présenté son club dénommé :

« **Club des Entreprises du Tour du Limousin - Périgord - Nouvelle-Aquitaine** »

Club qui a pour mission primordiale de regrouper les entreprises régionales et nationales, de quelque nature ou forme qu'elles soient, dans le but de les mettre en relation et de les promouvoir au niveau du grand public au moyen de l'image médiatique de son épreuve.

SEHV, après avoir pris connaissance des modalités de participation définies dans la plaquette qui lui a été remise, a souhaité adhérer au « Club des Entreprises du Tour du Limousin - Périgord - Nouvelle-Aquitaine ».

SEHV apporte ainsi son soutien à Tour du Limousin Organisation dans le but de contribuer au succès de la 57^{ème} édition du Tour du Limousin - Périgord - Nouvelle-Aquitaine et de l'aider à promouvoir le cyclisme d'une part et la région d'autre part.

TOUR DU LIMOUSIN ORGANISATION

GAÏA - Site de Labussière - 142 Avenue Emile Labussière 87100 LIMOGES

Tél : 05 87 21 31 41 ou 42 - Email : tourdulimousin@wanadoo.fr

N° SIRET : 353 147 440 00047

Plus d'informations sur www.tourdulimousin.com

ET IL A ETE CONVENU ET FAIT CE QUI SUIT

Tour du Limousin Organisation a accepté l'adhésion de **SEHV** au « *Club des Entreprises du Tour du Limousin - Périgord - Nouvelle-Aquitaine* » et définit les prestations qu'il s'engage à lui fournir sur son épreuve, qui se déroulera du 13 au 16 août 2024 à savoir :

- **Mise à disposition d'un stand au sein du Village Partenaires Catalent au départ à Boisseuil (13/08), ainsi que 10 badges d'accréditations,**
- **Visibilité dans la rubrique Partenaires** sur www.tourdulimousin.com.

PARTICIPATION

SEHV s'engage à verser à Tour du Limousin Organisation la somme de **huit cents quarante euros TTC** (700 € HT plus application de la TVA à 20% soit 840 € TTC), après réception de facture.

PRISE D'EFFET

La présente convention prendra effet lors de la signature par les deux parties.

LITIGE

Les deux parties s'engagent à collaborer étroitement dans un esprit d'entraide mutuelle pour assurer le plus grand succès à l'évènement et promouvoir ainsi le cyclisme et le Limousin, conformément à l'article 2 des statuts de Tour du Limousin Organisation.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les deux parties s'engagent à soumettre leur différend à un arbitre choisi d'un commun accord, ou à défaut le litige sera soumis à un tribunal compétent.

Fait à Limoges,
En deux exemplaires,
Le 27 février 2024

Pour Tour du Limousin
Organisation



Christian COURBATERE

Pour **LE SEHV**
Le PRÉSIDENT

GI. DARGENTOLLE

ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024.

Présents titulaires : Christophe BARBE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Bernard LAGRANDE, Patrick LAMBERT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : René ARNAUD, Stéphane VEYRIRAS, Manuel PERTHUSIOT, Jean-Luc MAUDUIT, Didier JUSIAK, Dominique DAUDE, Jacques BARRY, Fabien HABRIAS, Philippe SIMON.

Pouvoirs : AMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane, LALOGUE Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis.

Excusés : Xavier ABBADIE, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Guillaume GUERIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres
en exercice : 67

Présents : 36
Pouvoirs : 2
Votants : 38

Représentant

Secteur Centre : 2
Secteur Est : 6
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 7
Secteur Sud Est : 7
Conseil départemental : 2

2024-20

Objet : FINANCES

**FACTURATION DES DEMANDES
D'EXTENSION DES RESEAUX DE
TELECOMMUNICATION**

1/3

Monsieur André DUBOIS, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2015-047 en date du 30 septembre 2015 fixant la participation des demandeurs de raccordement aux infrastructures de télécommunications électroniques propriétés du SEHV ;

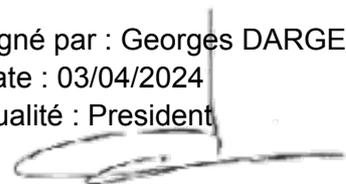
Vu la délibération n° 2018-03 en date du 31 janvier 2018 modifiant la délibération 2015-47 ;

Vu la délibération n°2020-70 en date du 12 novembre 2020 portant facturation des demandes d'extension des réseaux de télécommunication et mise en place d'un acompte de 70% à compter du 1er janvier 2021 ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 03/04/2024

Qualité : Président



2024-20

Objet :
FINANCES

**FACTURATION DES DEMANDES
D'EXTENSION DES RESEAUX DE
TELECOMMUNICATION**

Considérant que le financement de l'opération est assuré par le SEHV qui en demande le remboursement TTC intégral au demandeur, ce financement comportant :

- ✓ Les éventuels frais d'études réalisées par le SEHV ;
- ✓ Les coûts de construction de génie-civil spécifiques à l'opération ;
- ✓ Les coûts de fourniture et de pose des matériels et accessoires nécessaires à la réalisation de l'infrastructure demandée ;
- ✓ L'ensemble des coûts des prestations complémentaires qui seraient rendues nécessaires à la bonne réalisation du projet ;
- ✓ Les frais de maîtrise d'œuvre.

Considérant que la signature du devis par le demandeur constitue une demande ferme de raccordement et rend exigible le remboursement du montant total TTC des travaux ;

Considérant les courts délais de réalisation des travaux raccordement et les délais plus longs de traitement des factures et mandats qui conduisent à la réception de la demande d'acompte après la réception des travaux et parfois dans le même temps que le solde ;

Monsieur le Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, propose :

- **QUE** les contributions des demandeurs de raccordement aux infrastructures de télécommunications électroniques éditées **à compter du 1^{er} avril 2024**, fassent l'objet d'une seule facture solde calculée sur la base du décompte final de l'entreprise prestataire comme la contribution exigible lors de leur demande ferme d'alimentation. Cette contribution définitive sera facturée à compter de la réception prononcée sans réserve des travaux par les services du SEHV.
- **QUE** cette nouvelle modalité de remboursement ne s'applique pas aux contributions forfaitaires exigibles en application des dispositions de la délibération n° 2018-03 en date du 31 janvier 2018 précitée (*contributions relatives aux travaux de raccordements de télécommunications coordonnés aux travaux d'électrification*).

Monsieur André DUBOIS, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

2024-20

Objet :
FINANCES

**FACTURATION DES DEMANDES
D'EXTENSION DES RESEAUX DE
TELECOMMUNICATION**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **QUE** les contributions des demandeurs de raccordement aux infrastructures de télécommunications électroniques éditées **à compter du 1^{er} avril 2024**, fassent l'objet d'une seule facture solde calculée sur la base du décompte final de l'entreprise prestataire comme la contribution exigible lors de leur demande ferme d'alimentation. Cette contribution définitive sera facturée à compter de la réception prononcée sans réserve des travaux par les services du SEHV.
- **QUE** cette nouvelle modalité de remboursement ne s'applique pas aux contributions forfaitaires exigibles en application des dispositions de la délibération n° 2018-03 en date du 31 janvier 2018 précitée (*contributions relatives aux travaux de raccordements de télécommunications coordonnés aux travaux d'électrification*).

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 21 mars 2024.*

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024.

Présents titulaires : Christophe BARBE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Bernard LAGRANDE, Patrick LAMBERT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : René ARNAUD, Stéphane VEYRIRAS, Manuel PERTHUSIOT, Jean-Luc MAUDUIT, Didier JUSIAK, Dominique DAUDE, Jacques BARRY, Fabien HABRIAS, Philippe SIMON.

Pouvoirs : AMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane, LALOGUE Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis.

Excusés : Xavier ABBADIE, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Guillaume GUERIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

**Nombre de membres
en exercice : 67**

Présents : 36
Pouvoirs : 2
Votants : 38

Représentant

Secteur Centre : 2
Secteur Est : 6
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 7
Secteur Sud Est : 7
Conseil départemental : 2

2024-21

Objet : FINANCES

**REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DU
BUDGET PRINCIPAL 2023, DU BUDGET
ANNEXE ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE
PUBLIC 2023 ET DU BUDGET ANNEXE
PHOTOVOLTAIQUE 2023**

1/4

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne,

Considérant la concordance des résultats établis entre les services du Syndicat Energies Haute-Vienne et du Service de Gestion Comptable Limoges et Amendes chargé de la gestion des comptes du SEHV ;

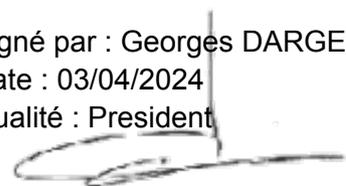
Considérant que le vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2023 interviendra lors de la réunion de l'Assemblée Plénière de juin 2024 ;

Considérant que l'article L.2311-5 du CGCT, précise que les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif et que toutefois, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, au 31 janvier, avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Ainsi, le conseil peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de ses comptes administratifs, procéder aux reprises anticipées des résultats ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 03/04/2024

Qualité : Président



2024-21

Objet : FINANCES

**REPRISE ANTICIPEE DES
RESULTATS DU BUDGET
PRINCIPAL 2023, DU BUDGET
ANNEXE ENTRETIEN DE
L'ECLAIRAGE PUBLIC 2023 ET
DU BUDGET ANNEXE
PHOTOVOLTAIQUE 2023**

Considérant, que ces reprises anticipées doivent être justifiées par des fiches de calcul des résultats prévisionnels établies par l'ordonnateur et attestées par le comptable, accompagnée des balances et des tableaux des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre (art.R.2311-13 du CGCT) ;

Monsieur le Vice-président propose à l'Assemblée Plénière d'adopter les reprises anticipées des résultats 2023, dans le cadre des budgets primitifs 2024 du Budget principal, du budget annexe Entretien de l'Eclairage public et du Budget annexe Photovoltaïque, dans les conditions suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Pour mémoire :

▪ Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	2 786 975.59 €
▪ Déficit d'investissement antérieur reporté :	4 761 409.59 €
▪ Résultat section de fonctionnement 31/12/2023 :	+ 6 643 282.84 €
▪ Reports n-1 :	+ 2 786 975.59 €
▪ Résultat cumulé (réalisé N+ report n-1) :	+ 9 430 258.43 €
▪ Résultat section d'investissement 31/12/2023:	- 5 264 783.15 €
▪ report n-1 :	- 4 761 409.59 €
▪ Résultat cumulé (réalisé N+ report n-1) :	- 10 026 192.74 €
▪	
<u>Reste à réaliser au 31/12/2023</u>	
▪ Dépenses d'investissement :	9 779 836.14 €
▪ Recettes d'investissement :	14 905 980.00 €
▪ Solde d'investissement :	+ 5 126 143.86 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2023

▪ Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 10 026 192.74 €
▪ Rappel du solde des restes à réaliser :	+5 126 143.86 €
▪ Besoin de financement :	4 900 048.88 €

Résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2023

▪ Résultat de l'exercice :	+ 6 643 282.84 €
▪ Résultat antérieur reporté :	+ 2 786 975.59 €
▪ Total résultat à affecter :	+ 9 430 258.43 €

Proposition d'affectation provisoire des résultats au BP 2024

▪ Affectation en réserve sur le compte 1068 :	4 900 048.88 €
▪ Report du solde d'exécution de la Section d'Investissement sur le compte 001 (Déficit):	10 026 192.74 €
▪ Report en Section de Fonctionnement sur le compte 002 (Excédent):	4 530 209.55 €

2024-21

Objet : FINANCES

**REPRISE ANTICIPEE DES
RESULTATS DU BUDGET
PRINCIPAL 2023, DU BUDGET
ANNEXE ENTRETIEN DE
L'ECLAIRAGE PUBLIC 2023 ET
DU BUDGET ANNEXE
PHOTOVOLTAIQUE 2023**

BUDGET ANNEXE ECLAIRAGE PUBLICPour mémoire

▪ Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	+ 3 848 326.09 €
--	------------------

Résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2023

▪ Résultat de l'exercice :	- 1 914 540.68 €
----------------------------	------------------

Proposition d'affectation provisoire des résultats au BP 2024

▪ Report en Section de Fonctionnement sur le compte 002 (Excédent):	+ 1 933 785.41€
---	-----------------

BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUEPour mémoire :

▪ Déficit de fonctionnement antérieur reporté :	- 90.27 €
▪ Excédent d'investissement antérieur reporté :	+ 32 947.97 €

▪ Résultat section de fonctionnement 31/12/2023 :	+ 918.36 €
▪ Reports n-1 :	- 90.27 €
▪ Résultat cumulé (réalisé N+ report n-1) :	+ 828.09 €

▪ Solde d'exécution section d'investissement 31/12/2023 :	+ 2 560.19 €
▪ Reports n-1 :	+ 32 947.97 €
▪ Résultat cumulé (réalisé N+ report n-1) :	+ 35 508.16 €

Reste à réaliser au 31/12/2023

▪ Dépenses d'investissement :	0 €
▪ Recettes d'investissement :	0 €

Proposition d'affectation provisoire des résultats au BP 2024

Report en Section d'investissement sur le compte 001 : (Excédent) :	+ 35 508.16 €
--	---------------

Report en Section de fonctionnement sur le compte 002 : (Excédent)	828.09 €
---	----------

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.



2024-21

Objet: FINANCES

**REPRISE ANTICIPEE DES
RESULTATS DU BUDGET
PRINCIPAL 2023, DU BUDGET
ANNEXE ENTRETIEN DE
L'ECLAIRAGE PUBLIC 2023 ET
DU BUDGET ANNEXE
PHOTOVOLTAIQUE 2023**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les affectations de résultats 2023 sur les exercices 2024 du budget PRINCIPAL, du budget ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE comme énoncées ci-dessus.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 21 mars 2024.*

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024.

Présents titulaires : Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Bernard LAGRANDE, Patrick LAMBERT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : René ARNAUD, Jacques BARRY, Dominique DAUDE, Fabien HABRIAS, René JUSIAK, Jean-Luc MAUDUIT, Manuel PERTHUSIOT, Philippe SIMON.

Pouvoirs : AMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie et AUZEMERY Alain ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane, LALOGUE Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis.

Excusés : Xavier ABBADIE, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Gérard CHADELAUD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Emilie GILLET, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Christian VIMPERE,

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

**Nombre de membres
en exercice : 54**

Présents : 34

Pouvoirs : 2

Votants : 36

Représentant

Secteur Est : 6

Secteur Nord : 3

Secteur Ouest : 9

Secteur Sud : 7

Secteur Sud Est : 7

Conseil départemental : 2

2024-22

Objet : FINANCES

**REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DU
BUDGET ANNEXE IRVE 2023**

1/2

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose:

Considérant la concordance des résultats établis entre les services du Syndicat Energies Haute-Vienne et du Service de Gestion Comptable Limoges et Amendes chargé de la gestion des comptes du SEHV,

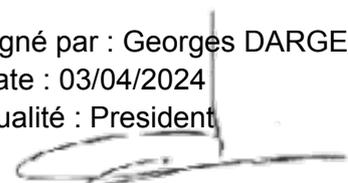
Considérant que le vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2023 interviendra lors de la réunion de l'Assemblée Plénière de juin 2024,

Considérant que l'article L.2311-5 du CGCT, précise que les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif et que toutefois, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, au 31 janvier, avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Ainsi, le conseil peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de ses comptes administratifs, procéder aux reprises anticipées des résultats.

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 03/04/2024

Qualité : Président



2024-22

Objet : FINANCES

**REPRISE ANTICIPEE DES
RESULTATS DU BUDGET
ANNEXE IRVE 2023**

Considérant, que ces reprises anticipées doivent être justifiées par des fiches de calcul des résultats prévisionnels établies par l'ordonnateur et attestées par le comptable, accompagnée des balances et des tableaux des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre (art.R.2311-13 du CGCT).

Monsieur le Vice-président propose à l'Assemblée Plénière d'adopter la reprise anticipée des résultats 2023, dans le cadre du budget primitif 2024, dans les conditions suivantes :

BUDGET ANNEXE IRVE

Pour mémoire

▪ Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	+ 42 215.01 €
▪ Déficit d'investissement antérieur reporté :	- 405 678.94 €
▪ Résultat section de fonctionnement 31/12/2023 :	- 62 342.13 €
▪ Solde d'exécution cumulé :	+ 42 215.01 €
▪ Résultat cumulé (réalisé N+ report n-1) :	-20 127.12 €
▪ Résultat section d'investissement 31/12/2023:	+ 290 200.93 €
▪ Solde d'exécution cumulé (Déficit) :	- 405 678.94 €
▪ Résultat cumulé (réalisé N+ report n-1) :	- 115 478.01 €

Reste à réaliser au 31/12/2023

▪ Dépenses d'investissement :	54 657.05 €
▪ Recettes d'investissement :	271 344.64 €
▪ Solde :	216 687.59 €

Proposition d'affectation provisoire des résultats au BP 2024 :

▪ Report en section investissement sur le compte 001 (Déficit):
115 478.01 €

▪ Report en section de fonctionnement sur le compte 002 (déficit):
20 127.12 €

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les affectations de résultats 2023 sur l'exercices 2024 du budget ANNEXE IRVE comme énoncées ci-dessus.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 21 mars 2024.*

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024.

Présents titulaires : Christophe BARBE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Bernard LAGRANDE, Patrick LAMBERT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : René ARNAUD, Stéphane VEYRIRAS, Manuel PERTHUSIOT, Jean-Luc MAUDUIT, Didier JUSIAK, Dominique DAUDE, Jacques BARRY, Fabien HABRIAS, Philippe SIMON.

Pouvoirs : AMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane, LALOGUE Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis.

Excusés : Xavier ABBADIE, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Guillaume GUERIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

**Nombre de membres
en exercice : 67**

**Présents : 36
Pouvoirs : 2
Votants : 38**

Représentant

**Secteur Centre : 2
Secteur Est : 6
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 7
Secteur Sud Est : 7
Conseil départemental : 2**

2024-23

**Objet : FINANCES
BUDGET PRIMITIF 2024**

**BUDGET PRINCIPAL, BUDGET
ANNEXE ENTRETIEN DE
L'ECLAIRAGE PUBLIC ET DU
BUDGET ANNEXE
PHOTOVOLTAÏQUE 2023
1/2**

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M.57 et M-4.

Considérant les projets de budgets primitifs du budget PRINCIPAL, du budget ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC et du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE pour l'année 2024 ;

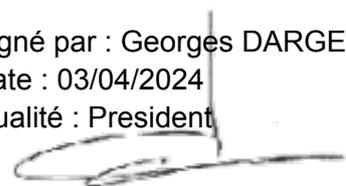
Considérant que la Commission des finances, lors de sa réunion du 14 février 2024, a procédé, dans le respect du rapport d'orientation budgétaire préalablement adopté, à l'examen des prévisions budgétaires 2024 pour ces mêmes budgets ;

Considérant les détails des prévisions 2024 pour le budget PRINCIPAL, le budget ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC, le budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE annexés au présent rapport ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 03/04/2024

Qualité : Président



2024-23

Objet : FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET PRINCIPAL,
BUDGET ANNEXE
ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE
PUBLIC ET DU BUDGET
ANNEXE
PHOTOVOLTAÏQUE 2023

Monsieur le Vice-Président propose :

- **D'APPROUVER** les prévisions budgétaires 2024, comme détaillées en annexe, du budget PRINCIPAL, du budget ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE.

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER**, comme détaillés en annexe, le budget PRINCIPAL 2024, le budget ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC 2024, le budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE 2024 ;

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 21 mars 2024.*

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

ASSEMBLEE PLENIERE

Réunion du 21 mars 2024

Le contexte 2024

- **La mise en place de la M-57:**
 - Nouvelle nomenclature + règlement budgétaire et Financier
 - Possibilité d'autoriser le Président à opérer des virements de chap à (hors dépenses de personnel) dans la limite du plafond autorisé de 7,5% des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.
 - Redéfinition de la responsabilité des ordonnateurs et des comptables
 - Mise à jour de l'inventaire
 - Transposition des immobilisations (après vote du CA 2023)

- **Poursuite du 2ème schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques + Mise en place d'ombrières (3 communes)**
- **Mise en place dossier RENEWAT**
- **Mise en place dossier CHENE et dossier CCRT**
- **Inauguration de la Maison de l'énergie (11/04/24)**
- **Relance diverses consultations** (groupement maintenance, énergies, assurances, assurance statutaire, PSC prévoyance?)
- **Baisse de la participation du CD 87** (passant de 600 000 € à 300 000 €)
- **Contentieux / provisions**
- **Nouvel emprunt à envisager + nouvelle ligne de trésorerie**

COMPETENCES	2024	2025	2026	2027	2028
Eclairage public					
Travaux neufs	2 400 000,00 €	1 800 000,00 €	1 500 000,00 €		
Entretien	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €		
AODE					
Dissimulation	4 500 000,00 €	4 500 000,00 €	4 500 000,00 €		
Renforcement	1 350 000,00 €	1 400 000,00 €	1 450 000,00 €		
sécurisation	1 098 793,75 €	1 250 000,00 €	1 250 000,00 €		
Raccordement (HT)	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €		
télécom	2 190 000,00 €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €		
IRVE					
bornes (9 + 7) en € ht	175 000,00 €	40 000,00 €	200 000,00 €		
ombrières (3 EN 2024) en € ht	123 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €		
ESP 87					
CHENE	1 240 249,15 €	<i>Projection:</i>	2024	2025	2026
Audits	<i>584 000,00 €</i>	<i>Audits</i>	151 940,50 €	35 562,80 €	38 473,85 €
		<i>Recettes</i>	102 988,70 €	19 127,95 €	19 236,92 €
Maîtrise d'œuvre	<i>441 003,20 €</i>	<i>Maîtrise d'œuvre</i>	134 922,40 €		
		<i>Recettes</i>	134 922,40 €		
AMO	<i>215 245,95 €</i>	<i>AMO</i>	96 149,95 €		
		<i>Recettes</i>	96 149,95 €		
CCRT - ADEME	4 236 410,00 €	CCRT - ADEME	890 450,00 €	210 000,00 €	226 800,00 €
		<i>Recettes</i>	890 450,00 €	210 000,00 €	226 800,00 €
Pôle administration générale					
renouvellement de véhicules	60 000,00 €	60 000,00 €		35 000,00 €	
Achat de 2 véhicules	60 000,00 €				
Informatique € HT					
serveur SEDIT	10 000,00 €				
renouvellement PC	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
renouvellement Ecrans	2 000,00 €		2 000,00 €		2 000,00 €
Onduleur	200,00 €				
videoprojecteur	500,00 €				
Communication					
maison énergie	62 100,00 €				
total dépenses INV	20 313 252,90 €	14 475 000,00 €	14 327 000,00 €		

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

Berser
Levrault

ID : 087-258708585-20240321-2024_23BUDPRIM-DE

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240321-2024_23BUDPRIM-DE

		2024		2025		2026				
		S1	S2	S3	S4	S5	S6			
DEPENSES PROJET										
		2024		2025		2026				
		339 402,00		376 658,00		370 120,00				
		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	
Budget total Projet:	1348 158,00 	157 308,00 	182 094,00 	339 402,00 	188 144,00 	188 514,00 	192 796,00 	177 324,00 	130 014,00 	131 964,00
SEHV	313 964,00	33 408,00	48 728,00	45 828,00	45 928,00	46 028,00	40 828,00	25 858,00	27 358,00	
Fédération des Moulins de France	182 048,00	22 590,00	25 398,00	22 528,00	22 928,00	28 050,00	22 538,00	15 008,00	23 008,00	
Martijane Municipality	159 510,00	17 270,00	15 820,00	21 670,00	27 370,00	21 650,00	20 150,00	22 040,00	13 540,00	
Rzeszow	158 728,00	18 308,00	20 860,00	21 640,00	22 000,00	22 000,00	27 530,00	13 520,00	12 870,00	
Molise	175 188,00	19 558,00	20 110,00	23 510,00	23 510,00	31 100,00	23 100,00	16 900,00	17 400,00	
Savinjska and Koroska	187 960,00	25 034,00	22 438,00	30 828,00	22 438,00	22 828,00	22 438,00	20 228,00	21 728,00	
Vytautas Magnus	170 760,00	21 140,00	28 740,00	22 140,00	24 340,00	21 140,00	20 740,00	16 460,00	16 060,00	
DEPENSES BUDGET SEHV										
		2024		2025		2026		2027		
		287 948,80		319 677,60		313 467,20		220 225,60		
		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	
Budget dépense SEHV :	1141 319,20 	132 528,00 	155 420,80 	287 948,80 	159 680,80 	159 996,80 	163 442,40 	150 024,80 	109 182,80 	111 042,80
SEHV	313 964,00	33 408,00	48 728,00	45 828,00	45 928,00	46 028,00	40 828,00	25 858,00	27 358,00	
Fédération des Moulins de France	145 638,40	18 072,00	20 318,40	18 022,40	18 342,40	22 440,00	18 030,40	12 006,40	18 406,40	
Martijane Municipality	127 608,00	13 816,00	12 656,00	17 336,00	21 896,00	17 320,00	16 120,00	17 632,00	10 832,00	
Rzeszow	126 982,40	14 646,40	16 698,00	17 312,00	17 600,00	17 600,00	22 024,00	10 816,00	10 296,00	
Molise	140 150,40	15 646,40	16 088,00	18 808,00	18 808,00	24 880,00	18 480,00	13 520,00	13 920,00	
Savinjska and Koroska	150 368,00	20 027,20	17 950,40	24 662,40	17 950,40	18 262,40	17 950,40	16 182,40	17 382,40	
Vytautas Magnus	136 608,00	16 912,00	22 992,00	17 712,00	19 472,00	16 912,00	16 592,00	13 168,00	12 848,00	
Recettes BUDGET SEHV										
		2024		2025		2026		2027		
		271 521,60		301 326,40		296 096,00		209 582,40		
		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	
Budget recette SEHV :	1078 526,40 	125 846,40 	145 675,20 	271 521,60 	150 515,20 	150 811,20 	154 236,80 	141 859,20 	104 011,20 	105 571,20
SEHV	251 171,20	26 726,40	38 982,40	65 708,80	36 662,40	36 742,40	73 404,80	36 822,40	32 662,40	69 484,80
Fédération des Moulins de France	145 638,40	18 072,00	20 318,40	38 390,40	18 022,40	18 342,40	36 364,80	22 440,00	18 030,40	40 470,40
Martijane Municipality	127 608,00	13 816,00	12 656,00	26 472,00	17 336,00	21 896,00	39 232,00	17 320,00	16 120,00	33 440,00
Rzeszow	126 982,40	14 646,40	16 698,00	31 334,40	17 312,00	17 600,00	34 912,00	17 600,00	22 024,00	39 624,00
Molise	140 150,40	15 646,40	16 088,00	31 734,40	18 808,00	18 808,00	37 616,00	24 880,00	18 480,00	43 360,00
Savinjska and Koroska	150 368,00	20 027,20	17 950,40	37 977,80	24 662,40	17 950,40	42 612,80	18 262,40	17 950,40	36 212,80
Vytautas Magnus	136 608,00	16 912,00	22 992,00	39 904,00	17 712,00	19 472,00	37 184,00	16 912,00	16 592,00	33 504,00
				205 812,80 			227 921,60 			226 611,20
		Dépenses	Recettes	Besoin						
2024	287 948,80	271 521,60	16 427,20							
2025	319 677,60	301 326,40	18 351,20							
2026	313 467,20	296 096,00	17 371,20							
2027	220 225,60	209 582,40	10 643,20							
		1141 319,20	1078 526,40	62 792,80						

Budget annexe **Eclairage public**

Projet de Budget primitif 20²⁴

Synthèse:

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
Reçu en préfecture le 03/04/2024
Publié le
ID : 087-258708585-20240321-2024_23BUDPRIM-DE



Sur les résultats provisoires 2023 : exercice déficitaire (-1 191 454,68 €) lié à la hausse des dépenses de fonctionnement (1 181 104,11 € en 2022 et 3 607 718,81 € en 2023) du fait d'un reversement décidé de 2 269 000 € au profit du budget principal

Projet de budget 2024 : budget proposé à 4 150 804 € (+11,39%)

En dépenses:

- Le chap. 011 est à 4 015 704€. Il intègre 3 872 338 € au titre de l'entretien des réseaux et du festif et un budget de 120 000 € pour la cartographie.
- Le chap. 65 propose un reversement du budget principal de 130 000€ au titre des salaires des 3 agents affectés.

En recettes:

- 809 519,25 € liés au festif et à l'entretien
- 1 407 499,34 € au titre des participations des communes (1 380 000€) , des EPCI (7499 €) et du FCTVA (20 000€)

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 087-258708585-20240321-2024_23BUDPRIM-DE



BUDGET ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC	2020	2021	2022	2023 (CA provisoire)
--------------------------------	------	------	------	----------------------

				CA provisoire
Pour mémoire: Excédent de fonctionnement antérieur reporté (exercice N-1)	2 261 027,92	2 420 189,69	3 089 428,27	3 848 326,09

Résultat de la section en fonctionnement au	CA 2020	CA 2021	CA 2022	31/12/2023
Recettes	1 789 636,11	1 811 928,89	1 940 001,93	1 693 178,13
Dépenses	1 630 474,34	1 142 690,31	1 181 104,11	3 607 718,81
Résultat de l'exercice	159 161,77	669 238,58	758 897,82	-1 914 540,68
Total résultat à affecter	2 420 189,69	3 089 428,27	3 848 326,09	1 933 785,41

Dont 2 269 000€ de reversement au BP

Proposition d'affectation provisoire des résultats	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Report en SF sur le compte 002 (Excédent fonct.)	2420189,69	3 089 428,27	3 848 326,09	1 933 785,41

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024



Publié le

ID : 087-258708585-20240321-2024_23BUDPRIM-DE

Chap 011 : Intègre une

titre de la cartographie et de 3 872 338 € au titre de l'entretien des réseaux et du festif

Chap 65 : Intègre proposition reversement au Budget principal de 130 000€ au titre des salaires

Chap 70 : festif et entretien

Chap 74 : 1380 000 € au titre de la participation des communes, 7 499,34 au titre des EPCL et 20 000 de FCTVA

DEPENSES	2022			2023			Projet 2024		
	Voté	Ordonnancé	Réalisé	Voté	Ordonnancé	Réalisé	Crédits nouveaux	Report	Total
011 - Charges à caractère général	5 175 920,56	1 053 268,97	20,35%	3 604 822,35	1 244 394,58	34,52%	4 015 704,00		4 015 704,00
65 - Autres charges de gestion courante	154 431,00	127 522,96	82,58%	2 363 319,09	2 361 928,79	99,94%	130 100,00		130 100,00
67-charges exceptionnelles	1 000,00	312,18	31,22%	5 000,00	1 395,44	27,91%	5 000,00		5 000,00
Total Dépenses	5 331 351,56	1 181 104,11	22,15%	5 973 141,44	3 607 718,81	60,40%	4 150 804,00	0,00	4 150 804,00
RECETTES	2022			2023			Projet 2024		
	Voté	Ordonnancé	Réalisé	Voté	Ordonnancé	Réalisé	Crédits nouveaux	Report	Total
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	493 517,27	198 419,87	40,21%	675 060,00	255 921,28	37,91%	809 519,25		809 519,25
74 - Dotations et participations	1 747 906,02	1 741 282,06	99,62%	1 449 755,35	1 437 256,85	99,14%	1 407 499,34		1 407 499,34
75 - Autres produits de gestion courante	500,00	0,00	0,00%	0,00	0,00		0,00		0,00
Total Recettes hors virement	2 241 923,29	1 939 701,93	86,52%	2 124 815,35	1 693 178,13	79,69%	2 217 018,59	0,00	2 217 018,59
002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 089 428,27			3 848 326,09			1 933 785,41		1 933 785,41
Total Recettes	5 331 351,56	1 939 701,93	36,38%	5 973 141,44	1 693 178,13	28,35%	4 150 804,00	0,00	4 150 804,00

Budget annexe **Photovoltaïque**

Projet de Budget primitif 20²⁴

Résultats provisoires:

Amélioration des résultats 2023

- + 918,36 € en fonctionnement
- + 2 560,19€ en investissement,

Avec les résultats cumulés, on arrive à :

- + 828,09 € en fonctionnement
- + 35 508,16 € en investissement

Il est proposé d'affecter 828,09€ en report d'excédent de fonctionnement et 35 508,16€ en excédent d'investissement

Budget 2024:

Proposé à 3 439,09 € en Fonctionnement (+23%) et 38 069,16 € en Investissement (-1,5%).

Il est prévu en 2024 une recette de 2 800 € et de verser 639,09 € du BP au budget annexe afin de compenser le déficit de fonctionnement

Synthèse:

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 087-258708585-20240321-2024_23BUDPRIM-DE



Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

Berser, Levrault

ID : 087-258708585-20240321-2024_23BUDPRIM-DE

Section de fonctionnement					
Montants Budgétaires					
Mandats	RAR dépenses	Total des dépenses	Titres	RAR	
2 601.23 €		2 601.23 €	3 519.59 €		

Section d'investissement					
Montants Budgétaires					
Mandats	RAR dépenses	Total des dépenses	Titres	RAR recettes	Total des recettes
- €	- €	- €	2 560.19 €	- €	2 560.19 €

Sections cumulées					
Montants Budgétaires					
Mandats	RAR dépenses	Total des dépenses	Titres	RAR recettes	Total des recettes
2 601.23 €	- €	2 601.23 €	6 079.78 €	- €	6 079.78 €

		Dépenses	Recettes	Résultat 2023
Réalisations 2023	Fonctionnement	2 601.23 €	3 519.59 €	918.36 €
	Investissement	- €	2 560.19 €	2 560.19 €
Reports N-1	Fonctionnement (002)	90.27 €	- €	
	Investissement (001)	- €	32 947.97 €	
Résultat cumulé (réalisations N+reports N-1)	Fonctionnement	2 691.50 €	3 519.59 €	828.09 €
	Investissement	- €	35 508.16 €	35 508.16 €

RAR	Fonctionnement	- €	- €	- €
	Investissement	- €	- €	- €

Besoin de financement	Investissement	- €
Excédent de fonctionnement cumulé	Fonctionnement	828.09 €
Affectation au 1068 pour couvrir le BF		- €
Report au 002 (Excédent fonctionnement-BF)		828.09 €
Report au 001 (Excédent d'investissement)		35 508.16 €

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240321-2024_23BUDPRIM-DE

Fonctionnement	Exercice 2022			Exercice 2023			Proposition 2024
	voité	Ordonnancé	Réalisé	voité	Ordonnancé	Réalisé	Crédits nouveaux
011- charges à caractère général	100,22	40,84	40,75%	100,00	41,04	41,04%	50,00
042- Opérations d'ordre transfert	3 295,00	3 294,77	99,99%	2 600,00	2 560,19	98,47%	2 561,00
6811 - Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	3 295,00	3 294,77	99,99%	2 600,00	2 560,19	98,47%	
002 affectation provisoire des résultats report SF				90,27			828,09
TOTAL DEPENSES	3 395,22	3 335,61	98,24%	2 790,27	2601,23	93,23%	3439,09
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations	2 500,00	2 350,12	94,00%	2 000,00	2 729,32	136,47%	2 800,00
74 - Subventions d'exploitation	695,00	695,00	100,00%	790,27	790,27	100,00%	639,09
TOTAL RECETTES HORS VIREMENT	3 195,00	3 045,12	95,31%	2 790,27	3519,59	126,14%	3439,09
002 affectation provisoire des résultats report SF							
TOTAL RECETTES	3 195,00	3 045,12	95,31%	2 790,27	3 519,59	126%	3 439,09

Chap 011: Coût utilisation réseaux - TURPE

Chap 042 : amortissement panneaux photov.

Déficit de fonctionnement compensé par sub du BP au BA

Investissement	Exercice 2022			Exercice 2023			Proposition 2024
	voité	Ordonnancé	Réalisé	voité	Ordonnancé	Réalisé	Crédits nouveaux
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00
040- Opération d'ordre transfert entre section	3 295,00	3 294,77	99,99%	2 600,00	2 560,19	98,47%	2 561,00
TOTAL RECETTES HORS VIREMENT	3 295,00	3 294,77	99,99%	2 600,00	2 560,19	98,47%	2 561,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	29 653,20	0,00	0,00%	32 947,97	0,00	0,00%	35 508,16
TOTAL RECETTES	32 948,20	3 294,77	10,00%	35 547,97	2 560,19	7,20%	38 069,16

Budget annexe **Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques(IRVE)**

Projet de Budget Primitif 2024

Synthèse:

Sur les résultats provisoires 2023 :

- Déficit du résultat de fonctionnement : - 62 342,13
- Nette amélioration du résultat en investissement : + 290 200,93 €

Avec les résultats cumulés, on arrive à un déficit global:

- - 20 127,12 € en fonctionnement
- - 115 478,01€ en investissement

■ Il est proposé de reporter 20 127,12 € en déficit de fonctionnement et 115 478,01 € en déficit d'investissement

Projet de budget 2024 : budget proposé à 175 132,12 € en fonctionnement (+11,96 %) et à 493 335,06 € en Investissement (-35%)

En Fonctionnement:

- Le chap. 011 est à 105 000€ (-5,76%). Il intègre notamment 27 000 € au titre de l'entretien des bornes et 50 000 € pour l'achat d'électricité des bornes
- Le chap. 70 propose une recette de 40 000 € (+100%).
- Le chapitre 75 prévoit une subvention du BP au BA de 135 132,12 € (+ 43%)

En Investissement:

- En dépenses, le chap. 21 (352 617,76€) (+154%) comprend le programme des 8 bornes 2024 et les ombrières pour 3 communes (123 000 € HT)
- En recettes, le chap.13 (443 335,06 €) comprend la subvention du FACE pour les bornes et les ombrières (229 1324€) et la subvention du BP vers le BA pour 161 451,02 €.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

Berser
Levrault

ID : 087-258708585-20240321-2024_23BUDPRIM-DE

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

Berser, Levrault

ID : 087-258708585-20240321-2024_23BUDPRIM-DE

Section de fonctionnement					
Montants Budgétaires					
Mandats	RAR dépenses	Total des dépenses	Titres	RAR r	
123 165.28 €		123 165.28 €	60 823.15 €		60 823.15 €

Section d'investissement					
Montants Budgétaires					
Mandats	RAR dépenses	Total des dépenses	Titres	RAR recettes	Total des recettes
104 646.74 €	54 657.05 €	159 303.79 €	394 847.67 €	271 344.64 €	666 192.31 €

Dont recettes Face

Sections cumulées					
Montants Budgétaires					
Mandats	RAR dépenses	Total des dépenses	Titres	RAR recettes	Total des recettes
227 812.02 €	54 657.05 €	282 469.07 €	455 670.82 €	271 344.64 €	727 015.46 €

		Dépenses	Recettes	Résultat 2023
Réalisations 2023	Fonctionnement	123 165.28 €	60 823.15 €	- 62 342.13 €
	Investissement	104 646.74 €	394 847.67 €	290 200.93 €
Reports N-1	Fonctionnement (002)	- €	42 215.01 €	
	Investissement (001)	405 678.94 €	- €	
Résultat cumulé (réalisations N+reports N-1)	Fonctionnement	123 165.28 €	103 038.16 €	- 20 127.12 €
	Investissement	510 325.68 €	394 847.67 €	- 115 478.01 €

RAR	Fonctionnement	- €	- €	- €
	Investissement	54 657.05 €	271 344.64 €	216 687.59 €

Besoin de financement	Investissement	- €
Déficit de fonctionnement cumulé	Fonctionnement	- 20 127.12 €
Affectation au 1068 pour couvrir le BF		- €
Report au 002 (Déficit de fonctionnement-BF)		20 127.12 €
Report au 001 (Déficit d'investissement)		115 478.01 €

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

Berser, Levraut

ID : 087-258708585-20240321-2024_23BUDPRIM-DE

FONCTIONNEMENT										
	chapitre	2022			2023			2024		
		Voté	Ordonné	réalisé	Voté	Ordonné	réalisé	Crédits nouveaux	Total	2024/2023
Dépenses	011 - Charges à caractère général	73 055,00	26 882,55	36,80%	111 420,00	79 884,73	71,70%	105 000,00	105 000,00	131,44%
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 135,00	20 441,00	96,72%	45 000,00	43 280,00	96,18%	50 000,00	50 000,00	115,53%
	65 - Autres charges de gestion courante				10,00	0,55	5,50%	5,00	5,00	ns
Dépenses de fonctionnement hors virement		94 190,00	47 323,55	50,24%	156 420,00	123 164,73	78,74%	155 005,00	155 005,00	125,85%
023 VIREMENT SF==> SI		0	0					20127,12	20127,12	
Dépenses de fonctionnement		94 190,00	47 323,55	50,24%	156 420,00	123 164,73	78,74%	175 132,12	175 132,12	142,19%
FONCTIONNEMENT										
	chapitre	2022			2023			2024		
		Voté	Ordonné	réalisé	Voté	Ordonné	réalisé	Crédits nouveaux	Total	2024/2023
Recettes	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	7 900,00	3 258,56	41,25%	20 000,00	25 393,15	126,97%	40 000,00	40 000,00	157,52%
	75 - Autres produits de gestion courante	86 289,28	86 279,28	99,99%	94 214,99	35 430,00	37,61%	135 132,12	135 132,12	381,41%
Recettes de fonctionnement hors virement		94 189,28	89 537,84	95,06%	114 214,99	60 823,15	53,25%	175 132,12	175 132,12	287,94%
002 - affectation provisoire des résultats report SF		0	0	0,00%	42215,01			0	0	
Recettes de fonctionnement		94 189,28	89 537,84	0,95	156 430,00	60 823,15	38,88%	175 132,12	175 132,12	287,94%

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le 2024

ID : 087-258708585-20240321-2024_23BUDPRIM-DE

Sens	chapitre	2022			2023			2024		
		Voté 2022	Ordonnancé	réalisé	Voté 2023	Ordonnancé	réalisé	Crédits nouveaux	Total	2024/2023
Dépenses	20 - Immobilisations incorporelles	67 000,00	0	0,00%	42 880,00	34 383,45	80,19%	1347,8	1 347,80	3,92%
	21 - Immobilisations corporelles	347 275,51	197 188,98	56,78%	138 810,65	33 187,72	23,91%	352 617,76	352 617,76	NS
	Schéma	232 828,01	83 083,48	35,68%	113 151,31	8753,21				0,00%
	Hors schéma	114 447,50	114 105,50	99,70%	25 659,34	24434,48				0,00%
	23 - Immobilisations en cours	176 756,54	125 229,32	70,85%	166 740,09	37 075,57	22,24%	23 891,49	23 891,49	64,44%
	Schéma	97 447,67	107 871,31	110,70%	149 659,20	19 646,41				0,00%
Hors schéma	79 308,87	17 358,01	21,89%	17 080,89	17 429,16				0,00%	
Dépenses d'investissement hors virement		591 032,05	322 418,30	54,55%	348 430,74	104 646,74	30,03%	377 857,05	377 857,05	361,08%
001 - affectation provisoire des résultats Report SI		253 964,56	0		405 678,94	0		115 478,01	115 478,01	
Dépenses d'investissement		844 996,61	322 418,30	38,16%	754 109,68	104 646,74	13,88%	493 335,06	493 335,06	471,43%
Sens	chapitre	2022			2023			2024		
		Voté 2022	Ordonnancé	réalisé	Voté 2023	Ordonnancé	réalisé	Crédits nouveaux	Total	2024/2023
Recettes	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 135,00	20 441,00	96,72%	45 000,00	43 280,00	96,18%	50 000,00	50 000,00	115,53%
	13 - Subventions d'investissement	823 861,61	150 262,92	18,24%	709 109,68	351 567,67	49,58%	443 335,06	443 335,06	126,10%
Recettes d'investissement hors virement		844 996,61	170 703,92	20,20%	754 109,68	394 847,67	52,36%	493 335,06	493 335,06	124,94%
021 VIREMENT SF==> SI		0	0	0	0	0		0	0	
Recettes d'investissement		844 996,61	170 703,92	20,20%	754 109,68	394 847,67	52,36%	493 335,06	493 335,06	124,94%

Programme 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 087-258708585-20240321-2024_23BUDPRIM-DE



1^{ER} Déploiement
(2019-2022)

2^{ème} Déploiement
(2023-2024)

Revue 2025

20 bornes du
schéma 2019

11 bornes hors
schéma

Châteauponsac
(x2)

Saint Germain les
belles

Cieux

Saint Yrieix (x2)

Champnétery

Février – mars 2024

Marval

Avril - Mai 2024

Lussac les
églises

Saint Sornin
Leulac

Juin 2024

Eymoutiers

Peyrat le
château

Saint Léonard
de Noblat

Décembre 2024

Magnac Bourg

Nexon

Pierre-Bufferière

47 bornes SEHV seront en
service

3 types:
22 kVA AC
50 kVA DC
24 kVA DC/22kVA AC

- Analyse des usages par site, par type de bornes
- Analyse de la maintenance par type de bornes
- Analyse du développement des IRVE sur le territoire
- Intégration contraintes réglementaires (parking,...)

8 Bornes prévues en 2024 + 3 ombrières

Budget Principal

Projet de Budget primitif 20²⁴

Synthèse:

Sur les résultats provisoires 2023 :

- Résultat très favorable en fonctionnement : 6 643 282,84 € (+70 %)
- Déficit en investissement : - 5 264 783,15 €

Avec les résultats cumulés, on arrive à :

- + 9 430 258,43 € en fonctionnement
- - 10 026 192,794 en investissement d'où (avec les RAR) un besoin de financement de 4 900 048,88€

Il est proposé d'affecter 4 900 048,88 € au 1068 pour couvrir le besoin de financement et de reporter 4 530 209,55 € en excédent de fonctionnement et 10 026 192,74 € en déficit d'investissement

Projet de budget 2024 :

- Budget proposé à 14 293 596 € en fonctionnement (-3 %) et à 44 796 978 € en Investissement (+33%)
- Budget significatif car les charges sont contenues et l'investissement progresse notablement
- Baisse de la participation du CD87 (600 000 € à 300 000 €) à compenser en supprimant une opération
- Proposition d'un emprunt de 1 000 000 €

Dépenses 2024

**Charges financières :**

Intérêts d'emprunt : 150 000€
 intérêts Ligne Trésorerie : 70 000€ (40 000 € en 2023)

Charges générales : 1 124 283,23€



Personnel : 2 805 600 €

Renewat: 162 936,40€ (hors salaire)

**Dotations provisions pour risques: 547 607€**

contentieux : 535 607€
 Dépréciation d'actif :12 000 € (sous réserve)

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 087-258708585-20240321-2024_23BUDPRIM-DE 0 €

Berser
Levrault

Amortissements :..... 2 000 000€

Subvention au BA IRVE:

Fonct : 135 132,12€
 Inv: 161 451,02 €

Subvention au BA PHOTOV: 639,09€

Recettes 2024

**Adhésions au service ESP:**

EPCI : 61 862 €
 CD 87: 14 884 €
 Communes: 122 060 € (dont groupement granulés/ énergies/maintenance)

TICFE : 6 005 928,96 €

Autres recettes

Redevance concession R1+R2 : 1 500 000 €
 Subvention Région Nouvelle Aquitaine..... 198 278 € (SARE/PTRE)
 Energie réservée..... 75 000 €
 Orange (utilisation supports)..... 573 000 €
 Loyer ELINA..... 15 120 €



Dépenses 2024



Subventions aux adhérents
(travaux neufs EP et études) :
1 052 000€

Programme FACE 2024		
NATURE	Montants estimés travaux	Montant Dotation (80% travaux)
EFF	684 831,25 €	587 865,00 €
EXT	229 068,75 €	183 255,00 €
SECU	1 098 793,75 €	879 035,00 €
REN	1 053 550,00 €	842 840,00 €
total	3 066 243,75 €	2 492 995,00 €



Renouvellement de 2 véhicules
+ achat de 2 autres dont 1 électrique: 120 000 €



SEML ELINA :307 200€ (+ RAR 512 000 €)

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

travaux (23)	Réseaux télécom	Berser, Levraut Syndicats
Publié le ID : 087-258708585-20240321-2024_23BUDPRIM-DE		
Effacement	2 190 000,00 €	2 500 000,00 €
Modernisation	145 000,00 €	135 000,00 €
Renforcement	185 000,00 €	165 000,00 €
Extension	25 000,00 €	15 000,00 €



Recettes 2024

Participations des membres

CD 87 : 300 00€ (-50%)



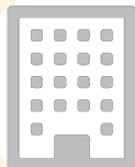
Autres recettes

FACE :2 492 995€

ENEDIS : 970 000 € (Part Couverte
par Tarif 520 000 € + 450 000€ art 8)

Orange Télécom.....200 000 €

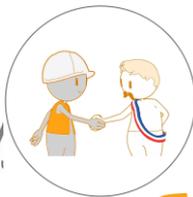
Participation investissement Réseau Telecom	
Effacement	372 300,00 €
Modernisation	24 650,00 €
Renforcement	31 450,00 €
Extension	30 000,00 €
Equipement propre	420 000,00 €



Versement de la section de
fonctionnement :6 754 414,13€



Nécessité d'un emprunt de
1 000 000 €



3 969 000 €

DEPENSES TRAVAUX NEUFS sous mandat (4581)			
NATURE	Nouveaux crédits	RAR	Total
Eclairage public	2 400 000,00 €	1 951 902,91 €	4 351 902,91 €
Effacement	1 150 000,00 €	501 966,48 €	1 651 966,48 €
Extension	4 000,00 €	13 360,85 €	17 360,85 €
Lotissement	40 000,00 €	24 749,39 €	64 749,39 €
Modernisation	170 000,00 €	74 129,15 €	244 129,15 €
Renforcement	205 000,00 €	68 733,86 €	273 733,86 €
Energie (Actions ESP/CCRT/CHENE)	5 786 793,15 €	2 199 164,01 €	7 985 957,16 €
total	9 755 793,15 €	4 834 006,65 €	14 589 799,80 €

Opérations sous mandat

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
 Reçu en préfecture le 03/04/2024
 Publié le
 ID : 087-258708585-20240321-2024_23BUDPRIM-DE



Dispositif Contrat Chaleur Renouvelable Territoire / ADEME

3 ob

Aide à l'INV déléguée	4 236 410 €		
Recette (aide à l'animation)	335 568 € maxi (la moitié sur résultats)		



ACTEE CHENE 2 sur la période 2024-2026		Dépenses € HT	Recettes € HT
Lot 1	2 économies de flux	224 953,06 €	89 981,23 €
Lot 3	Etudes énergétiques	584 400,00 €	584 400,00 €
Lot 4	Etudes Moeuvre	441 003,20 €	441 003,20 €
Lot 5	AMO	215 245,95 €	215 245,95 €
TOTAL		1 465 602,21 €	1 330 630,38 €



Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240321-2024_23BUDPRIM-DE

Section de fonctionnement Montants Budgétaires					
Mandats	RAR dépenses	Total des dépenses	Titres	RAR recettes	
6 275 558.43 €		6 275 558.43 €	12 918 841.27 €		12 918 841.27 €

Section d'investissement Montants Budgétaires					
Mandats	RAR dépenses	Total des dépenses	Titres	RAR recettes	Total des recettes
16 703 208.91 €	9 779 836.14 €	26 483 045.05 €	11 438 425.76 €	14 905 980.00 €	26 344 405.76 €

Sections cumulées Montants Budgétaires					
Mandats	RAR dépenses	Total des dépenses	Titres	RAR recettes	Total des recettes
22 978 767.34 €	9 779 836.14 €	32 758 603.48 €	24 357 267.03 €	14 905 980.00 €	39 263 247.03 €

		Dépenses	Recettes	Résultat 2023
Réalizations 2023	Fonctionnement	6 275 558.43 €	12 918 841.27 €	6 643 282.84 €
	Investissement	16 703 208.91 €	11 438 425.76 €	- 5 264 783.15 €
Reports N-1	Fonctionnement (002)	- €	2 786 975.59 €	
	Investissement (001)	4 761 409.59 €	- €	
Résultat cumulé (réalisations N+reports N-1)	Fonctionnement	6 275 558.43 €	15 705 816.86 €	9 430 258.43 €
	Investissement	21 464 618.50 €	11 438 425.76 €	- 10 026 192.74 €

RAR	Fonctionnement	- €	- €	- €
	Investissement	9 779 836.14 €	14 905 980.00 €	5 126 143.86 €

Besoin de financement	Investissement	- 4 900 048.88 €
Excédent de fonctionnement cumulé	Fonctionnement	9 430 258.43 €
Affectation au 1068 pour couvrir le BF		4 900 048.88 €
Report au 002 (Excédent fonctionnement-BF)		4 530 209.55 €
Report au 001 (Déficit d'investissement)		10 026 192.74 €

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240321-2024_23BUDPRIM-DE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Exécution 2022			Exécution 2023			Proposition 2024	
	chapitre	Voité	Ordonnancé	Réalisé	Voité	Ordonnancé	Réalisé	Crédits nouveaux
011 - Charges à caractère général	829 086,57	474 905,08	57,28%	1 204 600,49	751 675,24	62,40%	1 124 283,23	1 124 283,23
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 280 376,00	2 227 546,69	97,68%	2 479 444,00	2 451 747,31	98,88%	2 820 600,00	2 820 600,00
014 - Atténuations de produits	400 000,00	349 251,19	87,31%	567 000,00	508 496,07	89,68%	512 150,00	512 150,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 628 660,00	1 566 355,89	96,17%	1 800 000,00	1 809 170,62	100,51%	2 000 000,00	2 000 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	387 889,28	306 205,56	78,94%	184 628,14	110 354,51	59,77%	309 777,21	309 777,21
66 - Charges financières	58 234,07	50 659,36	86,99%	133 500,00	131 447,17	98,46%	219 764,43	219 764,43
67 - Charges exceptionnelles	21 595,00	1 182,78	5,48%	71 591,00	1 363,16	1,90%	5 000,00	5 000,00
68 - Dotations aux provisions pour risques				509 129,44	508 004,35	99,78%	547 607,00	547 607,00
Dépenses de fonctionnement hors virement	5 605 840,92	4 976 106,55	88,77%	6 949 893,07	6 272 258,43	90,25%	7 539 181,87	7 539 181,87
023 VIREMENT SF==> SI	4 286 867,35			7 784 709,42			6 754 414,13	6 754 414,13
Dépenses de fonctionnement	9 892 708,27	4 976 106,55	50,30%	14 734 602,49	6 272 258,43	42,57%	14 293 596,00	14 293 596,00

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240321-2024_23BUDPRIM-DE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Exécution 2022			Prévisionnel d'exécution 2023			Proposition 2024	
	Vote	Ordonné	Réalisé	Vote	Ordonné	Réalisé	Crédits nouveaux	TOTAL
chapitre								
013 - Atténuations de charges	24 300,00	17 250,15	70,99%	10 999,40	28 858,07	262,36%	20 000,00	20 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	114 510,00	90 447,41	78,99%	120 000,00	118 556,36	98,80%	200 000,00	200 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	21 000,00	49 934,43	237,78%	120 970,00	75 362,49	62,30%	223 054,00	223 054,00
73 - Impôts et taxes	5 927 435,72	5 973 091,94	100,77%	6 720 267,36	7 703 301,14	114,63%	6 005 928,96	6 005 928,96
74 - Dotations et participations	835 771,05	421 337,06	50,41%	608 346,04	482 890,53	79,38%	1 106 934,40	1 106 934,40
75 - Autres produits de gestion courante	2 129 646,31	2 280 318,47	107,07%	4 366 688,00	4 467 304,18	102,30%	2 207 119,09	2 207 119,09
76 - Produits financiers	250,00	291,47	116,59%	356,10	356,10	100,00%	350,00	350,00
77 - Produits exceptionnels	27 870,00	49 863,64	178,92%	0,00	39 262,41	%	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement hors virement	9 080 783,08	8 882 534,57	97,82%	11 947 626,90	12 915 891,28	108,10%	9 763 386,45	9 763 386,45
002 - affectation provisoire des résultats report SF	811 925,19			2 786 975,59			4 530 209,55	4 530 209,55
Recettes de fonctionnement	9 892 708,27	8 882 534,57	89,79%	14 734 602,49	12 915 891,28	87,66%	14 293 596,00	14 293 596,00

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

Proposé



ID : 087-258708585-20240321-2024_23BUDPRIM-DE

Dépenses d'investissement	Exécution 2022			Prévisionnel d'exécution 2024			%	Budget	Prévisionnel
	chapitre	Volé	Ordonnancé	Réalisé	Volé	Ordonnancé			
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	108 050,00	90 447,41	83,71%	120 000,00	118 556,36	98,80%	200 000,00	200 000,00	
041 - Opérations d'ordre Opérations patrimoniales							100 000,00	100 000,00	
1068- Excédent capitalisé				1 345,00	1 340,87	99,69%	0	0,00	
13 - Subventions d'investissement	20 625,52	9 318,29	45,18%	85 625,52	28 384,62	33,15%	84 755,63	84 755,63	
16 - Emprunts et dettes assimilées	670 000,00	668 168,64	99,73%	835 000,00	732 689,56	87,75%	900 000,00	900 000,00	
20 - Immobilisations incorporelles	82 956,60	12 108,00	14,60%	45 408,92	5 846,55	12,88%	45 142,05	45 142,05	
204 - Subventions d'équipement versées	746 758,73	419 775,42	56,21%	963 000,00	749 294,01	77,81%	1 213 451,02	1 213 451,02	
21 - Immobilisations corporelles	172 747,31	159 637,66	92,41%	350 201,52	190 167,32	54,30%	249 307,19	249 307,19	
23 - Immobilisations en cours	17 622 788,84	10 686 639,17	60,64%	17 926 583,15	11 461 191,82	63,93%	16 549 129,57	16 549 129,57	
26 - Participations et créances rattachées à des participations	512 000,00	512 000,00	100,00%	512 000,00		0,00%	819 200,00	819 200,00	
4581 - Opérations sous mandat	6 554 786,15	2 144 403,87	32,72%	8 117 728,75	3 415 737,80	42,08%	14 609 799,80	14 609 799,80	
Dépenses d'investissement hors virement	26 490 713,15	14 702 498,46	55,50%	28 956 892,86	16 703 208,91	57,68%	34 770 785,26	34 770 785,26	
001 - affectation provisoire des résultats Report SI	9 695 765,12			4 761 409,59			10 026 192,74	10 026 192,74	
Dépenses d'investissement	36 186 478,27	14 702 498,46	40,63%	33 718 302,45	16 703 208,91	49,54%	44 796 978,00	44 796 978,00	

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240321-2024_23BUDPRIM-DE

Recettes d'investissement	Exécution 2022			Prévisionnel d'exécution 2023			Proposition 2024	
	Volé	Ordonnancé	Réalisé	Volé	Ordonnancé	Réalisé	Crédits nouveaux	TOTAL
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 622 200,00	1 566 355,89	96,56%	1 800 000,00	1 809 170,62	100,51%	2 000 000,00	2 000 000,00
041 - Opérations d'ordre- Opérations patrimoniales							100 000,00	100 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	22 086,56	22 086,56	100,00%	2 107 278,87	2 107 278,87	100,00%	4 950 048,88	4 950 048,88
13 - Subventions d'investissement	11 073 157,36	4 799 818,31	43,35%	11 775 112,91	3 861 053,36	32,79%	13 461 763,59	13 461 763,59
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 700 000,00	2 700 000,00	100,00%	506 000,00	504 494,00	99,70%	1 000 000,00	1 000 000,00
23 - Immobilisations en cours	41 751,00	46 167,15	110,58%	7 100,00	24 001,14	338,04%	5 000,41	5 000,41
4581 - Opérations sous mandat				40 486,11	40 486,44	100,00%	0,00	0,00
4582 - Opérations sous mandat	7 736 436,36	1 814 286,44	23,45%	9 697 615,14	3 090 941,61	31,87%	16 525 750,99	16 525 750,99
Recettes d'investissement hors virement	23 195 631,28	10 948 714,35	47,20%	25 893 106,92	11 437 426,04	44,17%	38 042 563,87	38 042 563,87
021 VIREMENT SF==> SI	4 286 867,35			7 784 709,42			6 754 414,13	6 754 414,13
Recettes d'investissement	27 482 498,63	10 948 714,35	39,84%	33 677 816,34	11 437 426,04	33,96%	44 796 978,00	44 796 978,00

La capacité d'autofinancement et le désendettement

Année	libellé	Prêteur	Durée en années	Capital	Encours de dette au 31/12/2023	au 1er/01/2024	
						Intérêts	Annuité
2014	programme d'investissement 2014	Banque postale	10	925 000	46 250,00	2 799,28	95 299,28
2015	Refinancement de la fiche 3	Caisse d'Epargne	10	342 343,40	58 448,84	1 348,49	34 747,85
2015	programme d'investissement 2015	Caisse d'Epargne	10	1 000 000,00	170 731,84	3 939,03	101 499,99
2017	investissement 2017	Banque postale	10	1 000 000,00	350 000,00	3 753,76	103 753,76
2018	Emprunt 2018	Caisse d'Epargne	15	1 500 000,00	950 000,00	14 753,76	114 753,76
2019	Emprunt 2019	CFFL	10	1 000 000,00	575 000,00	5 546,26	105 546,26
2022	Maison de l'Energie	Crédit agricole	20	1 750 000,00	1 618 750,00	22 256,72	109 756,72
2023	Emprunt 2022 Electrification rurale	Banque postale	10	950 000	878 750,00	23 388,60	94 638,60
2024	Emprunt 2023	Banque postale	10	506 000,00	506 000,00		
			TOTAL	7 704 093,40	5 153 930,68	77 927,90	810 617,42

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
 Reçu en préfecture le 03/04/2024
 Publié le 03/04/2024
 ID : 087-258708585-20240321-2024_23BUDPRIM-DE

• Structure de la dette :

- La dette du SEHV est constituée à ce jour de 9 emprunts contractés auprès de divers établissements, conclus à taux fixe.
- L'amortissement choisi est un amortissement constant.
- Ils sont classés A1 dans la charte Gissler (sain).

Le projet de budget 2024 nécessite un emprunt de 1 000 000 €

Evolution des annuités entre 2024 et 2042 en €

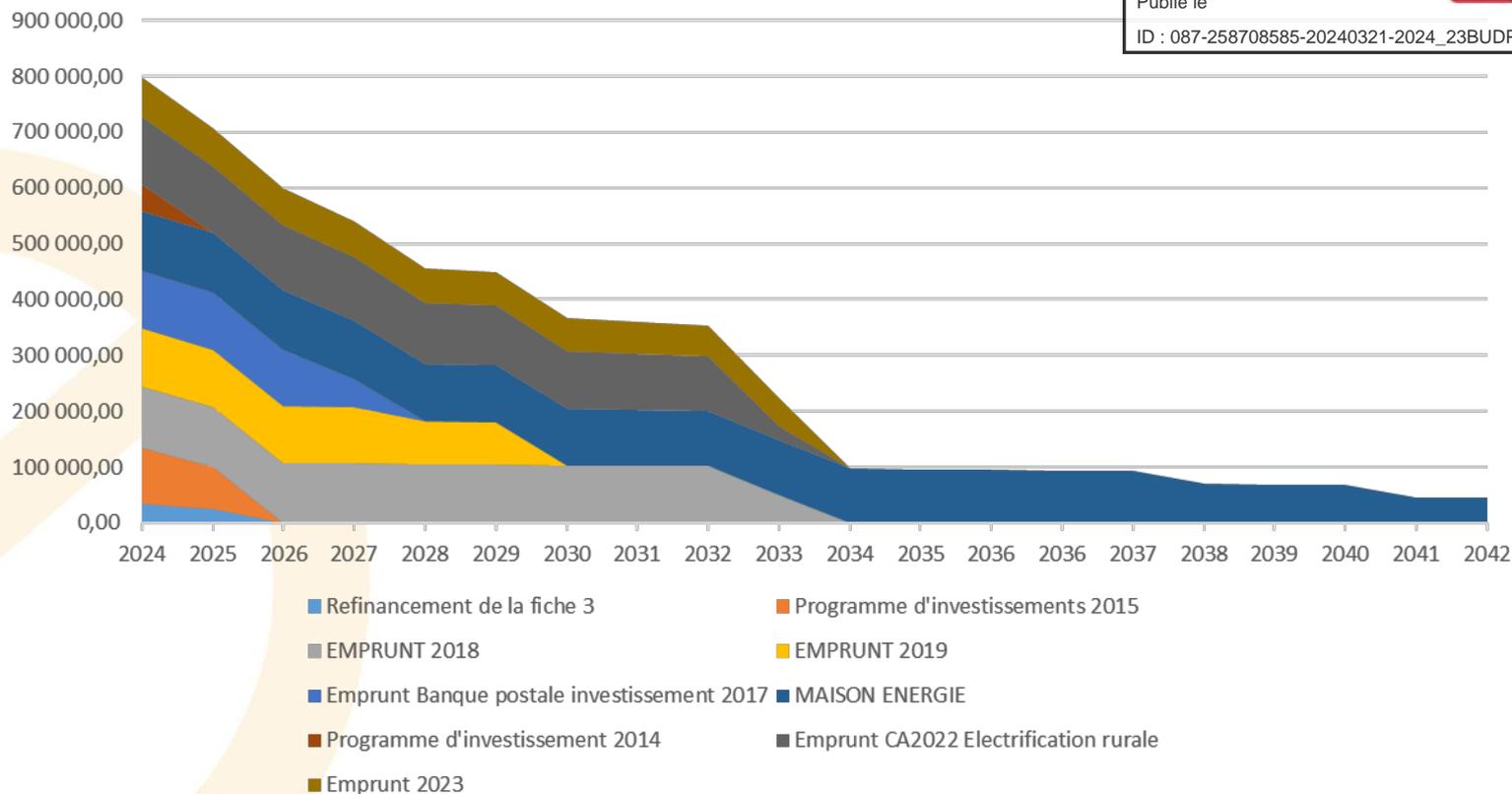
Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240321-2024_23BUDPRIM-DE



La dette du SEHV connaîtra des paliers (2026 – 2028 - 2030 et 2034) avec l'extinction de plusieurs emprunts sur la période.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 087-258708585-20240321-2024_23BUDPRIM-DE

FONCT	2019	2020	2021	2022	(Provisoire au 15/03/24)	(au 14/03/24)
dépenses FONCT	2 729 050,13	2 447 140,06	2 858 584,59	3 409 750,66	4 466 387,81	5 539 181,87
Recettes FONCT	7 416 929,71	7 384 590,42	7 900 660,88	8 792 087,16	12 800 284,91	9 563 386,45
CAF Brute (R-D) capacité d'investissement	4 687 879,58	4 937 450,36	5 042 076,29	5 382 336,50	8 333 897,10	4 024 204,58

Simulation 2024

	2019	2020	2021	2022	Hypothèse 2023 au 15/03/24	Exercice 2024 (Proposition 14/03/24) hors nouvel emprunt	hypothèse 2024 avec nouvel emprunt
Encours de la dette au 01/01/N	4 147 045	4 597 626	3 973 208	4 430 620	5 153 930,68	5 153 930,68	6 153 931,68
Capacité de désendettement (année)	0,88	0,93	0,79	0,82	0,62	1,28	1,53
					7,4 mois	15,4 mois	18,4 mois

Au 1^{er} janvier 2024, le poids de la dette est de **20,87 €** par habitant

(base 246 902 hbs)

Le choix d'une nouvelle ligne de trésorerie

Le besoin en financement du SEHV relève principalement de recettes trimestrielles ou annuelles.

Le flux de recettes issues des contributions des communes aux travaux réalisés par le SEHV est constant mais d'un niveau insuffisant pour combler les pics de dépenses. Il convient de pallier la forte diminution de l'excédent de fonctionnement depuis 4 ans.

Pour faire face au décalage entre les rentrées des recettes et les décaissements, le SEHV a souscrit une ligne de trésorerie de 2,5 millions d'euros sollicitée très régulièrement.

Le contrat s'arrête le 4 avril 2024.

Une nouvelle consultation a été lancée le 11 janvier dernier.

Proposition :

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
 Reçu en préfecture le 03/04/2024
 Publié le
 ID : 087-258708585-20240321-2024_23BUDPRIM-DE

La mise en place de la ligne de trésorerie s'inscrit dans un contexte défavorable des conditions de crédit interbancaire, en raison de la politique de la Banque centrale européenne pour tenter d'enrayer l'inflation. Même si les annonces laissent entrevoir un desserrement des taux, ceux-ci restent élevés et ne sont pas réactifs.

Les projections de l'évolution de l'indice retenu (€ster) sont encore marquées par une tendance à la hausse.

La simulation faite avec l'€ster connu au 9.02.24 reste supérieure au taux fixe proposé par l'un des candidats. Il apparaîtrait donc plus opportun de prendre du taux fixe malgré le niveau élevé.

De plus, les propositions en taux variables et les coûts annexes (commission) permettent également de classer les offres des candidats.

Au vu des propositions formulées, il est proposé de procéder au classement indiqué ci-dessous :

Banque	Critère Taux fixe	Critère montant commission engagement	Critère montant tirage	Total points	Classement
Caisse d'épargne	50	30	8	88	1
Banque postale	42	15	10	67	2
Crédit agricole	<i>Non noté</i>	<i>Non noté</i>	<i>Non noté</i>		Non classé

Il a été proposé de retenir l'offre de la **Caisse d'Epargne** au **taux fixe de 3.99%** pour une ligne de trésorerie de 2 500 000 €.

Maison de l'Énergie

	Entreprise	Montant initial en HT	révisions	total en HT (révisions incluses)
N 1 VRD Démolition	Limousin Travaux publics	107 234,48	9 092,52	116 327,00
N 2 Gros oeuvre	Mommers Habitat construction	205 817,52	7 244,03	213 061,55
N 3 Ouvrage en pisé et enduits chaux	AJIS 87 & Aléas	54 231,38	4 108,51	58 339,89
N 4 Ossature bois charpente	Mathis et Danède	416 064,08	33 294,32	449 358,40
N 5 Menuiseries extérieures	Guillaumie	63 440,49	5 802,00	69 242,49
N 6 Couverture étanchéité bardage métallique	Abaux	123 567,03	16 322,87	139 889,90
N 7 Ossature métallique et serrurerie	Brandy	31 745,04	4 879,88	36 624,92
N 8 Plâtrerie peinture	Pierre FAURE	70 546,67	3 946,62	74 493,29
N 9 Menuiseries intérieures	Lecomte	53 820,00	5 026,08	58 846,08
N 10 Chape sol souple et carrelage	Scigliano	22 063,91	1 985,44	24 049,35
N 11 CVPS	lemaire	138 565,78	10 062,05	148 627,83
N 12 Electricité	Cegelec Limousin	118 801,39	7 483,68	126 285,07
Lot participatif	AJIS 87 & Aléas	16 726,07		16 726,07
contrôle tech		6 983,00		6 983,00
scénographe		32 000,00		32 000,00
reportage		19 420,00		19 420,00
huissier		257,67		257,67
Étude de sol		1 270,00		1 270,00
CSPS		2 520,00		2 520,00
contrat aménagement expo		34 240,25		34 240,25
contrat fourniture impression		12 400,00		12 400,00
	total travaux	1 821 357,42	109 248,01	1 938 424,30



Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 087-258708585-20240321-2024_23BUDPRIM-DE

Inauguration le 11 avril 2024

Lot	Entreprise	Montant initial en HT	révisions	total en HT (révisions incluses)
Maîtrise d'oeuvre	Architecte Atelier 4 Lim	76 067,28	2 574,40	78 641,68
	Bet structure HEMERY	16 567,78	392,52	16 960,30
	Bet Fluide Cité 4	34 449,27	886,71	35 335,98
	BET environnemt BET INFLU	11 625,00	55,81	11 680,81
AMC	Atec 87	6 112,00		6 112,00
	total Maîtrise d'oeuvre	144 821,33	3 909,44	148 730,77

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 087-258708585-20240321-2024_23BUDPRIM-DE



Merci de votre attention

SIGNATURES

ABBADIE Xavier suppléé par PUYHARDY Jean	DUBOIS André	MANUS Lydie
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane	DUFOURD Jacques suppléé par Didier JUSIAK	MARQUET Dominique suppléé par DAUDE Dominique
René ARNAUD	DUPRAT Jean-Jacques	MARTIN Claude
AUZEMERY Alain suppléé par VEYRIRAS Stéphane	FALCON Laurent	MAURY André suppléé par BOUX Michel
BARBE Christophe	FAUPIN Gilbert	MOURET Michel suppléé par BARRY Jacques
BASCANS Max	GARESTIER Joël	NOEL Guy
BAUDEMONT Dominique	GILLET Emilie suppléé par René PARAUD	NOUHAUD Jean-Louis
BERGERON Eric suppléé par PERTHUSIOT Manuel	GRANET Jean-Pierre	PEIGNER Bernard
BREUIL Christophe suppléé par TOURNIEROUX Bernard	GUERIN Guillaume	SIMON Philippe
BROUSSE Didier suppléé par JEGOUC Luc	GUILLOIN Jean-Claude	PINEDA Emmanuel
BRUNAUD Claude	GUYOT Jean-Philippe	PLEINEVERT Jacques
CHADELAUD Gérard suppléé par GOUDARD Kevin	HENRY Philippe	POIRSON François
CHADELAUD Michel	HUSSON Fabien	POMMIER Jean-François
CHALARD Jean-Pierre	JOUANNY Alain	PORTOLAN Jocelyne suppléée par DEMANGHON Jean-Claude
CHAUVET Patrice	LAGRANDANNE Bernard	RECORD Fabrice
CHIROL Christian suppléé par SEDEUIL Guillaume	LALOGUE Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis	SAINTONGE Jean-Claude suppléé par HABRIAS Fabien
COQUILLAUD Edouard suppléé par LATHIERE Jean-Claude	LAMBERT Patrick	THALAMY Bernard
COUNORD Jean-Louis suppléé par MANNEQUIN Aurélie	LAPLAUD Armand	THOMASSON Francis
DARGENTOLLE Georges	LAURENT Alain	TOULZA Gilles
DAVID Roland suppléé par MAUDUIT Jean-Luc	LEGAY Jean-Marc	VILLACHON Jean-Marie
DELAVERGNAS Didier	LETANG Jean-Paul	VIMPERE Christian suppléé par ROCHE Francis
DESROCHE Roger	LONGEQUEUE Jean-Paul	
DOGNON Jean-Bernard	MALET Patrick	



SIGNATURES

ABBADIE Xavier suppléé par PUYHARDY Jean	DUBOIS André	MANUS Lydie
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane	DUFOURD Jacques suppléé par Didier JUSIAK	MARQUET Dominique suppléé par DAUDE Dominique
René ARNAUD	DUPRAT Jean-Jacques	MARTIN Claude
AUZEMERY Alain suppléé par VEYRIRAS Stéphane	FALCON Laurent	MAURY André suppléé par BOUX Michel
BARBE Christophe	FAUPIN Gilbert	MOURET Michel suppléé par BARRY Jacques
BASCANS Max	GARESTIER Joël	NOEL Guy
BAUDEMONT Dominique	GILLET Emilie suppléée par PARAUD René	NOUHAUD Jean-Louis
BERGERON Eric suppléé par PERRUSIOT Manuel	GRANET Jean-Pierre	PEIGNER Bernard
BREUIL Christophe suppléé par TOURNIEROUX Bernard	GUERIN Guillaume	SIMON Philippe
BROUSSE Didier suppléé par JEGOU Luc	GUILLOIN Jean-Claude	PINEDA Emmanuel
BRUNAUD Claude	GUYOT Jean-Philippe	PLEINEVERT Jacques
CHADELAUD Gérard suppléé par GOUDARD Kevin	HENRY Philippe	POIRSON François
CHADELAUD Michel	HUSSON Fabien	POMMIER Jean-François
CHALARD Jean-Pierre	JOUANNY Alain	PORTOLAN Jocelyne suppléée par DEMANGHON Jean-Claude
CHAUVET Patrice	LAGRANDANNE Bernard	RECORD Fabrice
CHIROL Christian suppléé par SEDEUIL Guillaume	LALOGUE Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis	SAINTONGE Jean-Claude suppléé par HABRIAS Fabien
COQUILLAUD Edouard suppléé par LATHIERE Jean-Claude	LAMBERT Patrick	THALAMY Bernard
COUNORD Jean-Louis suppléé par MANNEQUIN Aurélie	LAPLAUD Armand	THOMASSON Francis
DARGENTOLLE Georges	LAURENT Alain	TOULZA Gilles
DAVID Roland suppléé par MAUDUIT Jean-Luc	LEGAY Jean-Marc	VILLACHON Jean-Marie
DELAVERGNAS Didier	LETANG Jean-Paul	VIMPERE Christian suppléé par ROCHE Francis
DESROCHE Roger	LONGUEUE Jean-Paul	
DOGNON Jean-Bernard	MALET Patrick	



SIGNATURES

ABBADIE Xavier suppléé par PUYHARDY Jean	DUBOIS André	MANUS Lydie
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane	DUFOURD Jacques suppléé par Didier JUSIAK	MARQUET Dominique suppléé par DAUDE Dominique
René ARNAUD	DUPRAT Jean-Jacques	MARTIN Claude
AUZEMERY Alain suppléé par VEYRIRAS Stéphane	FALCON Laurent	MAURY André suppléé par BOUX Michel
BARBE Christophe	FAUPIN Gilbert	MOURET Michel suppléé par BARRY Jacques
BASCANS Max	GARESTIER Joël	NOEL Guy
BAUDEMONT Dominique	GILLET Emilie suppléée par PARAUD René	NOUHAUD Jean-Louis
BERGERON Eric suppléé par PERTHUSIOT Manuel	GRANET Jean-Pierre	PEIGNER Bernard
BREUIL Christophe suppléé par TOURNIEROUX Bernard	GUERIN Guillaume	SIMON Philippe
BROUSSE Didier suppléé par JEGOU Luc	GUILLON Jean-Claude	PINEDA Emmanuel
BRUNAUD Claude	GUYOT Jean-Philippe	PLEINEVERT Jacques
CHADELAUD Gérard suppléé par GOUDARD Kevin	HENRY Philippe	POIRSON François
CHADELAUD Michel	HUSSON Fabien	POMMIER Jean-François
CHALARD Jean-Pierre	JOUANNY Alain	PORTOLAN Jocelyne suppléée par DEMANGHON Jean-Claude
CHAUVET Patrice	LAGRANDANNI Bernard	RECORD Fabrice
CHIROL Christian suppléé par SEDEUIL Guillaume	LALOGE Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis	SAINTONGE Jean-Claude suppléé par HABRIAS Fabien
COQUILLAUD Edouard suppléé par LATHIERE Jean-Claude	LAMBERT Patrick	THALAMY Bernard
COUNORD Jean-Louis suppléé par MANNEQUIN Aurélie	LAPLAUD Armand	THOMASSON Francis
DARGENTOLLE Georges	LAURENT Alain	TOULZA Gilles
DAVID Roland suppléé par MAUDUIT Jean-Luc	LEGAY Jean-Marc	VILLACHON Jean-Marie
DELAVERGNAS Didier	LETANG Jean-Paul	VIMPERE Christian suppléé par ROCHE Francis
DESROCHE Roger	LONGEQUEUE Jean-Paul	
DOGNON Jean-Bernard	MALET Patrick	





REPUBLIQUE FRANÇAISE

SIVU : SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 25870858500041

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE LIMOGES MUNICIPALE

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : SEHV - ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	31
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	34
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	36

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	38
A1.01 - Opérations non ventilables	41
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	42
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	45
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	46
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	47
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	50
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	53
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	56
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	57
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	60
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	62
A1.908 - Fonction 8 - Transports	65
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	69
A2.01 - Opérations non ventilables	71
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	72
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	75
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	76
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	77
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	80
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	83
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	86
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	87
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	88
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	91
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	93
A2.938 - Fonction 8 - Transports	96

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	100
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	101
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	105
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	106

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	110
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	111
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	112
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	114
B3.1 - Etat des provisions constituées	115
B3.2 - Etalement des provisions	116
B4 - Etat des charges transférées	117
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	118
B6 - Prêts	119
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	120
B9 - Etat du personnel	122
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	123
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	124
B11.2 - Liste des établissements publics créés	125
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	126
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	127
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	128
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	129
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	130
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	131

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3 Dépenses d'équipement brut / population	0
4 Encours de dette / population (2) (3)	0
5 DGF / population	0
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,00 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	187,22 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,00 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	3 607 718,81	1 693 178,13	3 848 326,09	A1 1 933 785,41
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	3 607 718,81	1 693 178,13	(4) 3 848 326,09	A3 1 933 785,41

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	1 933 785,41
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	1 933 785,41

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		0,00	0,00
		+	+
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 150 804,00	2 217 018,59
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 933 785,41
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		4 150 804,00	4 150 804,00
TOTAL DU BUDGET (4)		4 150 804,00	4 150 804,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0.00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	0,00
--	-------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	3 604 822,35	0,00	4 015 704,00	0,00	4 015 704,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 363 319,09	0,00	130 100,00	0,00	130 100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		5 968 141,44	0,00	4 145 804,00	0,00	4 145 804,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 973 141,44	0,00	4 150 804,00	0,00	4 150 804,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	5 973 141,44	0,00	4 150 804,00	0,00	4 150 804,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 150 804,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	675 060,00	0,00	809 519,25	0,00	809 519,25
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 449 755,35	0,00	1 407 499,34	0,00	1 407 499,34
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		2 124 815,35	0,00	2 217 018,59	0,00	2 217 018,59
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 124 815,35	0,00	2 217 018,59	0,00	2 217 018,59

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	2 124 815,35	0,00	2 217 018,59	0,00	2 217 018,59
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 933 785,41
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 150 804,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	4 015 704,00		4 015 704,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	130 100,00	0,00	130 100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		4 150 804,00	0,00	4 150 804,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 150 804,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).



(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autorisation financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	809 519,25		809 519,25
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	1 407 499,34		1 407 499,34
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		2 217 018,59	0,00	2 217 018,59

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 933 785,41
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 150 804,00
--	---------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240321-2024_23BPEP-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

0,00

Affectation au compte 1068 (8)

0,00

Total des recettes d'investissement cumulées

0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240321-2024_23BPEP-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - SEHV - ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC - BP (projet de budget) - 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024



Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TC (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU**

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI**

Publié le

Berger
Levrault

ID : 087-258708585-20240321-2024_23BPEP-DE

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 973 141,44	0,00	0,00	4 150 804,00	0,00	0,00	4 150 804,00	4 150 804,00
011	Charges à caractère général (3)	3 604 822,35	0,00	0,00	4 015 704,00	0,00	0,00	4 015 704,00	4 015 704,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 363 319,09	0,00	0,00	130 100,00	0,00	0,00	130 100,00	130 100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 968 141,44	0,00	0,00	4 145 804,00	0,00	0,00	4 145 804,00	4 145 804,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles		5 973 141,44	0,00	0,00	4 150 804,00	0,00	0,00	4 150 804,00	4 150 804,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

4 150 804,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240321-2024_23BPEP-DE

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE****III****B****RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 124 815,35	0,00	2 217 018,59	0,00	2 217 018,59
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	675 060,00	0,00	809 519,25	0,00	809 519,25
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	1 449 755,35	0,00	1 407 499,34	0,00	1 407 499,34
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		2 124 815,35	0,00	2 217 018,59	0,00	2 217 018,59
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 124 815,35	0,00	2 217 018,59	0,00	2 217 018,59
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)**1 933 785,41****Total des recettes de fonctionnement cumulées****4 150 804,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 973 141,44	0,00	0,00	4 150 804,00	0,00	0,00	4 150 804,00	4 150 804,00
011	Charges à caractère général (4)	3 604 822,35	0,00	0,00	4 015 704,00	0,00	0,00	4 015 704,00	4 015 704,00
615232	Entretien, réparations réseaux	3 290 622,35	0,00		3 872 338,00	0,00	0,00	3 872 338,00	3 872 338,00
617	Etudes et recherches	310 000,00	0,00		136 166,00	0,00	0,00	136 166,00	136 166,00
6251	Voyages, déplacements et missions	4 200,00	0,00		7 200,00	0,00	0,00	7 200,00	7 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	2 363 319,09	0,00	0,00	130 100,00	0,00	0,00	130 100,00	130 100,00
6541	Créances admises en non-valeur	2,09	0,00		100,00	0,00	0,00	100,00	100,00
65822	Reversement excédent budgets annexes	2 269 000,00	0,00		130 000,00	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00
65888	Autres	94 317,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 968 141,44	0,00	0,00	4 145 804,00	0,00	0,00	4 145 804,00	4 145 804,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles		5 973 141,44	0,00	0,00	4 150 804,00	0,00	0,00	4 150 804,00	4 150 804,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information	Pour	TC	
			I	II	Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote)			
									III = I + II	
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00				0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00				0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 124 815,35	0,00	2 217 018,59	0,00	2 217 018,59
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	675 060,00	0,00	809 519,25	0,00	809 519,25
704	Travaux	675 060,00	0,00	809 519,25	0,00	809 519,25
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 449 755,35	0,00	1 407 499,34	0,00	1 407 499,34
744	FCTVA	35 255,35	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
74748	Participation autres communes	1 410 000,00	0,00	1 380 000,00	0,00	1 380 000,00
74758	Participation autres groupements	4 500,00	0,00	7 499,34	0,00	7 499,34
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		2 124 815,35	0,00	2 217 018,59	0,00	2 217 018,59
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 124 815,35	0,00	2 217 018,59	0,00	2 217 018,59
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240321-2024_23BPEP-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
 Reçu en préfecture le 03/04/2024
 Publié le 9
 ID : 087-258708585-20240321-2024_23BPEP-DE



Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports		
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV
AT.500

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV
A1.500

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							256 CNFPT - Formation des actifs occupés					2571 Concours		2572 Missions administratives
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.902****FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV
At.505

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.903****FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.903****FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.904****FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.905****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.906****FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.907****FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.908****FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV

AZ:330

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.930****FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV
AZ-330

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							256 CNFPT - Formation des actifs occupés					2571 Concours		2572 Missions administratives
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.932****FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.933****FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.933****FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.934****FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.934****FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV

AZ:333

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.935****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.935****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.936****FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine						
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine		
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.937****FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.937****FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.938****FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.938****FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - SEHV - ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC - BP (projet de budget) - 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024



Publié le

ID : 087-258708585-20240321-2024_23BPEP-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une prime ou d'une déprime en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240321-2024_23BPEP-DE



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES****B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		19-10-2023
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autres installations matériel, outillag	10	19/10/2023
L	Aménagement de terrain	15	19/10/2023
L	Installation de voirie	10	19/10/2023
L	Installations reçues MAD	10	19/10/2023
L	Frais d'études	5	19/10/2023

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240321-2024_23BPEP-DE

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS****B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS****Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES****LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT****D5.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**

D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de membres présents : 34

Nombre de suffrages exprimés : 36

VOTES :

Pour : 36

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/03/2024

Présenté par le Président du SEHV (1),

A siège du SEHV, le 14/03/2024

Délibéré par l'assemblée le Comité syndical(2), réunie en session Assemblée plénière

A SEHV, le 21/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Comité syndical (2),(3).

Georges DARGENTOLLE

Certifié exécutoire par le Président du SEHV (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

SIGNATURES

ABBADIE Xavier suppléé par PUYHARDY Jean	DUBOIS André	MANUS Lydie
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane	DUFOURD Jacques suppléé par Didier JUSIAK	MARQUET Dominique suppléé par DAUDE Dominique
René ARNAUD	DUPRAT Jean-Jacques	MARTIN Claude
AUZEMERY Alain suppléé par VEYRIRAS Stéphane	FALCON Laurent	MAURY André suppléé par BOUX Michel
BARBE Christophe	FAUPIN Gilbert	MOURET Michel suppléé par BARRY Jacques
BASCANS Max	GARESTIER Joël	NOEL Guy
BAUDEMONT Dominique	GILLET Emilie suppléée par PARAUD René	NOUHAUD Jean-Louis
BERGERON Eric suppléé par PERRUSIOT Manuel	GRANET Jean-Pierre	PEIGNER Bernard
BREUIL Christophe suppléé par TOURNIEROUX Bernard	GUERIN Guillaume	SIMON Philippe
BROUSSE Didier suppléé par JEGOU Luc	GUILLOIN Jean-Claude	PINEDA Emmanuel
BRUNAUD Claude	GUYOT Jean-Philippe	PLEINEVERT Jacques
CHADELAUD Gérard suppléé par GOUDARD Kevin	HENRY Philippe	POIRSON François
CHADELAUD Michel	HUSSON Fabien	POMMIER Jean-François
CHALARD Jean-Pierre	JOUANNY Alain	PORTOLAN Jocelyne suppléée par DEMANGHON Jean-Claude
CHAUVET Patrice	LAGRANDANNE Bernard	RECORD Fabrice
CHIROL Christian suppléé par SEDEUIL Guillaume	LALOGUE Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis	SAINTONGE Jean-Claude suppléé par HABRIAS Fabien
COQUILLAUD Edouard suppléé par LATHIERE Jean-Claude	LAMBERT Patrick	THALAMY Bernard
COUNORD Jean-Louis suppléé par MANNEQUIN Aurélie	LAPLAUD Armand	THOMASSON Francis
DARGENTOLLE Georges	LAURENT Alain	TOULZA Gilles
DAVID Roland suppléé par MAUDUIT Jean-Luc	LEGAY Jean-Marc	VILLACHON Jean-Marie
DELAVERGNAS Didier	LETANG Jean-Paul	VIMPERE Christian suppléé par ROCHE Francis
DESROCHE Roger	LONGUEUE Jean-Paul	
DOGNON Jean-Bernard	MALET Patrick	





REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 25870858500058	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT SIVU SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE
--	---

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE LIMOGES MUNICIPALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif (projet de budget)

BUDGET : SEHV - PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 17

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 18

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 19

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 20

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 21

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 22

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 23

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers 24

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 25

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 611,00	3 439,09
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 828,09	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		3 439,09	3 439,09

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	2 561,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 35 508,16
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	38 069,16

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 439,09	41 508,25
----------------------------	-----------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	100,00	0,00	50,00	0,00	50,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		100,00	0,00	50,00	0,00	50,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		100,00	0,00	50,00	0,00	50,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 600,00		2 561,00	0,00	2 561,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 600,00		2 561,00	0,00	2 561,00
TOTAL		2 700,00	0,00	2 611,00	0,00	2 611,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	828,09
---	---------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 439,09
---	-----------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 000,00	0,00	2 800,00	0,00	2 800,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	790,27	0,00	639,09	0,00	639,09
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		2 790,27	0,00	3 439,09	0,00	3 439,09
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 790,27	0,00	3 439,09	0,00	3 439,09
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 790,27	0,00	3 439,09	0,00	3 439,09

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 439,09
---	-----------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	2 561,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.



- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 600,00		2 561,00		
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 600,00		2 561,00	0,00	2 561,00
TOTAL		2 600,00	0,00	2 561,00	0,00	2 561,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	35 508,16
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	38 069,16
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

2 561,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	50,00		50,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	2 561,00	2 561,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	50,00	2 561,00	2 611,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	828,09
---	---------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 439,09
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 800,00		2 800,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	639,09		639,09
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		3 439,09	0,00	3 439,09

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 439,09
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 561,00	2 561,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	2 561,00	2 561,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	35 508,16
--	------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	38 069,16
---	------------------

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
Reçu en préfecture le 03/04/2024
Publié le 
ID : 087-258708585-20240321-2024_23BUDPRIM-DE

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	100,00	50,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	100,00	50,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		100,00	50,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		100,00	50,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	2 600,00	2 561,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 600,00	2 561,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 600,00	2 561,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 600,00	2 561,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 700,00	2 611,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	828,09
--	---------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 439,09
---	-----------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 000,00	2 800,00	0,00
701	Ventes produits finis et intermédiaires	2 000,00	2 800,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	790,27	639,09	0,00
74	Subventions d'exploitation	790,27	639,09	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		2 790,27	3 439,09	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		2 790,27	3 439,09	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 790,27	3 439,09	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 439,09
---	-----------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	2 600,00	2 561,00	0,00
2825	Matériel technique (affectation)	2 600,00	2 561,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		2 600,00	2 561,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 600,00	2 561,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 600,00	2 561,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	35 508,16
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	38 069,16
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A2****A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Installations spécifiques (affectation)	20	01/01/2000
L	Installations spécifiques (affectation)	20	01/01/2000

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES

A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	35 508,16	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	35 508,16	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	35 508,16	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	35 508,16	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 561,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 561,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****A5.1.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****A5.1.2**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION****A5.2.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT****A5.2.2**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de membres présents : 34

Nombre de suffrages exprimés : 36

VOTES :

Pour : 36

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/03/2024

Présenté par (1) le Président du SEHV,

A siège du SEHV le 21/03/2024

(1) le Président du SEHV,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Assemblée plénière

A SEHV, le 21/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Georges DARGENTOLLE	
---------------------	--

Certifié exécutoire par (1) le Président du SEHV, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le comité syndical.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

SIGNATURES

ABBADIE Xavier suppléé par PUYHARDY Jean	DUBOIS André	MANUS Lydie
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane	DUFOURD Jacques suppléé par Didier JUSIAK	MARQUET Dominique suppléé par DAUDE Dominique
René ARNAUD	DUPRAT Jean-Jacques	MARTIN Claude
AUZEMERY Alain suppléé par VEYRIRAS Stéphane	FALCON Laurent	MAURY André suppléé par BOUX Michel
BARBE Christophe	FAUPIN Gilbert	MOURET Michel suppléé par BARRY Jacques
BASCANS Max	GARESTIER Joël	NOEL Guy
BAUDEMONT Dominique	GILLET Emilie suppléée par PARAUD René	NOUHAUD Jean-Louis
BERGERON Eric suppléé par PERTHUSIOT Manuel	GRANET Jean-Pierre	PEIGNER Bernard
BREUIL Christophe suppléé par TOURNIEROUX Bernard	GUERIN Guillaume	SIMON Philippe
BROUSSE Didier suppléé par JEGOU Luc	GUILLON Jean-Claude	PINEDA Emmanuel
BRUNAUD Claude	GUYOT Jean-Philippe	PLEINEVERT Jacques
CHADELAUD Gérard suppléé par GOUDARD Kevin	HENRY Philippe	POIRSON François
CHADELAUD Michel	HUSSON Fabien	POMMIER Jean-François
CHALARD Jean-Pierre	JOUANNY Alain	PORTOLAN Jocelyne suppléée par DEMANGHON Jean-Claude
CHAUVET Patrice	LAGRANDANNI Bernard	RECORD Fabrice
CHIROL Christian suppléé par SEDEUIL Guillaume	LALOGE Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis	SAINTONGE Jean-Claude suppléé par HABRIAS Fabien
COQUILLAUD Edouard suppléé par LATHIERE Jean-Claude	LAMBERT Patrick	THALAMY Bernard
COUNORD Jean-Louis suppléé par MANNEQUIN Aurélie	LAPLAUD Armand	THOMASSON Francis
DARGENTOLLE Georges	LAURENT Alain	TOULZA Gilles
DAVID Roland suppléé par MAUDUIT Jean-Luc	LEGAY Jean-Marc	VILLACHON Jean-Marie
DELAVERGNAS Didier	LETANG Jean-Paul	VIMPERE Christian suppléé par ROCHE Francis
DESROCHE Roger	LONGEQUEUE Jean-Paul	
DOGNON Jean-Bernard	MALET Patrick	



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25870858500033

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE LIMOGES MUNICIPALE

M. 57

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Section de fonctionnement			
Montants Budgétaires			
Mandats 6 275 558.43 €	RAR dépenses	Titres 12 918 841.27 €	RAR recettes 12 918 841.27 €
	Total des dépenses 6 275 558.43 €		Total des recettes 12 918 841.27 €

Section d'investissement			
Montants Budgétaires			
Mandats 16 703 208.91 €	RAR dépenses 9 779 836.14 €	Titres 11 438 425.76 €	RAR recettes 14 905 980.00 €
	Total des dépenses 26 483 045.05 €		Total des recettes 26 344 405.76 €

Sections cumulées			
Montants Budgétaires			
Mandats 22 978 767.34 €	RAR dépenses 9 779 836.14 €	Titres 24 357 267.03 €	RAR recettes 14 905 980.00 €
	Total des dépenses 32 758 603.48 €		Total des recettes 39 263 247.03 €

	Dépenses	Recettes	Résultat 2023
Réalisations 2023	6 275 558.43 €	12 918 841.27 €	6 643 282.84 €
Investissement	16 703 208.91 €	11 438 425.76 €	- 5 264 783.15 €
Reports N-1	- €	2 786 975.59 €	
Résultat cumulé (réalisations N+reports N-1)	4 761 409.59 €	- €	
	6 275 558.43 €	15 705 816.86 €	9 430 258.43 €
	21 464 618.50 €	11 438 425.76 €	- 10 026 192.74 €

RAR			
	Fonctionnement	- €	- €
	Investissement	9 779 836.14 €	5 126 143.86 €

Besoin de financement	-	4 900 048.88 €
Excédent de fonctionnement cumulé	9 430 258.43 €	
Affectation au 1068 pour couvrir le BF	4 900 048.88 €	
Report au 002 (Excédent fonctionnement-BF)	4 530 209.55 €	
Report au 001 (Déficit d'investissement)	10 026 192.74 €	



Groupe Sens (Code) D
 Groupe Section (Code) F
 Groupe Article Nat. (Code) (Tous)

Services gestionnaire																
Chapitres	ADM	ECP	EFF	ELEC	ENE	EXT	GRH	LOT	MOD	REN	HSE	INF	COM	PTFE	ADMG - Administration générale	Total général
011	578 303.49 €	20 000.00 €	95 000.35 €	307 770.30 €	180.00 €	40 000.00 €	40 000.00 €				41 080.00 €	2 000.00 €	40 629.09 €	12 500.00 €	7 000.00 €	1 224 283.23 €
012																115 000.35 €
Achats de matériel, équipements et travaux																
Alimentation	500.00 €															500.00 €
Annonces et insertions	15 000.00 €															15 000.00 €
Autres	55 520.00 €															55 520.00 €
Autres biens mobiliers	2 000.00 €															2 000.00 €
Autres frais divers	400.00 €															400.00 €
Autres impôts locaux	1 500.00 €															1 500.00 €
Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	4 608.00 €															4 608.00 €
Autres matières et fournitures	1 000.00 €															1 000.00 €
Bâtiments publics																
Carburants	40 000.00 €															40 000.00 €
Catalogues et imprimés	2 000.00 €															2 000.00 €
Concours divers (cotisations)	45 050.00 €															45 050.00 €
Divers	14 500.00 €															14 500.00 €
Documentation générale et technique	5 000.00 €															5 000.00 €
Fau et assainissement	50 000.00 €															50 000.00 €
Energie - Electricité	23 465.49 €															23 465.49 €
Etudes et recherches	30 000.00 €															30 000.00 €
Fêtes et cérémonies	7 000.00 €															7 000.00 €
Fournitures administratives	7 000.00 €															7 000.00 €
Fournitures de petit équipement	6 500.00 €															6 500.00 €
Fournitures d'entretien	1 600.00 €															1 600.00 €
Frais d'actes et de contentieux	50 000.00 €															50 000.00 €
Frais d'affranchissement	4 000.00 €															4 000.00 €
Frais de colloques et de séminaires	30 000.00 €															30 000.00 €
Frais de télécommunications	10 000.00 €															10 000.00 €
Maintenance	20 000.00 €															20 000.00 €
Matériel roulant	73 000.00 €															73 000.00 €
Matières premières et fournitures autres que terrains																
Multirisques																
Receptions																
Services bancaires et assimilés	4 000.00 €															4 000.00 €
Taxes et impôts sur les véhicules	500.00 €															500.00 €
Taxes foncières	30 000.00 €															30 000.00 €
Terrains																
Transports de biens																
Versements à des organismes de formation	21 660.00 €															21 660.00 €
Autres produits pharmaceutiques																
Habillement et vêtements de travail																
Contrats de prestations de services	3 000.00 €															3 000.00 €
Assurance obligatoire dommage construction																
Autres honoraires, conseils																
Voyages, déplacements et missions																
Autres fournitures consommables	6 500.00 €															6 500.00 €
Publications																
012																
Autre personnel extérieur																
Autres																
Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations																
Autres indemnités																
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.																
Cotisations aux A.S.S.L.D.I.C.																
Cotisations aux caisses de retraites																
Cotisations versées au F.N.A.L.																
Médecine du travail, pharmacie																
Rémunération principale																
Rémunérations																
Versement au F.N.C. du supplément familial																
Versement aux autres oeuvres sociales																
Versement mobilité																
Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale																
Supplément familial de traitement et indemnité de résidence																
NBI																
Primes et autres indemnités																
Autres charges sociales diverses																
014																
Reversements, restitutions et prélèvements divers																
023																
Autres fournitures consommables	6 500.00 €															6 500.00 €
Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations																
Autres indemnités																
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.																
Cotisations aux A.S.S.L.D.I.C.																
Cotisations aux caisses de retraites																
Cotisations versées au F.N.A.L.																
Médecine du travail, pharmacie																
Rémunération principale																
Rémunérations																
Versement au F.N.C. du supplément familial																
Versement aux autres oeuvres sociales																
Versement mobilité																
Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale																
Supplément familial de traitement et indemnité de résidence																
NBI																
Primes et autres indemnités																
Autres charges sociales diverses																
014	512 150.00 €															512 150.00 €
Reversements, restitutions et prélèvements divers	6 754 414.13 €															6 754 414.13 €
023																

Groupe Sens (Code) R
 Groupe Section (Code) F
 Groupe Article Nat. (Code) (Tous)

		Services gestionnaire			Total général
Chapitres	ADM	ENE	GRH	PTRE	
Total BP 2024		4 530 209.55 €			4 530 209.55 €
002		4 530 209.55 €			4 530 209.55 €
			20 000.00 €		20 000.00 €
013		- €	20 000.00 €		20 000.00 €
					- €
		200 000.00 €			200 000.00 €
042		200 000.00 €			200 000.00 €
		75 000.00 €	148 054.00 €		223 054.00 €
70		75 000.00 €			75 000.00 €
			148 054.00 €		148 054.00 €
			876 164.90 €	230 769.50 €	1 106 934.40 €
74			559 872.50 €		559 872.50 €
			122 060.00 €		122 060.00 €
			61 862.00 €	21 661.00 €	83 523.00 €
			42 484.00 €	10 830.50 €	53 314.50 €
			89 886.40 €	198 278.00 €	288 164.40 €
75		2 207 119.09 €			2 207 119.09 €
		561 999.09 €			561 999.09 €
		- €			- €
		130 000.00 €			130 000.00 €
		1 500 000.00 €			1 500 000.00 €
		15 120.00 €			15 120.00 €
		350.00 €			350.00 €
76		350.00 €			350.00 €
77		- €			- €
		- €			- €
		6 005 928.96 €			6 005 928.96 €
731		6 005 928.96 €			6 005 928.96 €
		13 018 607.60 €	1 024 218.90 €	230 769.50 €	14 293 596.00 €
Total général		13 018 607.60 €	1 024 218.90 €	230 769.50 €	14 293 596.00 €

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 087-258708585-20240321-2024_23BUDPRIM-DE

Berger
Levrault

Groupe Sens (Code) D
 Groupe Section (Code) I
 Groupe Article Nat. (Code) (Tous)
 Destination (Code / Libellé) (Tous)

		Services gestionnaire										Total général		
Chapitres		ADM	ECP	EFF	ENE	EXT	LOT	MOD	REN	HSE	INF	COM	PTRE	Total général
001		10 026 192.74 €												10 026 192.74 €
040		200 000.00 €												200 000.00 €
Autres		200 000.00 €												200 000.00 €
Autres communes		- €												- €
10		- €												- €
13		3 857.63 €				80 898.00 €								84 755.63 €
Autres		3 857.63 €				80 898.00 €								84 755.63 €
Autres communes		- €				- €								- €
16		900 000.00 €												900 000.00 €
Emprunts en euros		900 000.00 €												900 000.00 €
20		12 742.05 €		32 400.00 €										45 142.05 €
Concessions et droits similaires		7 742.05 €		32 400.00 €										35 142.05 €
Frais d'insertion		10 000.00 €												10 000.00 €
204		1 213 451.02 €		- €										1 213 451.02 €
Bâtimens et installations		1 213 451.02 €		- €										1 213 451.02 €
Biens mobiliers, matériel et études		- €												- €
21		154 889.99 €		1 200.00 €						5 000.00 €	20 742.80 €	67 474.40 €		249 307.19 €
Autres installations, matériel et outillage techniques		5 936.00 €		- €						5 000.00 €		5 374.40 €		16 310.40 €
Installations générales, agencements et aménagements divers		17 037.46 €		- €								62 100.00 €		79 137.46 €
Autres matériels de transport		120 000.00 €												120 000.00 €
Autre matériel informatique		110.40 €		1 200.00 €										22 053.20 €
Autres matériels de bureau et mobiliers		11 806.13 €												11 806.13 €
23		114 774.09 €		9 118 110.45 €		1 847 078.36 €	102 919.30 €	2 363 286.42 €	3 002 960.95 €					16 549 129.57 €
Constructions		114 774.09 €												114 774.09 €
Installations, matériel et outillage techniques		- €		9 118 110.45 €		1 847 078.36 €	102 919.30 €	2 363 286.42 €	3 002 960.95 €					16 434 355.48 €
26		819 200.00 €												819 200.00 €
Titres de participation		819 200.00 €												819 200.00 €
4581		4 351 902.91 €		1 671 966.48 €	7 985 957.16 €	17 360.85 €	64 749.39 €	244 129.15 €	273 733.86 €					14 609 799.80 €
2017		184 911.15 €												184 911.15 €
2020		1 884 832.03 €												1 884 832.03 €
2021		88 650.00 €												88 650.00 €
2022		245 813.61 €		835.20 €				1 633.31 €	584.21 €					248 866.33 €
2023		1 706 089.30 €		501 131.28 €	40 770.83 €	13 360.85 €	24 749.39 €	72 485.84 €	68 149.65 €					2 426 747.14 €
2024		2 400 000.00 €		1 170 000.00 €	5 786 793.15 €	4 000.00 €	40 000.00 €	170 000.00 €	205 000.00 €					9 775 793.15 €
041		100 000.00 €												100 000.00 €
Autres		100 000.00 €												100 000.00 €
Total général		13 545 107.52 €	4 351 902.91 €	10 790 076.93 €	8 019 557.16 €	1 945 337.21 €	167 668.69 €	2 607 415.57 €	3 276 694.81 €	5 000.00 €	20 742.80 €	67 474.40 €	- €	44 796 978.00 €

V – ARRETE ET SIGNATURES**V****ARRETE ET SIGNATURES****A**

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de membres présents : 34

Nombre de suffrages exprimés : 36

VOTES :

Pour : 36

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/03/2024

Présenté par le Président du SEHV (1),

A siège du SEHV, le 14/03/2024

Délibéré par l'assemblée le Comité syndical(2), réunie en session Assemblée plénière

A SEHV, le 21/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Comité syndical (2),(3).

Georges DARGENTOLLE

Certifié exécutoire par le Président du SEHV (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

SIGNATURES

ABBADIE Xavier suppléé par PUYHARDY Jean	DUBOIS André	MANUS Lydie
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane	DUFOURD Jacques suppléé par Didier JUSIAK	MARQUET Dominique suppléé par DAUDE Dominique
René ARNAUD	DUPRAT Jean-Jacques	MARTIN Claude
AUZEMERY Alain suppléé par VEYRIRAS Stéphane	FALCON Laurent	MAURY André suppléé par BOUX Michel
BARBE Christophe	FAUPIN Gilbert	MOURET Michel suppléé par BARRY Jacques
BASCANS Max	GARESTIER Joël	NOEL Guy
BAUDEMONT Dominique	GILLET Emilie suppléé par René PARAUD	NOUHAUD Jean-Louis
BERGERON Eric suppléé par PERTHUSIOT Manuel	GRANET Jean-Pierre	PEIGNER Bernard
BREUIL Christophe suppléé par TOURNIEROUX Bernard	GUERIN Guillaume	SIMON Philippe
BROUSSE Didier suppléé par JEGOUC Luc	GUILLOIN Jean-Claude	PINEDA Emmanuel
BRUNAUD Claude	GUYOT Jean-Philippe	PLEINEVERT Jacques
CHADELAUD Gérard suppléé par GOUDARD Kevin	HENRY Philippe	POIRSON François
CHADELAUD Michel	HUSSON Fabien	POMMIER Jean-François
CHALARD Jean-Pierre	JOUANNY Alain	PORTOLAN Jocelyne suppléée par DEMANGHON Jean-Claude
CHAUVET Patrice	LAGRANDANNE Bernard	RECORD Fabrice
CHIROL Christian suppléé par SEDEUIL Guillaume	LALOGUE Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis	SAINTONGE Jean-Claude suppléé par HABRIAS Fabien
COQUILLAUD Edouard suppléé par LATHIERE Jean-Claude	LAMBERT Patrick	THALAMY Bernard
COUNORD Jean-Louis suppléé par MANNEQUIN Aurélie	LAPLAUD Armand	THOMASSON Francis
DARGENTOLLE Georges	LAURENT Alain	TOULZA Gilles
DAVID Roland suppléé par MAUDUIT Jean-Luc	LEGAY Jean-Marc	VILLACHON Jean-Marie
DELAVERGNAS Didier	LETANG Jean-Paul	VIMPERE Christian suppléé par ROCHE Francis
DESROCHE Roger	LONGEQUEUE Jean-Paul	
DOGNON Jean-Bernard	MALET Patrick	



ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024.

Présents titulaires : Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Bernard LAGRANDE, Patrick LAMBERT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : René ARNAUD, Stéphane VEYRIRAS, Manuel PERTHUSIOT, Jean-Luc MAUDUIT, Didier JUSIAK, Dominique DAUDE, Jacques BARRY, Fabien HABRIAS, Philippe SIMON.

Pouvoirs : AMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane, LALOGUE Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis.

Excusés : Xavier ABBADIE, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Gérard CHADELAUD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Emilie GILLET, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

**Nombre de membres
en exercice : 54**

**Présents : 34
Pouvoirs : 2
Votants : 36**

Représentant

**Secteur Est : 6
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 7
Secteur Sud Est : 7
Conseil départemental : 2**

2024-24

Objet : FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET ANNEXE IRVE 2024

1/2

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M.57 et M-4.

Considérant le projet de budget primitif du budget ANNEXE IRVE pour l'année 2024 ;

Considérant que la Commission des finances, lors de sa réunion du 14 février 2024, a procédé, dans le respect du rapport d'orientation budgétaire préalablement adopté, à l'examen des prévisions budgétaires 2024 pour ces mêmes budgets ;

Considérant les détails des prévisions 2024 pour le budget ANNEXE IRVE annexés au présent rapport ;

Monsieur le Vice-président propose de débattre du projet de budget ANNEXE IRVE annexé au présent rapport.

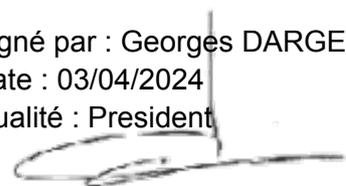
Monsieur le Vice-Président propose :

- **D'APPROUVER** les prévisions budgétaires 2024, comme détaillées en annexe, du budget ANNEXE IRVE.

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 03/04/2024

Qualité : Président





Objet : FINANCES

2024-24

Objet : FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET ANNEXE IRVE 2024

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER**, comme détaillé en annexe, le budget ANNEXE IRVE 2024.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 21 mars 2024.*

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

SIGNATURES

ABBADIE Xavier suppléé par PUYHARDY Jean	DESROCHE Roger	MALET Patrick
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane	DOGNON Jean-Bernard	MANUS Lydie
René ARNAUD	DUBOIS André	MARQUET Dominique suppléé par DAUDE Dominique
AUZEMERY Alain suppléé par VEYRIRAS Stéphane	DUFOURD Jacques suppléé par Didier JUSIAK	MARTIN Claude
BASCANS Max	DUPRAT Jean-Jacques	MAURY André suppléé par BOUX Michel
BAUDEMONT Dominique	FALCON Laurent	MOURET Michel suppléé par BARRY Jacques
BERGERON Eric suppléé par PERTHUSIOT Manuel	FAUPIN Gilbert	NOEL Guy
BREUIL Christophe suppléé par TOURNIEROUX Bernard	GILLET Emilie suppléée par PARAUD René	NOUHAUD Jean-Louis
BROUSSE Didier suppléé par JEGOU Luc	GRANET Jean-Pierre	PERGNER Bernard
CHADELAUD Gérard suppléé par GOUDARD Kevin	GUILLOIN Jean-Claude	SIMON Philippe
CHADELAUD Michel	GUYOT Jean-Philippe	PINEDA Emmanuel
CHALARD Jean-Pierre	JOUANNY Alain	PLEINEVERT Jacques
CHIROL Christian suppléé par SEDEUIL Guillaume	LAGRANDANNE Bernard	POMMIER Jean-François
COQUILLAUD Edouard suppléé par LATHIERE Jean-Claude	LALOGÉ Marie ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis	PORTOLAN Jocelyne suppléée par DEMANGHON Jean-Claude
COUNORD Jean-Louis suppléé par MANNEQUIN Aurélie	LAMBERT Patrick	SAINTONGE Jean-Claude suppléé par HABRIAS Fabien
DARGENTOLLE Georges	LEGAY Jean-Marc	THOMASSON Francis
DAVID Roland suppléé par MAUDUIT Jean-Luc	LETANG Jean-Paul	VILLACHON Jean-Marie
DELAVERGNAS Didier	LONGEQUEVE Jean-Paul	VIMPERE Christian suppléé par ROCHE Francis



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI : SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 25870858500066

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE LIMOGES MUNICIPALE

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : SEHV - IRVE (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A1.01 - Opérations non ventilables	42
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	43
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	46
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	47
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	48
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	51
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	54
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	57
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	58
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	61
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	63
A1.908 - Fonction 8 - Transports	66
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	70
A2.01 - Opérations non ventilables	72
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	73
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	76
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	77
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	78
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	81
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	84
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	87
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	88
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	89
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	92
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	94
A2.938 - Fonction 8 - Transports	97

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	101
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	102
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	106
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	107

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	111
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	112
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	113
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	115
B3.1 - Etat des provisions constituées	116
B3.2 - Etalement des provisions	117
B4 - Etat des charges transférées	118
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	119
B6 - Prêts	120
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	121
B9 - Etat du personnel	122
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	123
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	124
B11.2 - Liste des établissements publics créés	125
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	126
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	127
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	128
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	129
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	130
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	131
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	132

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3 Dépenses d'équipement brut / population	0
4 Encours de dette / population (2) (3)	0
5 DGF / population	0
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,00 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	59,96 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	184,55 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					Résultat ou solde (A) (2)
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté			
TOTAL DU BUDGET	227 812,02	455 670,82		-363 463,93	A1	-135 605,13
Investissement	104 646,74	394 847,67	(3)	-405 678,94	A2	-115 478,01
Fonctionnement	123 165,28	60 823,15	(4)	42 215,01	A3	-20 127,12

	RESTES A REALISER N-1					Solde (B)
	Dépenses		Recettes			
TOTAL des RAR	I + II	54 657,05	III + IV	271 344,64	B1	216 687,59
Investissement	I	54 657,05	III	271 344,64	B2	216 687,59
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	A1 + B1		81 082,46
Investissement	A2 + B2		101 209,58
Fonctionnement	A3 + B3		-20 127,12

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 54 657,05
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	1 347,80
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	49 617,76
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	3 691,49
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 271 344,64
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	271 344,64
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	323 200,00	221 990,42
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	54 657,05	271 344,64
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 115 478,01	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		493 335,06	493 335,06
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	155 005,00	175 132,12
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 20 127,12	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		175 132,12	175 132,12
TOTAL DU BUDGET (4)		668 467,18	668 467,18

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0.00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	42 880,00	1 347,80	0,00	0,00	1 347,80
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	138 810,65	49 617,76	303 000,00	0,00	352 617,76
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	166 740,09	3 691,49	20 200,00	0,00	23 891,49
Total des dépenses d'équipement		348 430,74	54 657,05	323 200,00	0,00	377 857,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		348 430,74	54 657,05	323 200,00	0,00	377 857,05

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	348 430,74	54 657,05	323 200,00	0,00	377 857,05
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	115 478,01
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	493 335,06
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	709 109,68	271 344,64	171 990,42	0,00	443 335,06
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		709 109,68	271 344,64	171 990,42	0,00	443 335,06
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		709 109,68	271 344,64	171 990,42	0,00	443 335,06

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	45 000,00		50 000,00	0,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		45 000,00		50 000,00	0,00	50 000,00

TOTAL	754 109,68	271 344,64	221 990,42	0,00	493 335,06
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	493 335,06
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	50 000,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	111 420,00	0,00	105 000,00	0,00	105 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10,00	0,00	5,00	0,00	5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		111 430,00	0,00	105 005,00	0,00	105 005,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		111 430,00	0,00	105 005,00	0,00	105 005,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	45 000,00		50 000,00	0,00	50 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		45 000,00		50 000,00	0,00	50 000,00

TOTAL	156 430,00	0,00	155 005,00	0,00	155 005,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	20 127,12
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	175 132,12
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	20 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	94 214,99	0,00	135 132,12	0,00	135 132,12
Total des recettes de gestion courante		114 214,99	0,00	175 132,12	0,00	175 132,12
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		114 214,99	0,00	175 132,12	0,00	175 132,12

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	114 214,99	0,00	175 132,12	0,00	175 132,12
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	175 132,12
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	50 000,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	1 347,80	0,00	1 347,80
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	352 617,76	0,00	352 617,76
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	23 891,49	0,00	23 891,49
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		377 857,05	0,00	377 857,05

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	115 478,01
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	493 335,06
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	105 000,00		105 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	5,00	0,00	5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	50 000,00	50 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		105 005,00	50 000,00	155 005,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	20 127,12
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	175 132,12
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).



(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autorisation financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	443 335,06	0,00	443 335,06
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		50 000,00	50 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		443 335,06	50 000,00	493 335,06
+				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
+				
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT				0,00
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				493 335,06

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	40 000,00		40 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	135 132,12	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		175 132,12	0,00	175 132,12
+				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
=				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				175 132,12



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		348 430,74	54 657,05	0,00	323 200,00	0,00	0,00	323 200,00	377 857,05
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	42 880,00	1 347,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 347,80
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	138 810,65	49 617,76	0,00	303 000,00	0,00	0,00	303 000,00	352 617,76
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	166 740,09	3 691,49	0,00	20 200,00	0,00	0,00	20 200,00	23 891,49
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		348 430,74	54 657,05	0,00	323 200,00	0,00	0,00	323 200,00	377 857,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		348 430,74	54 657,05	0,00	323 200,00	0,00	0,00	323 200,00	377 857,05
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

115 478,01

Total des dépenses d'investissement cumulées

493 335,06

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240321-2024_23BPIRVE-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		754 109,68	271 344,64	221 990,42	0,00	493 335,06
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	709 109,68	271 344,64	171 990,42	0,00	443 335,06
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		709 109,68	271 344,64	171 990,42	0,00	443 335,06
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		709 109,68	271 344,64	171 990,42	0,00	443 335,06
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	45 000,00		50 000,00	0,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		45 000,00		50 000,00	0,00	50 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

0,00

Affectation au compte 1068 (8)

0,00

Total des recettes d'investissement cumulées

493 335,06

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240321-2024_23BPIRVE-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		348 430,74	54 657,05	0,00	323 200,00	0,00	0,00	323 200,00	377 857,05
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	42 880,00	1 347,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 347,80
2031	Frais d'études	42 880,00	1 347,80		0,00	0,00	0,00	0,00	1 347,80
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	138 810,65	49 617,76	0,00	303 000,00	0,00	0,00	303 000,00	352 617,76
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	113 151,31	49 617,76		303 000,00	0,00	0,00	303 000,00	352 617,76
21788	Autres immo. corp. reçues (mise à dispo)	25 659,34	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	166 740,09	3 691,49	0,00	20 200,00	0,00	0,00	20 200,00	23 891,49
2315	Install., matériel et outill. technique	149 659,20	3 691,49		20 200,00	0,00	0,00	20 200,00	23 891,49
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	17 080,89	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		348 430,74	54 657,05	0,00	323 200,00	0,00	0,00	323 200,00	377 857,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Hors AP	Pour information III = I + II
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		348 430,74	54 657,05	0,00	323 200,00	0,00	0,00	323 200,00	377 857,05
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS I****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI**

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		754 109,68	271 344,64	221 990,42	0,00	493 335,06
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	709 109,68	271 344,64	171 990,42	0,00	443 335,06
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	194 579,81	2 322,63	0,00	0,00	2 322,63
13148	Subv. transf. Autres communes	72 974,55	0,00	171 990,42	0,00	171 990,42
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	98 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	343 555,32	269 022,01	0,00	0,00	269 022,01
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		709 109,68	271 344,64	171 990,42	0,00	443 335,06
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		709 109,68	271 344,64	171 990,42	0,00	443 335,06
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	45 000,00		50 000,00	0,00	50 000,00
28152	Installations de voirie	0,00		50 000,00	0,00	50 000,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	45 000,00		0,00	0,00	0,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		45 000,00		50 000,00	0,00	50 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - SEHV - IRVE - BP (projet de budget) - 2024

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240321-2024_23BPIRVE-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		156 430,00	0,00	0,00	155 005,00	0,00	0,00	155 005,00	155 005,00
011	Charges à caractère général (3)	111 420,00	0,00	0,00	105 000,00	0,00	0,00	105 000,00	105 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	5,00	5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		111 430,00	0,00	0,00	105 005,00	0,00	0,00	105 005,00	105 005,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		111 430,00	0,00	0,00	105 005,00	0,00	0,00	105 005,00	105 005,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	45 000,00			50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		45 000,00			50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

20 127,12

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

175 132,12

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240321-2024_23BPIRVE-DE

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE****III****B****RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		114 214,99	0,00	175 132,12	0,00	175 132,12
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	20 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	94 214,99	0,00	135 132,12	0,00	135 132,12
Total des recettes de gestion des services		114 214,99	0,00	175 132,12	0,00	175 132,12
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		114 214,99	0,00	175 132,12	0,00	175 132,12
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)**0,00****Total des recettes de fonctionnement cumulées****175 132,12**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		156 430,00	0,00	0,00	155 005,00	0,00	0,00	155 005,00	155 005,00
011	Charges à caractère général (4)	111 420,00	0,00	0,00	105 000,00	0,00	0,00	105 000,00	105 000,00
60612	Energie - Electricité	50 000,00	0,00		50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
611	Contrats de prestations de services	30 500,00	0,00		27 000,00	0,00	0,00	27 000,00	27 000,00
6156	Maintenance	25 000,00	0,00		27 000,00	0,00	0,00	27 000,00	27 000,00
6182	Documentation générale et technique	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	420,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	10,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	5,00	5,00
65888	Autres	10,00	0,00		5,00	0,00	0,00	5,00	5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		111 430,00	0,00	0,00	105 005,00	0,00	0,00	105 005,00	105 005,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		111 430,00	0,00	0,00	105 005,00	0,00	0,00	105 005,00	105 005,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	45 000,00			50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	45 000,00			50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - SEHV - IRVE - BP (projet de budget) - 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information	Credits gérés dans le cadre d'une AE	Credits gérés hors AE	Vote)
			I			II		III = I + II		
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		45 000,00			50 000,00	0,00			50 000,00	50 000,00

Publié le Pour
ID : 087-258708585-20240321-2024_23BPIRVE-DE

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		114 214,99	0,00	175 132,12	0,00	175 132,12
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	20 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	20 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	94 214,99	0,00	135 132,12	0,00	135 132,12
75822	Prise en charge déficit budget annexe	94 214,99	0,00	135 132,12	0,00	135 132,12
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		114 214,99	0,00	175 132,12	0,00	175 132,12
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		114 214,99	0,00	175 132,12	0,00	175 132,12
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240321-2024_23BPIRVE-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		323 000,00	0,00	0,00	0,00		323 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	303 000,00	0,00	0,00	0,00		303 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	20 000,00	0,00	0,00	0,00		20 200,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		171 990,42	0,00	0,00	0,00		171 990,42
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	171 990,42	0,00	0,00	0,00		171 990,42
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - SEHV - IRVE - BP (projet de budget) - 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
 Reçu en préfecture le 03/04/2024
 Publié le 9
 ID : 087-258708585-20240321-2024_23BPIRVE-DE



Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports		
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
	DEPENSES		200,00
231	Immobilisations corporelles en cours		200,00
	RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV
AT.500

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.900****FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV
A1.500

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV
AT.502

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							256 CNFPT - Formation des actifs occupés					2571 Concours		2572 Missions administratives
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV
At.505

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV
A1.505

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	318 000,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	298 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
RECETTES		0,00	171 990,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	171 990,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.905****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	323 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	303 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 990,42
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 990,42

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV

At.507

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV
A1.506

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		505,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	500,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	104 000,00	0,00	0,00	0,00		105 005,00
011	Charges à caractère général	0,00	104 000,00	0,00	0,00	0,00		105 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	175 132,12	0,00	0,00	0,00		175 132,12
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00		40 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	135 132,12	0,00	0,00	0,00		135 132,12
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		505,00
623	Pub., publications, relations publiques	500,00
658	Charges diverses de gestion courante	5,00
RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV

AZ-330

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV
R2:32

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres		
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques			
							2561 Missions statutaires et réglementaires		2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres		2571 Concours	2572 Missions administratives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV
AZ:33

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV
AZ:334

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV
AZ.5544

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	77 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00	0,00
RECETTES		0,00	175 132,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	135 132,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 132,12
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 132,12

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine						
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine		
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV
AZ:536

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.938****FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - SEHV - IRVE - BP (projet de budget) - 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Berger
Levrault

Publié le

ID : 087-258708585-20240321-2024_23BPIRVE-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - SEHV - IRVE - BP (projet de budget) - 2024

- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une prime ou d'une déprime en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
Reçu en préfecture le 03/04/2024
Publié le 
ID : 087-258708585-20240321-2024_23BPIRVE-DE



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		19-10-2023
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autres installations matériel, outillag	10	19/10/2023
L	Aménagement de terrain	15	19/10/2023
L	Installation de voirie	10	19/10/2023
L	Installations reçues MAD	10	19/10/2023
L	Frais d'études	5	19/10/2023

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240321-2024_23BPIRVE-DE

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS****B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS****Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****B10****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES****LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-115 478,01	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	216 687,59	216 687,59
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	50 000,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	50 000,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT****D5.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****D5.2**

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 54

Nombre de membres présents : 34

Nombre de suffrages exprimés : 36

VOTES :

Pour : 36

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/03/2024

Présenté par le Président du SEHV (1),

A siège du SEHV, le 21/03/2024

Délibéré par l'assemblée le comité syndical(2), réunie en session Assemblée plénière

A SEHV, le 21/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le comité syndical (2),(3).

Georges DARGENTOLLE

Certifié exécutoire par le Président du SEHV (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

SIGNATURES

ABBADIE Xavier suppléé par PUYHARDY Jean	DESROCHE Roger	MALET Patrick
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane	DOGNON Jean-Bernard	MANUS Lydie
René ARNAUD	DUBOIS André	MARQUET Dominique suppléé par DAUDE Dominique
AUZEMERY Alain suppléé par VEYRIRAS Stéphane	DUFOURD Jacques suppléé par Didier JUSIAK	MARTIN Claude
BASCANS Max	DUPRAT Jean-Jacques	MAURY André suppléé par BOUX Michel
BAUDEMONT Dominique	FALCON Laurent	MOURET Michel suppléé par BARRY Jacques
BERGERON Eric suppléé par PERTHUSIOT Manuel	FAUPIN Gilbert	NOEL Guy
BREUIL Christophe suppléé par TOURNIEROUX Bernard	GILLET Emilie suppléée par PARAUD René	NOUHAUD Jean-Louis
BROUSSE Didier suppléé par JEGOU Luc	GRANET Jean-Pierre	PERGNER Bernard
CHADELAUD Gérard suppléé par GOUDARD Kevin	GUILLOIN Jean-Claude	SIMON Philippe
CHADELAUD Michel	GUYOT Jean-Philippe	PINEDA Emmanuel
CHALARD Jean-Pierre	JOUANNY Alain	PLEINEVERT Jacques
CHIROL Christian suppléé par SEDEUIL Guillaume	LAGRANDANNE Bernard	POMMIER Jean-François
COQUILLAUD Edouard suppléé par LATHIERE Jean-Claude	LALOGÉ Marie ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis	PORTOLAN Jocelyne suppléée par DEMANGHON Jean-Claude
COUNORD Jean-Louis suppléé par MANNEQUIN Aurélie	LAMBERT Patrick	SAINTONGE Jean-Claude suppléé par HABRIAS Fabien
DARGENTOLLE Georges	LEGAY Jean-Marc	THOMASSON Francis
DAVID Roland suppléé par MAUDUIT Jean-Luc	LETANG Jean-Paul	VILLACHON Jean-Marie
DELAVERGNAS Didier	LONGEQUEVE Jean-Paul	VIMPERE Christian suppléé par ROCHE Francis



ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024.

Présents titulaires : Christophe BARBE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Bernard LAGRANDE, Patrick LAMBERT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : René ARNAUD, Stéphane VEYRIRAS, Manuel PERTHUSIOT, Jean-Luc MAUDUIT, Didier JUSIAK, Dominique DAUDE, Jacques BARRY, Fabien HABRIAS, Philippe SIMON.

Pouvoirs : AMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane, LALOGUE Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis.

Excusés : Xavier ABBADIE, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Guillaume GUERIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 36
Pouvoirs : 2
Votants : 38

Représentant

Secteur Centre : 2
Secteur Est : 6
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 7
Secteur Sud Est : 7
Conseil départemental : 2

2024-25

Objet : FINANCES

**SUBVENTION AU BUDGET
ANNEXE PRODUCTION ENERGIE
PHOTOVOLTAIQUE 2024 PAR LE
BUDGET PRINCIPAL 2024.**

1/2

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'article L 2224-2 du Code général des Collectivités territoriales, précisant : « Il est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics visés à l'article L. 2224-1. Toutefois, le conseil municipal peut décider une telle prise en charge lorsque celle-ci est justifiée par l'une des raisons suivantes : 1° Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement (...) La décision du conseil municipal fait l'objet, à peine de nullité, d'une délibération motivée. Cette délibération fixe les règles de calcul et les modalités de versement des dépenses du service prises en charge par la commune, ainsi que le ou les exercices auxquels elles se rapportent. En aucun cas, cette prise en charge ne peut se traduire par la compensation pure et simple d'un déficit de fonctionnement » ;

Vu l'instruction budgétaire M4, applicable au budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE.

Considérant que les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2024 portent sur un montant total de **2 800.00€** correspondant aux recettes de production ;

Considérant les charges de fonctionnement prévisionnelles 2024 portant sur un total de **3 439.09€** incluant les charges d'exploitation ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 03/04/2024

Qualité : Président

2024-25

Objet : FINANCES

**SUBVENTION AU BUDGET
ANNEXE PRODUCTION
ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE
2024 PAR LE BUDGET
PRINCIPAL 2024.**

Considérant que le résultat de la section d'investissement budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE pour 2023 est un excédent de **35 508.16 €** et compte tenu de la prévision de l'amortissement des infrastructures de production photovoltaïque ;

Considérant que l'équilibre de la section de fonctionnement du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE ne peut être obtenu, sans subvention du budget PRINCIPAL, et que le tarif de rachat de l'électricité produite est fixé règlementairement ;

Monsieur le Vice-président propose :

- **DE PREVOIR** une subvention exceptionnelle du budget PRINCIPAL 2024 vers le budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE 2024 d'un montant maximum de **639.09 €** qui donne lieu à un mandat du budget PRINCIPAL à l'article 67441 et à un titre équivalent, au chapitre 74 sur le budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE.
- **D'INSCRIRE** les sommes nécessaires au budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE et au BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **DE PREVOIR** une subvention exceptionnelle du budget PRINCIPAL 2024 vers le budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE 2024 d'un montant maximum de **639.09 €** qui donne lieu à un mandat du budget PRINCIPAL à l'article 67441 et à un titre équivalent, au chapitre 74 sur le budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE.
- **D'INSCRIRE** les sommes nécessaires au budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE et au BUDGET PRINCIPAL.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le 21 mars 2024.

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024.

Présents titulaires : Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Bernard LAGRANDE, Patrick LAMBERT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : René ARNAUD, Stéphane VEYRIRAS, Manuel PERTHUSIOT, Jean-Luc MAUDUIT, Didier JUSIAK, Dominique DAUDE, Jacques BARRY, Fabien HABRIAS, Philippe SIMON.

Pouvoirs : AMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane, LALOGUE Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis.

Excusés : Xavier ABBADIE, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Gérard CHADELAUD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Emilie GILLET, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 54

Présents : 34

Pouvoirs : 2

Votants : 36

Représentant

Secteur Est : 6

Secteur Nord : 3

Secteur Ouest : 9

Secteur Sud : 7

Secteur Sud Est : 7

Conseil départemental : 2

2024-26

SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE IRVE 2024 PAR LE BUDGET PRINCIPAL 2024

1/3

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'article L 2224-2 du Code général des Collectivités territoriales, précisant : « Il est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics visés à l'article L. 2224-1. Toutefois, le conseil municipal peut décider une telle prise en charge lorsque celle-ci est justifiée par l'une des raisons suivantes : 1° Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement (...) La décision du conseil municipal fait l'objet, à peine de nullité, d'une délibération motivée. Cette délibération fixe les règles de calcul et les modalités de versement des dépenses du service prises en charge par la commune, ainsi que le ou les exercices auxquels elles se rapportent. En aucun cas, cette prise en charge ne peut se traduire par la compensation pure et simple d'un déficit de fonctionnement » ;

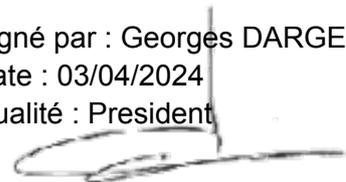
Vu l'instruction budgétaire M57, applicable au budget ANNEXE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE).

Considérant le budget prévisionnel BUDGET ANNEXE IRVE 2024 exposé précédemment ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 03/04/2024

Qualité : Président



2024-26

**SUBVENTION AU BUDGET
ANNEXE IRVE 2024 PAR LE
BUDGET PRINCIPAL 2024**

Considérant que l'équilibre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget ANNEXE IRVE 2024 ne peut être obtenu, sans subvention du budget PRINCIPAL 2024.

Considérant :

- Que les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2024 du BUDGET ANNEXE IRVE 2024 portent sur un montant total de :
175 132.12 €.
- Que les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2024 du BUDGET ANNEXE IRVE 2024 portent sur un montant total de :
40 000 €.

Il convient de prévoir une subvention d'équilibre de fonctionnement au BUDGET ANNEXE IRVE 2024 par le BUDGET PRINCIPAL 2024 d'un montant de : **135 132.12 €.**

Considérant :

- Que les dépenses prévisionnelles d'investissement 2024 du BUDGET ANNEXE IRVE 2024 portent sur un montant total de :
493 335,06 €.
- Que les recettes prévisionnelles d'investissement du BUDGET ANNEXE IRVE 2024 portent sur un montant total de :
331 884.04 €.

Il convient de prévoir une subvention d'équilibre d'investissement au BUDGET ANNEXE IRVE 2024 par le BUDGET PRINCIPAL 2024 d'un montant de : **161 451.02 €.**

Monsieur le Vice-président propose :

- **DE PREVOIR** une subvention exceptionnelle de fonctionnement du budget PRINCIPAL 2024 vers le budget ANNEXE IRVE 2024 d'un montant maximum de **135 132.12 €** qui donne lieu à un mandat du budget PRINCIPAL à l'article 65821 et à un titre équivalent, à l'article 75822 sur le budget ANNEXE IRVE.
- **DE PREVOIR** une subvention exceptionnelle d'investissement du budget PRINCIPAL 2024 vers le budget ANNEXE IRVE 2024 d'un montant maximum de **161 451.02 €** qui donne lieu à un mandat du budget PRINCIPAL à l'article 20415332 et à un titre équivalent, à l'article 13148 sur le budget ANNEXE IRVE.
- **D'INSCRIRE** les sommes nécessaires aux budgets ANNEXE IRVE et au BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

2024-26

**SUBVENTION AU BUDGET
ANNEXE IRVE 2024 PAR LE
BUDGET PRINCIPAL 2024**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **DE PREVOIR** une subvention exceptionnelle de fonctionnement du budget PRINCIPAL 2024 vers le budget ANNEXE IRVE 2024 d'un montant maximum de **135 132.12 €** qui donne lieu à un mandat du budget PRINCIPAL à l'article 65821 et à un titre équivalent, à l'article 75822 sur le budget ANNEXE IRVE.
- **DE PREVOIR** une subvention exceptionnelle d'investissement du budget PRINCIPAL 2024 vers le budget ANNEXE IRVE 2024 d'un montant maximum de **161 451.02 €** qui donne lieu à un mandat du budget PRINCIPAL à l'article 20415332 et à un titre équivalent, à l'article 13148 sur le budget ANNEXE IRVE.
- **D'INSCRIRE** les sommes nécessaires aux budgets ANNEXE IRVE et au BUDGET PRINCIPAL.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 21 mars 2024.*

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024.

Présents titulaires : Christophe BARBE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Bernard LAGRANDE, Patrick LAMBERT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : René ARNAUD, Stéphane VEYRIRAS, Manuel PERTHUSIOT, Jean-Luc MAUDUIT, Didier JUSIAK, Dominique DAUDE, Jacques BARRY, Fabien HABRIAS, Philippe SIMON.

Pouvoirs : AMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane, LALOGUE Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis.

Excusés : Xavier ABBADIE, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Guillaume GUERIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

**Nombre de membres
en exercice : 67**

**Présents : 36
Pouvoirs : 2
Votants : 38**

Représentant

**Secteur Centre : 2
Secteur Est : 6
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 7
Secteur Sud Est : 7
Conseil départemental : 2**

2024-27

Objet : FINANCES

**AUTORISATION DE VIREMENTS
PAR L'EXECUTIF DANS LE
CADRE DU BUDGET PRINCIPAL
ET DU BUDGET ANNEXE
ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE
PUBLIC 2024
1/2**

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5217-10-6 qui prévoit « *Dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, le conseil de la métropole peut déléguer à son président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, le président du conseil de la métropole informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance* » ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;

Vu la délibération 2023-78 du 19 octobre 2023 portant adoption de la nomenclature M-57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

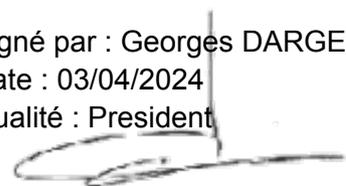
Vu la délibération 2023-80 du 19 octobre 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier du SEHV ;

Vu la délibération 2024-23 du 21 mars 2024 portant adoption du budget primitif 2024 du budget principal et du budget annexe Entretien de l'éclairage public ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 03/04/2024

Qualité : Président



2024-27

**AUTORISATION DE VIREMENTS
PAR L'EXECUTIF DANS LE
CADRE DU BUDGET PRINCIPAL
ET DU BUDGET ANNEXE
ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE
PUBLIC 2024**

Considérant la souplesse introduite par le référentiel M57 et notamment en matière de fongibilité des crédits ;

Monsieur le Président propose :

- **DE L'AUTORISER**, pour le budget principal 2024 et le budget annexe Entretien de l'éclairage public 2024 et en cas de nécessité, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite du plafond autorisé de 7.5% des dépenses réelles de chaque section ;
- **DE L'AUTORISER** à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **D'INFORMER** *l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance* » ;

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER le Président**, pour le budget principal 2024 et le budget annexe Entretien de l'éclairage public 2024 et en cas de nécessité, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite du plafond autorisé de 7.5% des dépenses réelles de chaque section ;
- **D'AUTORISER le Président** à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **D'INFORMER** *l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance* » ;

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 21 mars 2024.*

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024.

Présents titulaires : Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Bernard LAGRANDE, Patrick LAMBERT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : René ARNAUD, Stéphane VEYRIRAS, Manuel PERTHUSIOT, Jean-Luc MAUDUIT, Didier JUSIAK, Dominique DAUDE, Jacques BARRY, Fabien HABRIAS, Philippe SIMON.

Pouvoirs : AMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane, LALOGUE Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis.

Excusés : Xavier ABBADIE, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Gérard CHADELAUD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Emilie GILLET, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

**Nombre de membres
en exercice : 54**

Présents : 34

Pouvoirs : 2

Votants : 36

Représentant

Secteur Est : 6

Secteur Nord : 3

Secteur Ouest : 9

Secteur Sud : 7

Secteur Sud Est : 7

Conseil départemental : 2

2024-28

Objet : FINANCES

**AUTORISATION DE
VIREMENTS PAR L'EXECUTIF
DANS LE CADRE DU
BUDGET ANNEXE
ENTRETIEN IRVE 2024
1/2**

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5217-10-6 qui prévoit « *Dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, le conseil de la métropole peut déléguer à son président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, le président du conseil de la métropole informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance* » ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;

Vu la délibération 2023-78 du 19 octobre 2023 portant adoption de la nomenclature M-57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération 2023-80 du 19 octobre 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier du SEHV ;

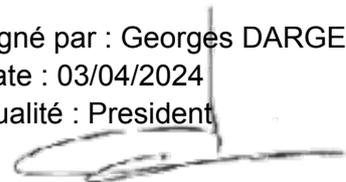
Vu la délibération 2024-24 du 21 mars 2024 portant adoption du budget primitif 2024 du budget annexe Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE) ;

Considérant la souplesse introduite par le référentiel M57 et notamment en matière de fongibilité des crédits ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 03/04/2024

Qualité : Président



2024-28

Objet :

FINANCES

**AUTORISATION DE
VIREMENTS PAR L'EXECUTIF
DANS LE CADRE DU
BUDGET ANNEXE
ENTRETIEN IRVE 2024**

Monsieur le Président propose :

- **DE L'AUTORISER**, pour le budget annexe Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE) 2024 et en cas de nécessité, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite du plafond autorisé de 7.5% des dépenses réelles de chaque section ;
- **DE L'AUTORISER** à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **D'INFORMER** *l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance* » ;

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER le Président**, pour le budget annexe Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE) 2024 et en cas de nécessité, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite du plafond autorisé de 7.5% des dépenses réelles de chaque section ;
- **D'AUTORISER le Président** à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **D'INFORMER** *l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance* » ;

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 21 mars 2024.*

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

**ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024.

Présents titulaires : Christophe BARBE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Bernard LAGRANDE, Patrick LAMBERT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : René ARNAUD, Stéphane VEYRIRAS, Manuel PERTHUSIOT, Jean-Luc MAUDUIT, Didier JUSIAK, Dominique DAUDE, Jacques BARRY, Fabien HABRIAS, Philippe SIMON.

Pouvoirs : AMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane, LALOGUE Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis.

Excusés : Xavier ABBADIE, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Guillaume GUERIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

**Nombre de membres
en exercice : 67**

**Présents : 36
Pouvoirs : 2
Votants : 38**

Représentant

**Secteur Centre : 2
Secteur Est : 6
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 7
Secteur Sud Est : 7
Conseil départemental : 2**

2024-29

Objet : FINANCES

**ACTUALISATION DE
L'AUTORISATION DE
PROGRAMME AP 2022-01**

1/3

Monsieur André DUBOIS, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, lesquels disposent que « *Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements* » et que « *Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.* » ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 ratifiée par l'article 138 I de la Loi n° 2009-526 du 12 2009, et notamment son article 7, relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 03/04/2024

Qualité : Président

2024-29

Objet : FINANCES

ACTUALISATION DE
L'AUTORISATION DE
PROGRAMME AP 2022-01

Vu les délibérations successives, relatives à la participation du SEHV aux opérations d'éclairage public, de télécommunication et de maîtrise de l'énergie ;

Vu la délibération n°2023-28 du 23 mars 2023 portant attribution de subventions ;

Vu la délibération n°2023-75 du 19 octobre 2023 portant attribution de subventions ;

Vu la délibération n° 2024-23 du 21 mars 2024 portant adoption des budgets primitifs 2024 du Budget principal, des budgets annexes Entretien de l'éclairage public et production d'énergie photovoltaïque ;

Considérant les opérations sollicitées par les collectivités adhérentes lors de l'élaboration des programmes 2022.

Considérant la nécessité d'actualiser le montant des subventions au vu de l'état annexé ;

Monsieur le Vice-président propose :

- **D'AUTORISER** la notification des subventions conformément à l'état annexé au présent rapport ;
- **DE PORTER L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP N °2022-01 à un total de 663 732.31€**, compte tenu des différents projets et des demandes formulées par les communes et communautés de communes adhérentes ;
- **DE RETENIR** la répartition suivante :

Crédits de paiement 2022 : 8 571,54 € chapitre 204 (inchangé)

Crédits de paiement 2023 : 353 840,80 € chapitre 204 (+48 480.80)

Crédits de paiement 2024 : 301 319,97 € chapitre 204 (- 47 204.87€)

Monsieur André DUBOIS, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** la notification des subventions conformément à l'état annexé au présent rapport ;



2024-29

Objet : FINANCES

**ACTUALISATION DE
L'AUTORISATION DE
PROGRAMME AP 2022-01**

- **DE PORTER L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP N °2022-01 à un total de 663 732.31€**, compte tenu des différents projets et des demandes formulées par les communes et communautés de communes adhérentes ;

- **DE RETENIR** la répartition suivante :

Crédits de paiement 2022 : 8 571,54 € chapitre 204 (inchangé)
Crédits de paiement 2023 : 353 840,80 € chapitre 204 (+48 480.80)
Crédits de paiement 2024 : 301 319,97 € chapitre 204 (- 47 204.87€)

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 21 mars 2024.*

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

COMMUNES	Libellés	Références opérations	Références chantiers	Programmes	BP 2022 - AP 2022-01 24/03/2022		DM N°2022-01 20/10/2022		ECARTS AU 20/10/2022		BP 2023 - AP 2022-01 23/03/2023		ECARTS AU 23/03/2023		DM N°2023-01 19/10/2023		ECARTS AU 19/10/2023		BP 2024 - AP 2022-01 21/03/2024		ECARTS AU 21/03/2024		
					Montants TVX HT	Subventions	Montants TVX HT	Subventions	Besoins nouveaux	Subventions modifiées	Montants TVX HT	Subventions	Besoins nouveaux	Subventions modifiées	Montants TVX HT	Subventions	Besoins nouveaux	Subventions modifiées	Montants TVX HT	Subventions	Besoins nouveaux	Subventions modifiées	Montants TVX HT
AUREIL	CHAVAGNAC	21SEC011	21SEC011ECL1	TN MOD			7 806,20 €	7 806,20 €	7 806,20 €														
AUREIL	CHAVAGNAC	21SEC011	21SEC011ECL2	TN MOD			11 096,80 €	11 096,80 €	11 096,80 €														
BERNEUIL	CANDELABRE SOLAIRE LASSALE	21ECL040	21ECL040ECL1	TN ECP		4 592,16 €	2 066,47 €																
BESSINES SUR GARTEMPE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT	2020S02-1		ENE ESP		2 590,09 €	2 072,07 €																
BLANZAC	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT	2020S02-1		ENE ESP		1 917,34 €	1 533,87 €																
BLOND	BOURG GARE	21REN036	21REN036ECL1	TN REN				3 716,84 €	3 716,84 €	3 716,84 €													
BOISSEUIL	PARVIS DE LA MAIRIE	21ECL042	21ECL042ECL1	TN ECP		3 608,53 €	1 623,84 €																
BOISSEUIL	OPTIMISATION THERMIQUE DYNAMIQUE	2020S02-1		ENE ESP		6 492,04 €	5 193,63 €																
BONNAC LA COTE	TRACHERAS	1912R007	2201TV001	TN REN		3 295,69 €	3 295,69 €																
BONNAC LA COTE	TRACHERAS	1912R007	2201TE001	TN REN		3 420,83 €	3 420,83 €																
BONNAC LA COTE	TRACHERAS	1912R007	2201TE002	TN REN		2 411,15 €	1 085,02 €																
BONNAC LA COTE	COUDERT	22RAC036	22RAC036ECL1	TN REN				2 370,05 €	2 370,05 €	2 370,05 €													
BOSMIE L'AIGUILLE	CANDELABRE AUTONOME IMPASSE DES VIGNES	21DM003		ADM EP		4 280,00 €	1 926,00 €																
BOSMIE L'AIGUILLE	LOTISSEMENT ODHAC	2009C002	21O2TE005	TN EXT				28 480,30 €	12 816,14 €	12 816,14 €													
BUJALEUF	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT - ANCIENNE GENDARMERIE	2020S02-1	23071430	ENE ESP				2 177,50 €	1 742,00 €	1 742,00 €										2 384,36 €	1 907,49 €		165,49 €
BUSSIERE GALANT	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT	21ECL027	21ECL027ECL2	TN ECP		1 804,92 €	812,21 €																
CHAILLAC SUR VIENNE	EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC	21DM001		ADM EP		7 590,00 €	3 415,50 €																
CHAILLAC SUR VIENNE	CANDELABRES SOLAIRES	21DM002		ADM EP		6 100,00 €	2 745,00 €																
CHAILLAC SUR VIENNE	BELEVUE	1910R007	2203TE001	TN REN		2 132,82 €	959,77 €																
CHAILLAC SUR VIENNE	IMPASSE DES PIVOINES - COMMANDE EP & HORLOGE	22SDM008	22SDM008	ADM EP				1 600,00 €	720,00 €	720,00 €													
CHALLUS	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT - ECOLE	2020S02-1		ENE ESP				2 253,71 €	1 802,97 €	1 802,97 €	0,00 €	0,00 €											
CHALLUS	LAVOIR	21SEC003	21SEC003ECL1	TN MOD		8 467,77 €	8 467,77 €																
CHALLUS	LAVOIR	21SEC003	21SEC003ECL2	TN MOD		9 672,22 €	9 672,22 €																
CHALLUS	BOUCHETORT	21SEC013	21SEC013ECL1	TN MOD		4 051,50 €	4 051,50 €				5 979,79 €	5 979,79 €											
CHALLUS	BOUCHETORT	21SEC013	21SEC013ECL2	TN MOD		7 783,82 €	7 783,82 €				8 047,71 €	8 047,71 €											
CHALLUS	SEMILIM	21SEC040	21SEC040ECL1	TN MOD				2 429,01 €	2 429,01 €	2 429,01 €													
CHALLUS	SEMILIM	21SEC040	21SEC040ECL2	TN MOD				4 214,46 €	3 500,00 €	3 500,00 €													
CHAMPNETERY	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT - ECOLE	2020S02-1		ENE ESP				2 253,71 €	1 802,97 €	1 802,97 €	0,00 €	0,00 €											
CHATEAUNEUF LA FORET	ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS & RESEAU DE CHALEUR	2020S02	2204EE150	ENE ESP				6 882,75 €	5 506,20 €	5 506,20 €	6 909,36 €	5 527,49 €											
CHATEAUNEUF LA FORET	HLM FONT CREUSE	21SEC004	21SEC004ECL1	TN MOD		7 768,23 €	7 768,23 €								9 060,76 €	9 060,76 €							
CHATEAUNEUF LA FORET	HLM FONT CREUSE	21SEC004	21SEC004ECL2	TN MOD		18 544,26 €	18 544,26 €																
CHATEAUNEUF LA FORET	VEAUX	21SEC005	21SEC005ECL1	TN MOD		5 430,95 €	5 430,95 €				6 854,02 €	6 854,02 €											
CHATEAUNEUF LA FORET	VEAUX	21SEC005	21SEC005ECL2	TN MOD		5 854,03 €	5 854,03 €																
CHATEAUNEUF LA FORET	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT	2020S02-1		ENE ESP		2 253,71 €	1 802,97 €																
CHATEAUPONSAC	REPLACEMENT VAPEUR DE MERCURE PAR LED	21DM013		ADM EP		50 459,49 €	4 650,00 €																
CIEUX	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT - ECOLE	2020S02-1		ENE ESP				2 758,28 €	2 206,62 €	2 206,62 €	0,00 €	0,00 €											
COGNAC LA FORET	LE QUEYROIX	21REN008	21REN008ECL1	TN REN		4 873,81 €	4 873,81 €																
COGNAC LA FORET	LE QUEYROIX	21REN008	21REN008ECL2	TN REN		5 670,64 €	5 670,64 €																
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT - COLLEGE MAUROS / LIMOGES	2020S02-1	2201EE013	ENE ESP				9 956,70 €	7 965,36 €	7 965,36 €													
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT - COLLEGE BELLAC	2020S02-1	2111EE1055	ENE ESP				9 620,00 €	7 696,00 €	7 696,00 €													
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT - COLLEGE BESSINES SUR GARTEMPE	2020S02-1	22061046	ENE ESP				5 852,93 €	4 682,34 €	4 682,34 €													
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT - COLLEGE CHALLUS	2020S02-1	22081365	ENE ESP				6 862,05 €	5 489,64 €	5 489,64 €													
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT - COLLEGE CHATEAUNEUF LA FORET	2020S02-1	2203EE107	ENE ESP				4 440,15 €	3 552,12 €	3 552,12 €													
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT - COLLEGE DONZELOT / LIMOGES	2020S02-1	2201EE014	ENE ESP				11 638,58 €	9 310,86 €	9 310,86 €													
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT - COLLEGE EYMOUTIERS	2020S02-1	22061045	ENE ESP				5 852,93 €	4 682,34 €	4 682,34 €													
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT - COLLEGE PIERRE BUFFIERE	2020S02-1	2204EE134	ENE ESP				4 440,15 €	3 552,12 €	3 552,12 €													
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT - COLLEGE FIRMIN ROZ / LIMOGES	2020S02-1	2203EE106	ENE ESP				7 198,43 €	5 758,74 €	5 758,74 €													
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT - COLLEGE ISLE	2020S02-1	22061047	ENE ESP				4 440,15 €	3 552,12 €	3 552,12 €													
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT - COLLEGE LE DORAT	2020S02-1	2110EE983	ENE ESP				4 290,00 €	3 432,00 €	3 432,00 €													
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT - COLLEGE MAUPASSANT / LIMOGES	2020S02-1	2201EE015	ENE ESP				4 440,15 €	3 552,12 €	3 552,12 €	9 620,33 €	7 696,26 €											
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT - COLLEGE NEXON	2020S02-1	2203EE109	ENE ESP				7 534,80 €	6 027,84 €	6 027,84 €													
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT - COLLEGE PIERRE RONSARD / LIMOGES	2020S02-1	2204EE135	ENE ESP				7 534,80 €	6 027,84 €	6 027,84 €													
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT - COLLEGE ROCHECHOUART	2020S02-1	22061048	ENE ESP				7 198,43 €	5 758,74 €	5 758,74 €													
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT - COLLEGE SAINT GERMAIN LES BELLES	2020S02-1	22061049	ENE ESP				5 852,93 €	4 682,34 €	4 682,34 €													
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT - COLLEGE SAINT JUNIEN	2020S02-1	22061044	ENE ESP				7 198,43 €	5 758,74 €	5 758,74 €													
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT - COLLEGE SAINT LEONARD DE NOBLAT	2020S02-1	2203EE108	ENE ESP				9 452,14 €	7 561,71 €	7 561,71 €													
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT - COLLEGE SAINT SULPICE LAURIERE	2020S02-1	22081370	ENE ESP				5 516,55 €	4 413,24 €	4 413,24 €													
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	COLLEGE DE ROCHECHOUART - ETUDE DE FAISABILITE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR	2020S02		ENE ESP		3 622,50 €	2 898,00 €																
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	COLLEGE DE PIERRE BUFFIERE - ETUDE DE FAISABILITE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR	2020S02																					

ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 MARS 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 087-258708585-20240321-2024_30-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024

Présents titulaires : Christophe BARBE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Bernard LAGRANDE, Patrick LAMBERT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : René ARNAUD, Stéphane VEYRIRAS, Manuel PERTHUSIOT, Jean-Luc MAUDUIT, Didier JUSIAK, Dominique DAUDE, Jacques BARRY, Fabien HABRIAS, Philippe SIMON.

Pouvoirs : AMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane, LALOGUE Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis.

Excusés : Xavier ABBADIE, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Guillaume GUERIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

**Nombre de membres
en exercice : 67**

**Nombre de membres
en exercice : 67**

Présents : 36

Pouvoirs : 2

Votants : 38

Représentant

Secteur Centre : 2

Secteur Est : 6

Secteur Nord : 3

Secteur Ouest : 9

Secteur Sud : 7

Secteur Sud Est : 7

Conseil départemental : 2

2024-30

Objet : FINANCES

**ACTUALISATION DE
L'AP 2023-01 : ATTRIBUTION
DE SUBVENTIONS.**

1/2

Monsieur André DUBOIS, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, lesquels disposent que « *Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements* » et que « *Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.* » ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 ratifiée par l'article 138 I de la Loi n° 2009-526 du 12 2009, et notamment son article 7, relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés ;

Vu les délibérations successives, relatives à la participation du SEHV aux opérations d'éclairage public et de maîtrise de l'énergie ;

Vu la délibération n°2029-27 du 23 mars 2023 portant attribution de subventions;

Vu la délibération n°2023-76 du 19 octobre 2023 portant attribution de subventions ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 03/04/2024

Qualité : Président

Vu la délibération n° 2024-23 du 21 mars 2024 portant l'adoption des budgets primitifs 2024 du Budget principal, des budgets annexes, des budgets public et production d'énergie photovoltaïque ;

2024-30

Objet :

FINANCES

ACTUALISATION DE
L'AP 2023-01 :
ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS.

Considérant les opérations sollicitées par les collectivités adhérentes lors de l'élaboration des programmes 2023.

Considérant la nécessité d'actualiser le montant des subventions attribuées au vu de l'état annexé ;

Monsieur le Vice-président propose :

- **D'AUTORISER** la notification des subventions conformément à l'état annexé au présent rapport ;
- **DE PORTER L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP N °2023-01 à un total de 1 600 852.85 €**, compte tenu des différents projets et des demandes formulées par les communes et communautés de communes adhérentes ;
- **DE RETENIR** la répartition suivante :

Crédits de paiement 2023 : 287 663.26 € chapitre 204 (+ 97 663.26 €)

Crédits de paiement 2024 : 500 000.00 € chapitre 204 (+124 000.00 €)

Crédits de paiement 2025 : 813 189.59 € chapitre 204 (+ 442 186.78 €)

Monsieur André DUBOIS, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** la notification des subventions conformément à l'état annexé au présent rapport ;
- **DE PORTER L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP N °2023-01 à un total de 1 600 852.85 €**, compte tenu des différents projets et des demandes formulées par les communes et communautés de communes adhérentes ;
- **DE RETENIR** la répartition suivante :

Crédits de paiement 2023 : 287 663.26 € chapitre 204 (+ 97 663.26 €)

Crédits de paiement 2024 : 500 000.00 € chapitre 204 (+124 000.00 €)

Crédits de paiement 2025 : 813 189.59 € chapitre 204 (+ 442 186.78 €)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le 21 mars 2024.

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240321-2024_30-DE

AP N° 2023-01 - Attribution n°1 - Opération 236 - validité 31/12/2025

COMMUNES	Libellés	Références opérations	Références chantiers	Programmes	BP 2023 - AP 2023-01 23/03/2023		DM N°2023-01 AP 2023-01 19/10/2023		ECARTS AU 19/10/2023		BP 2024 - AP 2023-01 21/03/2024		ECARTS AU 21/03/2024	
					Montants TVX HT	Subventions	Montants TVX HT	Subventions	Besoins nouveaux	Subventions modifiées	Montants TVX HT	Subventions	Besoins nouveaux	Subventions modifiées
AMBAZAC	MODERNISATION LANterne	22ECL273	22ECL273ECL1	TN ECP			38 086,26 €	17 138,82 €	17 138,82 €					
AZAT LE RIS	MODERNISATION ET EXTINCTION	22ECL209	22ECL209ECL1	TN ECP			59 521,43 €	26 784,64 €	26 784,64 €					
AZAT LE RIS	MODERNISATION ET EXTINCTION	22ECL209	22ECL209ECL2	TN ECP			2 572,66 €	1 157,70 €	1 157,70 €					
BALLEDENT	EXTINCTION NOCTURNE	22ECL132	22ECL132ECL1	TN ECP	1 937,07 €	871,48 €								
BELLAC	ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS & RESEAU DE CHALEUR	2020S02		ENE ESP	24 650,00 €	19 720,00 €								
BERNEUIL	REMPLACEMENT DE LANTERNES VETUSTES	22ECL199	22ECL199ECL1	TN ECP	52 519,18 €	23 633,63 €								
BESSINES SUR GARTEMPE	STADE DE FOOT MORTIEROLLES	22ECL193	22ECL193ECL1	TN ECP	45 118,89 €	20 303,50 €								
BESSINES SUR GARTEMPE	EXTINCTION NOCTURNE	22ECL418	22ECL418ECL1	TN ECP	35 963,07 €	16 183,38 €								
BLANZAC	BOURG SUD	21REN034	21REN034ECL1	TN REN	1 369,17 €	1 369,17 €				1 831,24 €	1 831,24 €		462,07 €	
BLANZAC	BOURG SUD	21REN034	21REN034ECL2	TN REN	1 484,81 €	1 484,81 €								
BLANZAC	LE CLUZEAU	21REN035	21REN035ECL1	TN REN	1 285,75 €	1 285,75 €								
BLANZAC	LE CLUZEAU	21REN035	21REN035ECL2	TN REN	2 088,77 €	2 088,77 €								
BOISSEUIL	LA PLAINE ; POSTE 31 - BOS VIEUX ; POSTE 5 (REPORT 2020-AP01)	1908E002	1908E004	TN ECP	8 280,00 €	3 726,00 €								
BOSMIE L'AIGUILLE	MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	23DM004	23DM004	ADM EP			15 295,00 €	6 882,75 €	6 882,75 €					
BOSMIE L'AIGUILLE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MAIRIE	2020S02-1	23061025	ENE ESP			2 740,34 €	2 192,19 €	2 192,19 €					
BREUILHAUFA	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - LOGEMENT MAIRIE	2020S02-1		ENE ESP			1 850,55 €	1 480,44 €	1 480,44 €					
BUJALEUF	EXTINCTION ET MODERNISATION	23ECL048	23ECL048ECL1	TN ECP			3 417,44 €	1 537,85 €	1 537,85 €					
BURGNAC	EXTINCTION DE HAMMEAU	22ECL296	22ECL296ECL1	TN ECP			8 706,42 €	3 917,89 €	3 917,89 €					
BUSSIERE GALANT	ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS & RESEAU DE CHALEUR (ECOLE MATERNELLE)	2020S02	22112858	ENE ESP	2 129,95 €	1 703,96 €								
BUSSIERE GALANT	ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS & RESEAU DE CHALEUR	2020S02	22112859	ENE ESP	2 628,67 €	2 102,94 €								
CC BRIANCE COMBADE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - LOGEMENT NEUVIC ENTIER	2020S02-1	23061022	ENE ESP			2 562,30 €	2 049,84 €	2 049,84 €					
CC BRIANCE SUD HAUTE-VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - ALSH	2020S02-1	23061144	ENE ESP			2 562,30 €	2 049,84 €	2 049,84 €					
CC DE NOBLAT	STD - MAISON DE L'ENFANCE	2020S02-1		ENE ESP			2 028,49 €	1 622,79 €	1 622,79 €					
CC OUEST LIMOUSIN	ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS & RESEAU DE CHALEUR	2020S02	23071434	ENE ESP			6 978,65 €	5 582,92 €	5 582,92 €					
CC PAYS DE NEXON MONTS DE CHALLUS	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - AAJPN DE NEXON	2020S02-1		ENE ESP			2 918,18 €	2 334,54 €	2 334,54 €					
CC PORTES DE VASSIVIERE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - GYMNASIUM	2020S02-1	23050796	ENE ESP			2 740,24 €	2 192,19 €	2 192,19 €					
CC VAL DE VIENNE	PARC ACTIVITES DU GRAND RIEUX (REPORT 2020-AP01)	1803E004	1803E007	TN ECP	1 961,03 €	882,46 €								
CHALLUS	POSE D'HORLOGES	22ECL222	22ECL222ECL1	TN ECP	4 845,48 €	2 180,47 €								
CHALLUS	Lotissement la Tranchardie (REPORT 2020-AP01)	1310L002	1310TE021	TN LOT	25 500,00 €	11 475,00 €								
CHALLUS	Lotissement la Tranchardie (REPORT 2020-AP01)	1310L002	1510TE007	TN REN	4 750,00 €	4 750,00 €								
CHALLUS	Lotissement la Tranchardie (REPORT 2020-AP01)	1310L002	1510TE008	TN REN	3 150,00 €	1 417,50 €								
CHALLUS	Lotissement la Tranchardie (REPORT 2020-AP01)	1310L002	1510TV006	TN REN	4 245,00 €	4 245,00 €								
CHALLUS	BORNE MARCHE CHATEAU DE MAULMONT	22ECL063	22ECL063ECL2	TN ECP			3 396,08 €	849,02 €	849,02 €					
CHAMPAGNAC LA RIVIERE	MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC	22DM029	22DM029	ADM EP	66 240,00 €	29 808,00 €								
CHATEAUNEUF LA FORET	LOCATION FESTIF 2023	22DM037	22DM037	ADM EP	2 625,00 €	393,75 €								
CHATEAUNEUF LA FORET	ROUTE DE MOUSSANAS (REPORT 2020-AP01)	1910R003	2009TV003	TN REN	6 500,00 €	6 500,00 €								
CHATEAUNEUF LA FORET	ROUTE DE MOUSSANAS (REPORT 2020-AP01)	1910R003	2009TE013	TN REN	9 800,00 €	9 800,00 €								
CIEUX	POSE D'HORLOGE TRANCHE 2	22ECL080	22ECL080ECL1	TN ECP	7 254,79 €	3 264,65 €								
CIEUX	CHARRAT	22REN015	22REN015ECL1	TN REN	3 179,12 €	3 179,12 €								
CIEUX	CHARRAT	22REN015	22REN015ECL2	TN REN	1 390,69 €	1 390,69 €								
COMPREIGNAC	EXTINCTION NOCTURNE	22ECL290	22ECL290ECL1	TN ECP	52 487,07 €	23 619,18 €								
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - COLLEGE AIXE SUR VIENNE	2020S02-1	22102053	ENE ESP	4 440,15 €	3 552,12 €								
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - COLLEGE AMBAZAC	2020S02-1	22112748	ENE ESP	7 534,80 €	6 027,84 €								
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - COLLEGE CHATEAUPONSAC	2020S02-1	22102054	ENE ESP	4 697,55 €	3 758,04 €								
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - COLLEGE COUZEIX	2020S02-1	22112244	ENE ESP	7 971,60 €	6 377,28 €								
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - COLLEGE LEON BLUM / LIMOGES	2020S02-1		ENE ESP	10 178,03 €	8 142,42 €								
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - COLLEGE ALBERT CALMETTE / LIMOGES	2020S02-1	22112239	ENE ESP	10 178,03 €	8 142,42 €								
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - COLLEGE ANATOLE FRANCE / LIMOGES	2020S02-1		ENE ESP	4 697,55 €	3 758,04 €								
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - COLLEGE BERNARD DE VENTADOUR / LIMOGES	2020S02-1	22102056	ENE ESP	7 259,85 €	5 807,88 €								
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - COLLEGE NANTAT	2020S02-1	22102052	ENE ESP	4 440,15 €	3 552,12 €								
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - COLLEGE SAINT MATHIEU	2020S02-1		ENE ESP	11 672,72 €	9 338,18 €								
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - COLLEGE SAINT SULPICE LES FEUILLES	2020S02-1	22102055	ENE ESP	7 615,73 €	6 092,58 €								
COUZEIX	LOTISSEMENT JACQUELINE AURIOL (REPORT 2020-AP01)	1712L001	1803TE001	TN LOT	11 600,00 €	5 220,00 €								
DOURNAZAC	MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	22ECL151	22ECL151ECL1	TN ECP			29 557,79 €	13 301,01 €	13 301,01 €					
DROUX	MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	23ECL056	23ECL056ECL1	TN ECP			79 274,36 €	35 673,46 €	35 673,46 €					
DROUX	MISE EN PLACE DE L'EXTINCTION NOCTURNE	23ECL065	23ECL065ECL1	TN ECP			13 898,01 €	6 254,10 €	6 254,10 €					
EYMOUTIERS	LOCATION FESTIF 2023	22DM017	22DM017	ADM EP	5 963,16 €	894,47 €								
EYMOUTIERS	CHOUVIAT	22REN009	22REN009ECL1	TN REN			4 306,24 €	4 306,24 €	4 306,24 €					
EYMOUTIERS	CHOUVIAT	22REN009	22REN009ECL2	TN REN			3 492,23 €	3 492,23 €	3 492,23 €					
EYMOUTIERS	LACHAUD SAINT CLAIR	23SEC001	23SEC001ECL1	TN MOD			3 477,48 €	3 477,48 €	3 477,48 €					
EYMOUTIERS	LACHAUD SAINT CLAIR	23SEC001	23SEC001ECL2	TN MOD			3 354,57 €	3 354,57 €	3 354,57 €					
FEYTIAT	RUE DES ECOLES	23ECL050	23ECL050ECL1	TN ECP			31 077,39 €	13 984,82 €	13 984,82 €					
FEYTIAT	CARRERFOUR MERMOZ	23ECL060	23ECL060ECL1	TN ECP			11 750,75 €	5 287,84 €	5 287,84 €					
FEYTIAT	ECLAIRAGE STADE LACORRE	23ECL129	23ECL129ECL1	TN ECP			86 970,47 €	39 136,71 €	39 136,71 €					
FEYTIAT	MODERNISATION LED	23ECL233	23ECL233ECL1	TN ECP			80 202,93 €	36 091,32 €	36 091,32 €					
FLAVIGNAC	PLACE DE GAULLE (REPORT 2020-AP01)	1908E005	1908E008	TN ECP	24 100,00 €	10 845,00 €								
FOLLES	MONTJOURDE	22REN003	22REN003ECL1	TN REN	13 771,08 €	13 771,08 €								

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240321-2024_30-DE

FOLLES	MONTJOURDE	22REN003	22REN003ECL2	TN REN	24 387,22 €	24 387,22 €							
FROMENTAL	LORDUPUY	22SEC009	22SEC009ECL1	TN MOD			2 858,80 €	2 858,80 €	2 858,80 €				
FROMENTAL	LORDUPUY	22SEC009	22SEC009ECL2	TN MOD			4 957,35 €	4 957,35 €	4 957,35 €				
FROMENTAL	ACHAT FESTIF	23DM001	23DM001	ADM EP			2 048,00 €	307,20 €	307,20 €				
GORRE	MODERNISATION ARMOIRE N°011	23ECL035	23ECL035ECL1	TN ECP			1 523,08 €	685,39 €	685,39 €				
ISLE	MODERNISATION STADE ROGER LEGER	22DM030	22DM030	ADM EP	51 280,04 €	23 076,02 €							
ISLE	MODERNISATION TERRAINS DE PETANQUE	22DM031	22DM031	ADM EP	13 743,88 €	6 184,75 €							
ISLE	MODERNISATION TERRAINS D'ENTRAINEMENT - HERBE	22DM032	22DM032	ADM EP	20 532,24 €	9 239,51 €							
ISLE	MODERNISATION TERRAINS D'ENTRAINEMENT - STABILISE	22DM033	22DM033	ADM EP	20 532,24 €	9 239,51 €							
ISLE	MODERNISATION TERRAIN DE TENNIS	22DM034	22DM034	ADM EP	17 853,12 €	8 033,90 €							
ISLE	MODERNISATION STADE RUGBY - ENTRAINEMENT	22DM035	22DM035	ADM EP	20 532,24 €	9 239,51 €							
ISLE	MODERNISATION STADE RUGBY - HONNEUR	22DM036	22DM036	ADM EP	10 266,12 €	4 619,75 €							
ISLE	AMENAGEMENT PARKING ECOLE MATERNELLE	23DM002	23DM002	ADM EP			67 376,90 €	30 319,61 €	30 319,61 €				
ISLE	AVENUE DU CHATEAU	23DM003	23DM003	ADM EP			21 594,96 €	9 717,73 €	9 717,73 €				
JOURGNAC	EXTINCTION NOCTURNE	22ECL321	22ECL321ECL3	TN ECP			65 453,26 €	29 453,97 €	29 453,97 €				
LA CHAPELLE MONTBRANDEIX	EXTINCTION NOCTURNE	22DM040	22DM040	ADM EP	10 090,00 €	4 540,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			-4 540,50 €	
LA CHAPELLE MONTBRANDEIX	MODERNISATION LED - ENSEMBLE DU PARC	22DM041	22DM041	ADM EP	66 120,00 €	29 754,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			-29 754,00 €	
LA GENEYTOUSE	LOTISSEMENT MAIRIE	23LOT002	23LOT002ECL1	TN LOT			28 489,57 €	12 820,31 €	12 820,31 €				
LA JONCHERE SAINT MAURICE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - SALLE POLYVALENTE	2020S02-1	23061029	ENE ESP			1 850,55 €	1 480,44 €	1 480,44 €				
LA MEYZE	EXTINCTION NOCTURNE	22ECL339	22ECL339ECL1	TN ECP	4 153,13 €	1 868,91 €							
LA PORCHERIE	BEAUSOLEIL	21SEC042	21SEC042ECL1	TN MOD	8 095,90 €	8 095,90 €							
LA PORCHERIE	BEAUSOLEIL	21SEC042	21SEC042ECL2	TN MOD	12 594,18 €	12 594,18 €							
LA PORCHERIE	EXTINCTION NOCTURNE	22ECL429	22ECL429ECL1	TN ECP			6 028,86 €	2 712,99 €	2 712,99 €				
LADIGNAC LE LONG	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MAIRIE	2020S02-1	22112219	ENE ESP	1 917,34 €	1 533,87 €							
LE CHATENET EN DOGNON	ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS & RESEAU DE CHALEUR	2020S02	22112882	ENE ESP	4 467,70 €	3 574,16 €							
LE CHATENET EN DOGNON	ETUDE DE FAISABILITE GEOTHERMIE & RESEAU DE CHALEUR	2020S02	23061013	ENE ESP			8 231,51 €	6 585,21 €	6 585,21 €				
LE DORAT	REMPLACEMENT DE LANTERNES VETUSTES	22ECL142	22ECL142ECL1	TN ECP	219 048,39 €	98 571,78 €							
LE PALAIS SUR VIENNE	ETUDE EPHAD	21ECL048	21ECL048ECL1	TN ECP	10 073,31 €	4 532,99 €	11 584,22 €	5 212,90 €				679,91 €	
LE PALAIS SUR VIENNE	EXTINCTION NOCTURNE	22ECL234	22ECL234ECL5	TN ECP	6 381,41 €	2 871,63 €							
LE PALAIS SUR VIENNE	TRAVAUX NEUF JEAN COCTEAU	22ECL235	22ECL235ECL1	TN ECP	28 764,00 €	12 943,80 €							
LE PALAIS SUR VIENNE	TRAVAUX NEUF JEAN COCTEAU	22ECL235	22ECL235ECL2	TN ECP	17 086,82 €	7 689,07 €	17 166,62 €	7 724,98 €				35,91 €	
LE PALAIS SUR VIENNE	MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC	22ECL242	22ECL242ECL1	TN ECP	215 525,84 €	96 986,63 €							
LE PALAIS SUR VIENNE	LOCATION FESTIF 2023	22DM027	22SDM027	ADM EP	6 714,43 €	1 007,16 €							
LE PALAIS SUR VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MAIRIE, MEDIATHEQUE, SALLE GERARD PHILIPPE	2020S02-1		ENE ESP	7 508,96 €	6 007,17 €							
LE VIGEN	BERNARDO GORCE	21RAC055	21RAC055ECL1	TN REN			2 929,19 €	2 929,19 €	2 929,19 €				
LE VIGEN	BERNARDO GORCE	21RAC055	21RAC055ECL2	TN REN			1 501,44 €	1 501,44 €	1 501,44 €				
MAGNAC BOURG	POINT LUMINEUX SUPPLEMENTAIRE - ROUTE DU MOULIN	22ECL219	22ECL219ECL1	TN ECP	5 125,63 €	2 306,53 €							
MAGNAC LAVAL	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - ANCIENNE TRESORERIE	2020S02-1		ENE ESP			2 562,30 €	2 049,84 €	2 049,84 €				
MAILHAC SUR BENAIZE	REMPLACEMENT LANTIERNE LED	22ECL207	22ECL207ECL1	TN ECP	35 842,83 €	16 129,27 €							
MAILHAC SUR BENAIZE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - SALLE POLYVALENTE	2020S02-1		ENE ESP			1 850,55 €	1 480,44 €	1 480,44 €				
MAISONNAIS SUR TARDOIRE	EXTINCTION NOCTURNE	22DM038	22SDM038	ADM EP	18 405,00 €	8 282,25 €							
MAISONNAIS SUR TARDOIRE	MODERNISATION LED - ENSEMBLE DU PARC	22DM039	22SDM039	ADM EP	85 185,00 €	38 333,25 €							
MAISONNAIS SUR TARDOIRE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - SALLE DES FETES	2020S02-1	23061017	ENE ESP			2 384,36 €	1 907,49 €	1 907,49 €				
MARVAL	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MAISON VERTE	2020S02-1		ENE ESP			2 384,36 €	1 907,49 €	1 907,49 €				
NANTLAT	LOCATION FESTIF 2023	22DM004	22SDM004	ADM EP	8 014,00 €	1 202,10 €							
NEDDE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MAIRIE	2020S02-1	23061030	ENE ESP			2 028,49 €	1 622,79 €	1 622,79 €				
NEDDE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MAISON COUEGNAS	2020S02-1		ENE ESP			2 028,49 €	1 622,79 €	1 622,79 €				
NEXON	EXTINCTION NOCTURNE	22ECL112	22ECL112ECL1	TN ECP	5 848,78 €	2 631,95 €							
NEXON	MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	23ECL047	23ECL047ECL1	TN ECP			4 292,14 €	2 831,46 €	2 831,46 €				
NEXON	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - GYMNASE	2020S02-1		ENE ESP			3 274,05 €	2 619,24 €	2 619,24 €				
NIEUL	RUE EDOUARD MOURATILLE	22ECL198	22ECL198ECL1	TN ECP	14 805,34 €	6 662,40 €	17 102,50 €	7 696,13 €				1 033,73 €	
NOUIC	EXTINCTION NOCTURNE	22ECL138	22ECL138ECL1	TN ECP	1 189,47 €	535,26 €							
ORADOUR SUR GLANE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - SALLE DES FETES	2020S02-1		ENE ESP			2 384,36 €	1 907,49 €	1 907,49 €				
ORADOUR SUR GLANE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - SALLE DES SPORTS	2020S02-1		ENE ESP			1 850,55 €	1 480,44 €	1 480,44 €				
ORADOUR SUR VAYRES	MORINAS	21SEC056	21SEC056ECL1	TN MOD	4 274,37 €	4 274,37 €							
ORADOUR SUR VAYRES	MORINAS	21SEC056	21SEC056ECL2	TN MOD	8 739,54 €	8 739,54 €							
ORADOUR SUR VAYRES	EXTINCTION NOCTURNE	22ECL415	22ECL415ECL1	TN ECP			15 558,74 €	7 001,43 €	7 001,43 €				
ORADOUR SUR VAYRES	MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	23ECL141	23ECL141ECL1	TN ECP			148 772,50 €	66 947,63 €	66 947,63 €				
PEYRAT DE BELLIAC	EXTINCTION NOCTURNE	23ECL012	23ECL012ECL1	TN ECP			7 860,34 €	3 537,15 €	3 537,15 €				
PEYRAT DE BELLIAC	EXTINCTION NOCTURNE	23ECL012	23ECL012ECL2	TN ECP			18 587,05 €	8 364,17 €	8 364,17 €				
PIERRE BUFFIERE	LOCATION FESTIF 2023	22DM022	22SDM022	ADM EP	2 498,30 €	374,75 €							
PIERRE BUFFIERE	LOCATION FESTIF 2024	22DM023	22SDM023	ADM EP			2 498,30 €	374,75 €	374,75 €				
RAZES	CHAMPNOUR	21SEC035	21SEC035ECL1	TN MOD	5 608,30 €	5 608,30 €							
RAZES	CHAMPNOUR	21SEC035	21SEC035ECL2	TN MOD	5 316,76 €	5 316,76 €							
RAZES	EXTINCTION COMMUNE	22ECL251	22ECL251ECL1	TN ECP			30 199,84 €	13 589,93 €	13 589,93 €				
RAZES	SANTROP	22LOT004	22LOT004ECL1	TN LOT			6 914,96 €	3 111,73 €	3 111,73 €				
RILHAC RANCON	RUE DES COMBELLES	23ECL021	23ECL021ECL1	TN ECP	9 683,46 €	4 357,56 €							
RILHAC RANCON	ROUTE DE LALLEUE	21REN027	21REN027ECL1	TN REN	6 003,65 €	6 003,65 €							
RILHAC RANCON	ROUTE DE LALLEUE	21REN027	21REN027ECL2	TN REN	10 012,07 €	10 012,07 €							
RILHAC RANCON	REMPLACEMENT LANTIERNE	22ECL410	22ECL410ECL1	TN ECP			6 697,11 €	3 013,70 €	3 013,70 €				
RILHAC RANCON	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - GYMNASE	2020S02-1		ENE ESP			2 740,24 €	2 192,19 €	2 192,19 €				
SAILLAT SUR VIENNE	LOCATION FESTIF 2023	22DM015	22SDM015	ADM EP	4 833,60 €	725,04 €							
SAILLAT SUR VIENNE	ETUDE DE L'AMENAGEMENT DU BOURG	23ECL208	23ECL208ECL1	TN ECP			2 156,27 €	970,32 €	970,32 €				
SAILLAT SUR VIENNE	ACHAT FESTIF 2023	23DM008	23SDM008	ADM EP			1 360,00 €	204,00 €	204,00 €				
SAILLAT SUR VIENNE	LOCATION FESTIF 2024	23DM009	23SDM009	ADM EP			7 068,26 €	1 060,24 €	1 060,24 €				

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240321-2024_30-DE

SAILLAT SUR VIENNE	LOCATION FESTIF 2025	23DM010	23SDM010	ADM EP			7 068,26 €	1 060,24 €	1 060,24 €				
SAINT AMAND MAGNAZEIX	REMPLACEMENT LANTERNE BOURG	22ECL232	22ECL232ECL1	TN ECP	29 816,63 €	13 417,48 €							
SAINT AMAND MAGNAZEIX	MODERNISATION LED	22ECL279	22ECL279ECL1	TN ECP			16 736,68 €	7 531,51 €	7 531,51 €				
SAINT AUVENT	EXTINCTION NOCTURNE	22ECL370	22ECL370ECL1	TN ECP	11 651,28 €	5 243,07 €							
SAINT BONNET DE BELLAC	CHEZ PAILLER	21SEC036	21SEC036ECL1	TN MOD	4 289,31 €	4 289,31 €							
SAINT BONNET DE BELLAC	CHEZ PAILLER	21SEC036	21SEC036ECL2	TN MOD	4 907,54 €	4 907,54 €							
SAINT BRICE SUR VIENNE	LOCATION FESTIF 2023	23DM005	23SDM005	ADM EP			4 141,57 €	621,24 €	621,24 €				
SAINT BRICE SUR VIENNE	LOCATION FESTIF 2024	23DM006	23SDM006	ADM EP			1 146,00 €	171,90 €	171,90 €				
SAINT CYR	PRE MOU	21LOT006	21LOT006ECL1	TN LOT	22 656,07 €	10 195,23 €							
SAINT CYR	PRE MOU	21LOT006	21LOT006ECL2	TN LOT	1 481,12 €	1 481,12 €							
SAINT CYR	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - SALLE POLYVALENTE	2020S02-1	23061026	ENE ESP			2 028,49 €	1 622,79 €	1 622,79 €				
SAINT GENCE	MODERNISATION ARMOIRE N°030	23ECL105	23ECL105ECL1	TN ECP			35 469,47 €	15 961,26 €	15 961,26 €				
SAINT GERMAIN LES BELLES	ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS (REPORT 2020-AP01)	2017S46	2002EE185	ENE ESP	7 400,00 €	5 920,00 €							
SAINT HILAIRE LA TRELLE	POSE D'HORLOGE	22ECL264	22ECL264ECL1	TN ECP			4 255,56 €	1 915,00 €	1 915,00 €				
SAINT HILAIRE LA TRELLE	REMPLACEMENT LANTERNE	22ECL265	22ECL265ECL1	TN ECP			22 773,31 €	10 247,99 €	10 247,99 €				
SAINT HILAIRE LA TRELLE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - SALLES DES FETES ET ECOLE	2020S02-1		ENE ESP			2 562,30 €	2 049,84 €	2 049,84 €				
SAINT JEAN LIGOURE	MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	23ECL143	23ECL143ECL1	TN ECP			15 238,73 €	6 857,43 €	6 857,43 €				
SAINT JEAN LIGOURE	MODERNISATION LED	23ECL144	23ECL144ECL1	TN ECP			36 548,25 €	16 446,71 €	16 446,71 €				
SAINT JUST LE MARTEL	LE COMBAUD (REPORT 2020-AP01)	2001X002	2005T008	TN REN	5 300,00 €	5 300,00 €							
SAINT JUST LE MARTEL	LE COMBAUD (REPORT 2020-AP01)	2001X002	2005TV001	TN REN	3 400,00 €	3 400,00 €							
SAINT LAURENT LES EGLISES	ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS & RESEAU DE CHALEUR	2020S02	22112883	ENE ESP	4 363,80 €	3 491,04 €							
SAINT LAURENT SUR GORRE	MISE EN PLACE DE L'EXTINCTION NOCTURNE	22ECL144	22ECL144ECL2	TN ECP			2 208,93 €	994,02 €	994,02 €				
SAINT LAURENT SUR GORRE	MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	23ECL090	23ECL090ECL1	TN ECP			140 939,69 €	63 422,86 €	63 422,86 €				
SAINT LEONARD DE NOBLAT	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - HALLE DES SPORTS	2020S02-1		ENE ESP			4 697,55 €	3 758,04 €	3 758,04 €				
SAINT MARTIN TERRESSUS	SYLVERA	22RAC074	22RAC074ECL1	TN EXT	2 604,29 €	1 171,93 €							
SAINT MAURICE LES BROUSSES	MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	22ECL329	22ECL329ECL1	TN ECP			42 073,97 €	18 933,28 €	18 933,28 €				
SAINT OUEN SUR GARTEMPE	EXTINCTION NOCTURNE	23ECL111	23ECL111ECL1	TN ECP			15 262,46 €	6 868,11 €	6 868,11 €				
SAINT PARDoux-LE-LAC	LOCATION FESTIF 2023	22DM011	22SDM011	ADM EP	1 494,92 €	224,24 €							
SAINT PARDoux-LE-LAC	EXTINCTION BOURG HAUT SAINT PARDoux	23ECL070	23ECL070ECL1	TN ECP			1 793,68 €	807,16 €	807,16 €				
SAINT PARDoux-LE-LAC	LOCATION FESTIF 2024	22DM012	22SDM012	ADM EP			1 494,92 €	224,24 €	224,24 €				
SAINT PAUL	MODIFICATION CABLAGE	23ECL052	23ECL052ECL1	TN ECP			1 523,38 €	685,52 €	685,52 €				
SAINT PRIEST LIGOURE	EXTINCTION NOCTURNE	22ECL274	22ECL274ECL1	TN ECP	3 668,45 €	1 650,80 €							
SAINT PRIEST SOUS AIXE	AMENAGEMENT DU BOURG BORNE MARCHE	22ECL109	22ECL109ECL1	TN ECP			6 106,02 €	1 526,50 €	1 526,50 €				
SAINT PRIEST SOUS AIXE	PLACE DE L'EGLISE	22ECL120	22ECL120ECL1	TN ECP			9 475,99 €	4 264,19 €	4 264,19 €				
SAINT PRIEST TAURION	LOCATION FESTIF 2023	22DM002	22SDM002	ADM EP	3 205,00 €	480,75 €							
SAINT SORNIN LA MARCHE	EXTINCTION NOCTURNE	22ECL316	22ECL316ECL1	TN ECP	1 835,61 €	826,03 €							
SAINT SORNIN LEULAC	MODERNISATION LED	22ECL356	22ECL356ECL1	TN ECP			41 371,25 €	18 617,06 €	18 617,06 €				
SAINT SORNIN LEULAC	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - BATIMENT ASSOCIATIF	2020S02-1	23061024	ENE ESP			2 562,30 €	2 049,84 €	2 049,84 €				
SAINT SULPICE LAURIERE	REMPLACEMENT LED	22ECL326	22ECL326ECL1	TN ECP	10 751,81 €	4 838,32 €							
SAINT SULPICE LES FEUILLES	BORNE FORAINS	22ECL300	22ECL300ECL1	TN ECP	6 642,32 €	1 660,58 €							
SAINT SULPICE LES FEUILLES	ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS - EHPAD (REPORT 2020-AP01)	2017S46	2008EE957	ENE ESP	3 800,00 €	3 040,00 €							
SAINT YRIEIX LA PERCHE	EXTINCTION NOCTURNE	22ECL302	22ECL302ECL1	TN ECP	138 631,64 €	62 384,24 €							
SAINTE ANNE SAINT PRIEST	EXTENSION BOURG	21ECL008	21ECL008ECL1	TN ECP	5 189,52 €	2 335,28 €							
SAUVIAT SUR VIGE	EXTINCTION D941 ET VILLAGE	22ECL288	22ECL288ECL1	TN ECP			29 212,96 €	13 145,83 €	13 145,83 €				
SERELHAC	LA BRUGERIE	22SEC021	22SEC021ECL1	TN MOD			3 841,90 €	3 841,90 €	3 841,90 €				
SERELHAC	LA BRUGERIE	22SEC021	22SEC021ECL2	TN MOD			5 214,75 €	5 214,75 €	5 214,75 €				
THOURON	BOULODROME	23RAC024	23RAC024ECL1	TN EXT			7 853,03 €	3 533,87 €	3 533,87 €	6 956,48 €	6 956,48 €		1 741,73 €
THOURON	BOULODROME	23RAC024	23RAC024ECL2	TN EXT			3 215,34 €	803,83 €	803,83 €				
VAYRES	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - ECOLE	2020S02-1	23061146	ENE ESP			2 384,36 €	1 907,49 €	1 907,49 €				
VAYRES	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - SALLES DES FETES ET CANTINE	2020S02-1	23061147	ENE ESP			2 384,36 €	1 907,49 €	1 907,49 €				

1 811 647,83 €	937 002,81 €	1 512 473,99 €	715 885,44 €	695 251,43 €	-32 544,95 €	8 787,72 €	8 787,72 €	0,00 €	1 143,56 €
----------------	--------------	----------------	--------------	--------------	--------------	------------	------------	--------	------------

TOTAL BESOIN INITIAL	937 002,81 €
TOTAL BESOIN NOUVEAU	695 251,43 €
TOTAL SUBVENTIONS MODIFIEES	-31 401,39 €
TOTAL AP 2023-01	1 600 852,85 €



ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024

Présents titulaires : Christophe BARBE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Bernard LAGRANDANNE, Patrick LAMBERT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : René ARNAUD, Stéphane VEYRIRAS, Manuel PERTHUSIOT, Jean-Luc MAUDUIT, Didier JUSIAK, Dominique DAUDE, Jacques BARRY, Fabien HABRIAS, Philippe SIMON.

Pouvoirs : AMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane, LALOGUE Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis.

Excusés : Xavier ABBADIE, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Guillaume GUERIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

**Nombre de membres
en exercice : 67**

**Présents : 36
Pouvoirs : 2
Votants : 38**

Représentant

**Secteur Centre : 2
Secteur Est : 6
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 7
Secteur Sud Est : 7
Conseil départemental : 2**

2024-31

Objet : FINANCES

**AUTORISATION DE PROGRAMME
2024-01 : ATTRIBUTION DES
SUBVENTIONS.**

1/2

Monsieur André DUBOIS, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu la délibération n° 2024-23 du 21 mars 2024 portant adoption des budgets primitifs 2024 du Budget principal, des budgets annexes Entretien de l'éclairage public et production d'énergie photovoltaïque ;

Considérant les opérations sollicitées par les collectivités adhérentes lors de l'élaboration des programmes 2024 ;

Considérant la liste des subventions attribuées au vu de l'état annexé ;

Monsieur le Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, invite les membres du Bureau à se prononcer sur :

- **L'AUTORISATION** de la notification des subventions conformément à l'état annexé au présent rapport ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 03/04/2024

Qualité : Président



2024-31

Objet :

FINANCES

**AUTORISATION DE
PROGRAMME 2024-01 :
ATTRIBUTION DES
SUBVENTIONS.**

- **LA DECISION DE PORTER l'autorisation de programme AP n° 2024-01 à un total de 456 838,41€**, compte tenu des différents projets et des demandes formulées par les communes et communautés de communes adhérentes ;

- **LA DECISION DE RETENIR** la répartition suivante :

Crédits de paiement 2024 : 250 000.00 € chapitre 204

Crédits de paiement 2025 : 100 000.00 € chapitre 204

Crédits de paiement 2026 : 106 838,41 € chapitre 204

Monsieur André DUBOIS, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** la notification des subventions conformément à l'état annexé au présent rapport ;
- **DE PORTER l'autorisation de programme AP n° 2024-01 à un total de 456 838,41€**, compte tenu des différents projets et des demandes formulées par les communes et communautés de communes adhérentes ;
- **DE RETENIR** la répartition suivante :

Crédits de paiement 2024 : 250 000.00 € chapitre 204

Crédits de paiement 2025 : 100 000.00 € chapitre 204

Crédits de paiement 2026 : 106 838,41 € chapitre 204

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

Pour copie conforme

Le 21 mars 2024.

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240321-2024_31AP2023-DE

AP N° 2024-01 - Attribution n°1 - Opération 248 - validité 31/12/2026

COMMUNES	Libellés	Références opérations	Références chantiers	Programmes	BP 2024 - AP 2024-01 21/03/2024	
					Montants TVX HT	Subventions
BEAUMONT DU LAC	EXTINCTION COMMUNE	23ECL262	23ECL262ECL1	TN ECP	6 579,09 €	2 960,59 €
BESSINES SUR GARTEMPE	COFFRET FORRAIN	23RAC067	23RAC067ECL1	TN EXT	3 222,32 €	805,58 €
BESSINES SUR GARTEMPE	ETUDE DE FAISABILITE BOIS & RESEAU DE CHALEUR	2020S02	24010037	ENE ESP	12 884,95 €	10 307,96 €
BEYNAC	EXTINCTION NOCTURNE	22ECL303	22ECL303ECL1	TN ECP	1 883,27 €	847,47 €
BLANZAC	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MAIRIE LOGEMENTS COMPLEMENT	2020S02-1	22101997	ENE ESP	1 749,15 €	1 399,32 €
BLOND	MISE EN LUMIERE EGLISE (REPORT 2021-AP01)	21ECL036	21ECL036ECL1	TN ECP	5 514,81 €	2 481,67 €
BOISSEUIL	AMENAGEMENT RUE DE LA TOUR	23ECL303	23ECL303ECL1	TN ECP	16 359,09 €	7 361,59 €
BOISSEUIL	MODERNISATION RUE DE LA TOUR	23ECL317	23ECL317ECL1	TN ECP	2 427,89 €	1 092,55 €
BURGNAC	MODERNISATION DE LA COMMUNE	22ECL413	22ECL413ECL2	TN ECP	62 755,71 €	28 240,07 €
BUSSIERE GALANT	MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE	23ECL028	23ECL028ECL1	TN ECP	39 482,26 €	17 767,02 €
BUSSIERE GALANT	STADE PUY CHABROL	23ECL029	23ECL029ECL1	TN ECP	24 719,44 €	11 123,75 €
CHALUS	MODERNISATION LANTERNE VETUSTE	23ECL092	23ECL092ECL1	TN ECP	84 997,08 €	38 248,69 €
CHAPTELAT	AMENAGEMENT RUE SAINT ELOY	23ECL394	23ECL394ECL1	TN ECP	70 373,24 €	31 667,96 €
CHATEAUPONSAC	LOTISSEMENT LA LANDE	23LOT005	23LOT005ECL1	TN LOT	7 657,76 €	3 445,99 €
COGNAC LA FORET	MODERNISATION STADE	23DM011	23SDM011	ADM EP	27 349,47 €	12 307,26 €
COMPREIGNAC	GROUPE SCOLAIRE - ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS & RESEAU DE CHALEUR (REPORT 2021-AP01)	2020S02	2109EE912	ENE ESP	4 715,00 €	3 772,00 €
COUSSAC BONNEVAL	3 DIAGNOSTICS ENERGETIQUE DE BATIMENT (REPORT 2021-AP01)	2020S02-1	2203EE081	ENE ESP	6 424,76 €	5 139,81 €
CROMAC	LE BOURG	21DIS049	21DIS049ECL2	TN EFF	1 888,45 €	849,80 €
CROMAC	LE BOURG	21DIS049	21DIS049ECL3	TN EFF	24 699,22 €	6 174,81 €
CROMAC	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - SALLE COMMUNALE	2020S02-1		ENE ESP	1 880,97 €	1 504,78 €
CUSSAC	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - ECOLE MATERNELLE	2020S02-1	24010035	ENE ESP	2 061,83 €	1 649,46 €
EYJEAUX	CANDELABRE SOLAIRE ARRET DE BUS (REPORT 2021-AP01)	21ECL032	21ECL032ECL2	TN ECP	5 196,70 €	2 338,51 €
EYJEAUX	ECLAIRAGE LAUBAUDIE	23ECL369	23ECL369ECL1	TN ECP	1 882,34 €	847,05 €
EYMOUTIERS	MODERNISATION D940 ET PLACE	23ECL288	23ECL288ECL1	TN ECP	49 039,14 €	22 067,61 €
ISLE	ETUDE DE FAISABILITE BOIS & RESEAU DE CHALEUR - GROUPE SCOLAIRE SE / ECOLE MATERNELLE / PISCINE	2020S02	24010040	ENE ESP	6 512,35 €	5 209,88 €
JAUERDAT	MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE	23ECL093	23ECL093ECL1	TN ECP	2 497,28 €	1 123,78 €
LA CROIX SUR GARTEMPE	EXTINCTION NOCTURNE ET MODERNISATION	23ECL239	23ECL239ECL1	TN ECP	9 537,25 €	4 291,76 €
LAURIERE	MODERNISATION BAGNOL	23ECL223	23ECL223ECL1	TN ECP	3 119,95 €	1 403,98 €
LAURIERE	MODERNISATION VOLONDAT	23ECL224	23ECL224ECL1	TN ECP	4 907,25 €	2 208,26 €
LAVIGNAC	BORNE MARCHE CIMETIERE	23ECL280	23ECL280ECL1	TN ECP	3 798,51 €	949,63 €
LE DORAT	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - ECOLE DE MUSIQUE	2020S02-1		ENE ESP	2 966,15 €	2 372,92 €
LE PALAIS SUR VIENNE	LES COMBEAUX - POSTE 2 (REPORT 2021-AP01)	1903E004	1903TE004	TN ECP	51 884,22 €	23 347,90 €
LE VIGEN	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - SALLE POLYVALENTE	2020S02-1		ENE ESP	2 423,56 €	1 938,85 €
LINARDS	RENFORCEMENT ORADOUR BAS	22REN032	22REN032ECL1	TN REN	11 103,80 €	11 103,80 €
LINARDS	RENFORCEMENT ORADOUR BAS	22REN032	22REN032ECL2	TN REN	13 733,59 €	13 733,59 €
LUSSAC LES EGLISES	MAISON ALIBERT & SALLE POLYVALENTE - DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT (REPORT 2021-AP01)	2020S02-1	2203EE087	ENE ESP	4 171,05 €	3 336,84 €
MAGNAC LAVAL	GYMNASE - DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT (REPORT 2021-AP01)	Hors marché	20121984	ENE ESP	1 875,00 €	1 500,00 €
MAGNAC LAVAL	LAVAUblois	22SEC010	22SEC010ECL1	TN MOD	2 881,53 €	2 881,53 €
MAGNAC LAVAL	LAVAUblois	22SEC010	22SEC010ECL2	TN MOD	2 698,34 €	2 698,34 €
MARVAL	BOIS DE LA POUGE	23RAC025	23RAC025ECL2	TN REN	1 743,06 €	1 743,06 €
NOUIC	PASSAGE LED	22ECL221	22ECL221ECL2	TN ECP	22 182,16 €	9 981,97 €
SAILLAT SUR VIENNE	MODERNISATION LANTERNES SALLE DES FETES	22ECL201	22ECL201ECL1	TN ECP	7 920,14 €	3 564,06 €

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240321-2024_31AP2023-DE

SAILLAT SUR VIENNE	AMENAGEMENT DU BOURG	23ECL352	23ECL352ECL1	TN E		
SAILLAT SUR VIENNE	BORNE MARCHE	23ECL353	23ECL353ECL1	TN ECP	8 158,10 €	2 039,52 €
SAINT DENIS DES MURS	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - ANCIENNE POSTE	2020S02-1		ENE ESP	2 604,42 €	2 083,54 €
SAINT LEGER LA MONTAGNE	EXTINCTION	22ECL275	22ECL275ECL1	TN ECP	8 800,42 €	3 960,19 €
SAINT MARTIN LE VIEUX	MODERNISATION DU BOURG ET LOT POUJEX	23ECL162	23ECL162ECL1	TN ECP	54 743,90 €	24 634,75 €
SAINT PRIEST SOUS AIXE	ZAE BOURNAZAUD	22LOT003	22LOT003ECL1	TN LOT	14 915,07 €	6 711,78 €
SAINT PRIEST TAURION	PROGRAMME RENOUVELLEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC 3EM (REPORT 2021-AP01)	21ECL024	21ECL024ECL1	TN ECP	58 615,64 €	26 377,04 €
SAINT PRIEST TAURION	2 POINTS LUMINEUX SUPPLEMENTAIRES	23ECL076	23ECL076ECL1	TN ECP	4 474,79 €	2 013,66 €
SAINT SULPICE LES FEUILLES	GYMNASE - ETUDE DE FAISABILITE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE (REPORT 2021-AP01)	Hors marché	21030168	ENE ESP	7 013,00 €	5 610,40 €
SAINT SULPICE LES FEUILLES	MODERNISATION COMMANDES RADIOLITE	22ECL177	22ECL177ECL1	TN ECP	2 498,62 €	1 124,38 €
SAINT SULPICE LES FEUILLES	POSE D'HORLOGES ASTRO	23ECL377	23ECL377ECL1	TN ECP	27 409,17 €	12 334,13 €
SAINT SYLVESTRE	LACOMBE (REPORT 2021-AP01)	1910R010	2102TV001	TN REN	5 812,90 €	5 812,90 €
SAINT SYLVESTRE	LACOMBE (REPORT 2021-AP01)	1910R010	2102TE003	TN REN	10 660,77 €	10 660,77 €
SOLIGNAC	ETUDE DE FAISABILITE GEOTHERMIE	2020S02	24010039	ENE ESP	7 322,90 €	5 858,32 €

923 230,11 € 456 838,41 €

TOTAL BESOIN INITIAL	456 838,41 €
TOTAL BESOIN NOUVEAU	0,00 €
TOTAL SUBVENTIONS MODIFIEES	0,00 €

TOTAL AP 2024-01	456 838,41 €
-------------------------	---------------------

ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024

Présents titulaires : Christophe BARBE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Bernard LAGRANDE, Patrick LAMBERT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : René ARNAUD, Stéphane VEYRIRAS, Manuel PERTHUSIOT, Jean-Luc MAUDUIT, Didier JUSIAK, Dominique DAUDE, Jacques BARRY, Fabien HABRIAS, Philippe SIMON.

Pouvoirs : AMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane, LALOGÉ Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis.

Excusés : Xavier ABBADIE, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Guillaume GUERIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGÉ, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

**Nombre de membres
en exercice** : 67

Présents : 36
Pouvoirs : 2
Votants : 38

Représentant

Secteur Centre : 2
Secteur Est : 6
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 7
Secteur Sud Est : 7
Conseil départemental : 2

2024-32

Objet : FINANCES**PROVISIONS POUR
RISQUES CONTENTIEUX.**

1/3

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'article L2321-2 (29°) et R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que :

« une provision doit être constituée dans les cas suivants :

1° Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru ;

2° Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce, ... ;

3° Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public. En dehors de ces cas, le maire peut décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque avéré....

La provision est ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque.

Elle donne lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser. Le montant de la provision ainsi que son évolution et son emploi, sont inscrits sur l'état des provisions joint au budget et au compte administratif. »

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 03/04/2024

Qualité : Président



2024-32**Objet : FINANCES****PROVISIONS POUR RISQUES
CONTENTIEUX.**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoyant la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence ;

Vu la délibération n° 2023-69 du 19 octobre 2023 portant constitution et actualisation de provisions pour risques contentieux ;

Vu la délibération n° 2024-23 du 21 mars 2024 portant adoption des budgets primitifs 2024 du Budget principal, des budgets annexes Entretien de l'éclairage public et production d'énergie photovoltaïque ;

Vu la délibération n° 2024-24 du 21 mars 2024 portant adoption du budget primitif 2024 du budgets annexe Infrastructures de recharge des Véhicules Electriques;

Monsieur le Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, propose :

- **DE PRECISER** la ventilation de la provision initialement prévue lors du budget principal (535 607 €) de la manière suivante :
 - Dossier O1 : TA de Limoges : risque estimé à 196 000 € (dont 5000 € de frais irrépétibles sur le fondement de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative) ;
 - Dossier G : TA de Limoges : risque estimé à 40 000 € (dont 5000 € de frais irrépétibles sur le fondement de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative) ;
 - Dossier M : TA de Limoges : risque estimé à 40 000 € (dont 5000 € de frais irrépétibles sur le fondement de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative) ;
 - Dossier O2 : TA de Limoges : risque estimé à 224 607,35 €
 - Dossier EM : TA de Limoges : risque estimé à 10 000 €
 - Dossier S3 : TA de Limoges : risque estimé à 25 000 €
- **D'INSCRIRE** ces provisions au budget principal du SEHV.

2 / 3

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

2024-31



Objet :

FINANCES

**AUTORISATION DE
PROGRAMME 2024-01 :
ATTRIBUTION DES
SUBVENTIONS.**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **DE RETENIR** la ventilation de la provision prévue lors du budget principal (535 607 €) de la manière suivante :
 - Dossier O1 : TA de Limoges : risque estimé à 196 000 € (dont 5000 € de frais irrépétibles sur le fondement de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative) ;
 - Dossier G : TA de Limoges : risque estimé à 40 000 € (dont 5000 € de frais irrépétibles sur le fondement de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative) ;
 - Dossier M : TA de Limoges : risque estimé à 40 000 € (dont 5000 € de frais irrépétibles sur le fondement de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative) ;
 - Dossier O2 : TA de Limoges : risque estimé à 224 607,35 €
 - Dossier EM : TA de Limoges : risque estimé à 10 000 €
 - Dossier S3 : TA de Limoges : risque estimé à 25 000 €
- **D'INSCRIRE** ces provisions au budget principal du SEHV.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 21 mars 2024.*

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024

Présents titulaires : Christophe BARBE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Bernard LAGRANDE, Patrick LAMBERT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : René ARNAUD, Stéphane VEYRIRAS, Manuel PERTHUSIOT, Jean-Luc MAUDUIT, Didier JUSIAK, Dominique DAUDE, Jacques BARRY, Fabien HABRIAS, Philippe SIMON.

Pouvoirs : AMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane, LALOGÉ Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis.

Excusés : Xavier ABBADIE, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Guillaume GUERIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGÉ, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 36
Pouvoirs : 2
Votants : 38

Représentant

Secteur Centre : 2
Secteur Est : 6
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 7
Secteur Sud Est : 7
Conseil départemental : 2

2024-33

Objet : FINANCES

PROVISIONS POUR DEPRECIATION D'ACTIF

1/3

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que :

« Une provision doit être constituée ...3°) Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

En dehors de ces cas, le maire peut décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque avéré....

La provision est ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque.

Elle donne lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser.

Le montant de la provision, ainsi que son évolution et son emploi sont retracés sur l'état des provisions joint au budget et au compte administratif. »

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoyant la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence ;

Vu la délibération n° 2023670 du 19 octobre 2023 portant constitution de provisions pour créances douteuses et reprises sur provisions ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 03/04/2024

Qualité : Président



2024-33**Objet : FINANCES****PROVISIONS POUR
DEPRECIATION D'ACTIF**

Vu la délibération n° 2024-23 du 21 mars 2024 portant adoption des budgets primitifs 2024 du Budget principal, des budgets annexes Entretien de l'éclairage public, Infrastructures de recharge des Véhicules Electriques et production d'énergie photovoltaïque ;

Considérant que dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficultés de recouvrement (compte tenu de la situation financière du débiteur) ou une contestation sérieuse de la créance, la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors constater la provision car la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité de la collectivité est supérieure à celle attendue. Il existe donc une charge latente si le risque se révèle, qui doit, selon le principe de prudence, être traitée par le mécanisme de la provision.

La comptabilisation de cette provision repose sur une créance en dépense au compte 6817 : dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants.

Cette provision pourra faire l'objet d'une reprise au compte 7817 : reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants :

- Si la créance est éteinte ou admise en non-valeur ;
- Si la provision est devenue sans objet : recouvrement partiel ou complet ;
- Si le risque est moindre.

Monsieur le Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, propose :

- **D'ACCEPTER** la création d'une provision pour créances douteuses ;

- **DE FIXER** le montant de la provision représentant 20% des créances douteuses à la date de la délibération à venir :

- Sur le budget principal à 12 000€.

- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** la création d'une provision pour créances douteuses ;



2024-33

Objet: FINANCES

**PROVISIONS POUR
DEPRECIATION D'ACTIF**

- **DE FIXER** le montant de la provision représentant 20% des créances douteuses à la date de la délibération à venir :

- Sur le budget principal à 12 000€.

- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 21 mars 2024.*

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024

Présents titulaires : Christophe BARBE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Bernard LAGRANDE, Patrick LAMBERT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : René ARNAUD, Stéphane VEYRIRAS, Manuel PERTHUSIOT, Jean-Luc MAUDUIT, Didier JUSIAK, Dominique DAUDE, Jacques BARRY, Fabien HABRIAS, Philippe SIMON.

Pouvoirs : AMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane, LALOGÉ Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis.

Excusés : Xavier ABBADIE, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Guillaume GUERIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGÉ, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

**Nombre de membres
en exercice : 67**

Présents : 36
Pouvoirs : 2
Votants : 38

Représentant

Secteur Centre : 2
Secteur Est : 6
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 7
Secteur Sud Est : 7
Conseil départemental : 2

2024-34

Objet :**RESSOURCES HUMAINES**

**CREATION D'UN POSTE
D'ADJOINT RECHNIQUE AU
SERVICE HSE**

1/2

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat Energies Haute-Vienne expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et son article I332-14 sans préjudice des dispositions de l'article L313-1 ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n° 2024-23 du 21 mars 2024 portant adoption des budgets primitifs 2024 du Budget principal, des budgets annexes Entretien de l'éclairage public et production d'énergie photovoltaïque ;

Considérant qu'il sera nécessaire de remplacer un agent technique polyvalent, agent de maîtrise, dont le départ à la retraite est prévu le 1^{er} janvier 2025 ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 03/04/2024

Qualité : Président



2024-34

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

**CREATION D'UN POSTE
D'ADJOINT TECHNIQUE AU
SERVICE HSE**

Monsieur le Président propose :

- **DE CREER**, à compter du 1^{er} novembre 2024 un poste permanent d'agent technique polyvalent, sur le cadre d'emplois d'adjoint technique, à temps complet ;
- **DE PREVOIR** par une délibération future la suppression du poste d'agent de maîtrise après son départ à la retraite ;
- **DE PREVOIR** au budget principal les crédits nécessaires.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **DE CREER**, à compter du 1^{er} novembre 2024 un poste permanent d'agent technique polyvalent, sur le cadre d'emplois d'adjoint technique, à temps complet ;
- **DE PREVOIR** par une délibération future la suppression du poste d'agent de maîtrise après son départ à la retraite ;
- **DE PREVOIR** au budget principal les crédits nécessaires.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 21 mars 2024.*

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**



ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024

Présents titulaires : Christophe BARBE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Bernard LAGRANDE, Patrick LAMBERT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : René ARNAUD, Stéphane VEYRIRAS, Manuel PERTHUSIOT, Jean-Luc MAUDUIT, Didier JUSIAK, Dominique DAUDE, Jacques BARRY, Fabien HABRIAS, Philippe SIMON.

Pouvoirs : AMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane, LALOGÉ Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis.

Excusés : Xavier ABBADIE, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Guillaume GUERIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGÉ, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 36
Pouvoirs : 2
Votants : 38

Représentant

Secteur Centre : 2
Secteur Est : 6
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 7
Secteur Sud Est : 7
Conseil départemental : 2

2024-35

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE (suite à promotion interne)

1/2

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat Energies Haute-Vienne expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'arrêté du 8 février 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion du SEHV ;

Vu la délibération n° 2024-23 du 21 mars 2024 portant adoption des budgets primitifs 2024 du Budget principal, des budgets annexes Entretien de l'éclairage public et production d'énergie photovoltaïque ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 03/04/2024

Qualité : Président

2024-35

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

**CREATION D'UN POSTE
D'AGENT DE MAITRISE (suite à
promotion interne)**

Considérant qu'un agent du pôle Energie-Climat, exerçant les missions de conseiller énergies sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, remplit les conditions règlementaires de promotion interne au grade d'agent de maîtrise, ainsi que les critères définis par les Lignes Directrices de Gestion précitées, et qu'il réalise avec professionnalisme l'ensemble de ses missions ;

Considérant le tableau annuel de promotion interne au grade d'agent de maîtrise au choix, proposé par Monsieur le Président du SEHV pour l'année 2024, et donnant un avis favorable au dossier de l'agent concerné ;

Considérant que les fonctions de l'agent correspondent au cadre d'emplois des agents de maîtrise ;

Monsieur le Président propose de :

- **CREER**, à compter du 1^{er} juin 2024, un poste permanent d'agent de maîtrise à temps complet afin de permettre la promotion interne de cet agent ;
- **PREVOIR** la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pourvu par l'agent bénéficiant de cette promotion interne, par une délibération future, une fois accomplies les formalités administratives ;
- **PREVOIR** au budget principal les crédits nécessaires.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **DE CREER**, à compter du 1^{er} juin 2024, un poste permanent d'agent de maîtrise à temps complet afin de permettre la promotion interne de cet agent ;
- **DE PREVOIR** la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pourvu par l'agent bénéficiant de cette promotion interne, par une délibération future, une fois accomplies les formalités administratives ;
- **DE PREVOIR** au budget principal les crédits nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 21 mars 2024.

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024

Présents titulaires : Christophe BARBE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Bernard LAGRANDE, Patrick LAMBERT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : René ARNAUD, Stéphane VEYRIRAS, Manuel PERTHUSIOT, Jean-Luc MAUDUIT, Didier JUSIAK, Dominique DAUDE, Jacques BARRY, Fabien HABRIAS, Philippe SIMON.

Pouvoirs : AMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane, LALOGÉ Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis.

Excusés : Xavier ABBADIE, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Guillaume GUERIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGÉ, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

**Nombre de membres
en exercice : 67**

**Présents : 36
Pouvoirs : 2
Votants : 38**

Représentant

**Secteur Centre : 2
Secteur Est : 6
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 7
Secteur Sud Est : 7
Conseil départemental : 2**

2024-36

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

**CREATION D'UN POSTE DE
REDACTEUR
(suite à concours)**

1/2

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat Energies Haute-Vienne expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu l'arrêté du 8 février 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion du SEHV.

Vu la délibération n° 2024-23 du 21 mars 2024 portant adoption des budgets primitifs 2024 du Budget principal, des budgets annexes Entretien de l'éclairage public et production d'énergie photovoltaïque ;

Considérant la réussite au concours de rédacteur d'un agent exerçant actuellement sur le grade d'adjoint administratif les fonctions d'assistante au sein du pôle Infrastructures et Développement ;

Considérant que l'agent remplit les critères de nomination suite à concours définis par les Lignes Directrices de Gestion précitées ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 03/04/2024

Qualité : Président





2024-36

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

**CREATION D'UN POSTE DE
REDACTEUR
(suite à concours)**

Considérant que les fonctions de l'agent correspondent au cadre d'emplois des rédacteurs ;

Monsieur le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, propose :

- **DE CREER**, à compter du 1^{er} juin 2024, un poste permanent de rédacteur à temps complet afin de permettre la nomination de cet agent ;
- **DE PREVOIR** la suppression du poste d'adjoint administratif pourvu par l'agent bénéficiant de cette nomination, par une délibération future, une fois accomplies les formalités administratives ;
- **DE PREVOIR** au budget principal les crédits nécessaires.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **DE CREER**, à compter du 1^{er} juin 2024, un poste permanent de rédacteur à temps complet afin de permettre la nomination de cet agent ;
- **DE PREVOIR** la suppression du poste d'adjoint administratif pourvu par l'agent bénéficiant de cette nomination, par une délibération future, une fois accomplies les formalités administratives ;
- **DE PREVOIR** au budget principal les crédits nécessaires.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 21 mars 2024.*

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024

Présents titulaires : Christophe BARBE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Bernard LAGRANDANNE, Patrick LAMBERT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : René ARNAUD, Stéphane VEYRIRAS, Manuel PERTHUSIOT, Jean-Luc MAUDUIT, Didier JUSIAK, Dominique DAUDE, Jacques BARRY, Fabien HABRIAS, Philippe SIMON.

Pouvoirs : AMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane, LALOGÉ Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis.

Excusés : Xavier ABBADIE, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Guillaume GUERIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGÉ, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

**Nombre de membres
en exercice** : 67

Présents : 36
Pouvoirs : 2
Votants : 38

Représentant

Secteur Centre : 2
Secteur Est : 6
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 7
Secteur Sud Est : 7
Conseil départemental : 2

2024-37

Objet : RESSOURCES HUMAINES

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF PRINCIPAL/ REDACTEUR
(multigrade) AU POLE ADMINISTRATION
GENERALE-FINANCES (suite à mutation)**

1/2

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L332-14 ;

Vu la délibération n° 2024-23 du 21 mars 2024 portant adoption des budgets primitifs 2024 du Budget principal, des budgets annexes Entretien de l'éclairage public et production d'énergie photovoltaïque ;

Considérant la mutation externe d'un agent exerçant les fonctions de coordonnatrice de la cellule comptabilité générale au sein du pôle ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES, pôle notamment ressource pour l'ensemble des services opérationnels de la collectivité ;

Considérant le tableau des effectifs du SEHV,

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 03/04/2024

Qualité : Président



2024-37

**Objet : RESSOURCES
HUMAINES**

**CREATION D'UN POSTE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF
PRINCIPAL/ REDACTEUR
(multigrade) AU POLE
ADMINISTRATION GENERALE-
FINANCES (suite à mutation)**

Considérant la nécessité de recruter un(e) responsable de la cellule comptabilité générale ;

Monsieur le Président du Syndicat, Énergies Haute-Vienne propose :

- **DE CREER** un poste d'adjoint administratif principal (C) / rédacteur (B) multigrade à compter du 1^{er} avril 2024 ;
- **DE PERMETTRE**, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, que cet emploi soit pourvu par un agent contractuel selon les dispositions de l'article L332-14 du CGFP ;
- **DE PREVOIR** par une délibération future la suppression du poste d'attaché laissé vacant par la mutation de l'agent actuellement en poste ;
- **D'AUTORISER** l'inscription des crédits correspondants au budget principal ;
- **D'AUTORISER** la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} mai 2024.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **DE CREER** un poste d'adjoint administratif principal (C) / rédacteur (B) multigrade à compter du 1^{er} avril 2024 ;
- **DE PERMETTRE**, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, que cet emploi soit pourvu par un agent contractuel selon les dispositions de l'article L332-14 du CGFP ;
- **DE PREVOIR** par une délibération future la suppression du poste d'attaché laissé vacant par la mutation de l'agent actuellement en poste ;
- **D'AUTORISER** l'inscription des crédits correspondants au budget principal ;
- **D'AUTORISER** la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} mai 2024.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 21 mars 2024.*

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024

Présents titulaires : Christophe BARBE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Bernard LAGRANDE, Patrick LAMBERT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : René ARNAUD, Stéphane VEYRIRAS, Manuel PERTHUSIOT, Jean-Luc MAUDUIT, Didier JUSIAK, Dominique DAUDE, Jacques BARRY, Fabien HABRIAS, Philippe SIMON.

Pouvoirs : AMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane, LALOGÉ Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis.

Excusés : Xavier ABBADIE, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Guillaume GUERIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGÉ, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 36
Pouvoirs : 2
Votants : 38

Représentant

Secteur Centre : 2
Secteur Est : 6
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 7
Secteur Sud Est : 7
Conseil départemental : 2

2024-38

Objet : RESSOURCES HUMAINES

CONTRAT GROUPE RISQUE STATUTAIRE AVEC LE CDG 87

1/3

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Considérant l'opportunité pour le SEHV de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Considérant l'opportunité de confier au Centre de gestion de la Fonction publique Territoriale de la Haute-Vienne (CDG87) le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 03/04/2024

Qualité : Président



2024-38

Objet : RESSOURCES
HUMAINES

CONTRAT GROUPE RISQUE
STATUTAIRE AVEC LE CDG 87

Considérant que le CDG87 peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction au SEHV ;

Monsieur le Président du Syndicat, Énergies Haute-Vienne propose :

- **DE CHARGER** le Centre de gestion de la Fonction publique Territoriale de la Haute-Vienne (CDG87) d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées ;
- **DE DEMANDER** à ce que ces contrats couvrent tout ou partie des risques suivants :
 - Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
 - Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ;
- **DE DEMANDER** à ce que ces contrats aient les caractéristiques suivantes :
 - Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2025.
 - Régime du contrat : capitalisation.
- **DE RAPPELER** que la décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **DE CHARGER** le Centre de gestion de la Fonction publique Territoriale de la Haute-Vienne (CDG87) d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées ;

2024-38

**Objet : RESSOURCES
HUMAINES**

**CONTRAT GROUPE RISQUE
STATUTAIRE AVEC LE CDG 87**

- **DE DEMANDER** à ce que ces contrats couvrent tout ou partie des risques suivants :
 - Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
 - Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ;
- **DE DEMANDER** à ce que ces contrats aient les caractéristiques suivantes :
 - Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2025.
 - Régime du contrat : capitalisation.
- **DE RAPPELER** que la décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 21 mars 2024.*

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**